



Canada

SECURITY INTELLIGENCE REVIEW COMMITTEE

RESEARCH



A0050382_1-002308

CAUTION

This report is issued under the authority of the Chairman of the Security Intelligence Review Committee (SIRC), the Honourable Ronald G. Atkey, P.C., Q.C. It is provided for the information of the recipient and those in your department or agency who have the appropriate security clearance.

Neither the report nor any of its contents should be disseminated outside your department or agency without prior consultation with SIRC.

This report may be subject to mandatory exemption under the Access to Information or Privacy Acts. If a request for access is received, no decision should be taken without prior consultation with the Executive Secretary of SIRC.

SECRET

THE SECURITY AND INTELLIGENCE NETWORK
IN THE GOVERNMENT OF CANADA:
A DESCRIPTION

COPY NO. 24

January 1987

Security Intelligence Review Committee

A0050382_2-002309

CONTENTSPage

ACKNOWLEDGEMENTS	iv
GLOSSARY	vi
INTRODUCTION	1
I. CABINET	4
A. Cabinet Committee on Security and Intelligence	5
II. INTERDEPARTMENTAL SECURITY AND INTELLIGENCE COMMITTEE STRUCTURE	6
A. Intelligence and Security Co-ordinator	6
B. Security and Intelligence Organizations in the PCO	7
C. Interdepartmental Committee on Security and Intelligence	7
D. Security Advisory Committee	9
E. Intelligence Advisory Committee	11
F. Economic Intelligence Committee	14
III. MINISTRY OF THE SOLICITOR GENERAL	16
A. Solicitor General	16
B. Deputy Solicitor General	16
C. Solicitor General Secretariat	17
D. Royal Canadian Mounted Police	19
1. National Security Enforcement	19
2. National Crime Intelligence Sections	20
3. Federal Government Security Program	20
4. VIP Security	21
5. Vital Points	21
E. Canadian Security Intelligence Service	21

<u>CONTENTS</u> (continued)	<u>Page</u>
F. Inspector General of the Canadian Security Intelligence Service	22
G. Security Intelligence Review Committee	22
IV. DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS	26
A. Bureau of Foreign Intelligence	26
B. Security Services Bureau	28
V. DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE	29
A. Director General Intelligence	30
1. Directorates of Defence Intelligence, Current Intelligence and Imagery Exploitation	31
2. Directorate of Scientific and Technical Intelligence	32
3. Directorate of Intelligence and Security Automation	34
4. Directorate of Intelligence Plans and Doctrine	35
B. Director General Security	35
VI. COMMUNICATIONS SECURITY ESTABLISHMENT	38
VII. EMPLOYMENT AND IMMIGRATION CANADA	40
A. Intelligence Division	40
B. Security Review and Special Category Division	42
VIII. TRANSPORT CANADA	45
A. Director General Security and Emergency Planning	45
1. Security Policy, Planning and Legislative Programs Branch	46

CONTENTS (continued)

	<u>Page</u>
2. Security Operations Branch	47
3. Intelligence, COMSEC and Security Training Branch	48
4. Emergency Planning and SITCEN Operations Branch	48
5. Regional Security Directors	49
IX. CUSTOMS AND EXCISE - REVENUE CANADA	50
A. Headquarters Division	50
1. Intelligence Analysis Section	51
2. Intelligence Data Base Unit	51
3. General Intelligence Section	52
4. Export Control Program	52
5. Narcotics Intelligence Section	52
B. Field Interdiction and Intelligence Units	53
X. COMMENT AND SUMMARY	54
APPENDIX	57
Security Policy	57

ACKNOWLEDGEMENTS

The Security Intelligence Review Committee wishes to acknowledge the assistance provided by the following individuals in the compilation of this paper; without their co-operation, this report would not be accurate. The information has been taken, often directly, from the materials provided by these persons. Special thanks are due to Mr. Rob Vineberg of the Privy Council Office who critiqued a draft of this report.

Major General C.W. Hewson
Chief, Intelligence and Security (CIS)
Department of National Defence

Major D. Brigden
Staff Officer to CIS
Department of National Defence

Mr. G.A. Calkin
Director, Intelligence Services Division
Department of External Affairs

Mr. R.B. Fadden
Director of Policy Security and
Intelligence Secretariat
Privy Council Office

Mr. J.E. Harlick
Policy Analyst
Security and Intelligence Secretariat
Privy Council Office

Mr. K.J. Harley
Former Director, Intelligence Service
Division
Department of External Affairs

Mr. I.B. Taylor
A/Chief, Security Review and Special
Category Division
Operations Branch - Immigration
Employment and Immigration Canada

Mr. J.E.R. Hudon
Chief, Intelligence Division
Operations Branch - Immigration
Employment and Immigration Canada

ACKNOWLEDGEMENTS (continued)

Mr. V. Gooch
Director, Security Policy Division
Police and Security Branch
Solicitor General Canada

Ms. G. Parent
Policy Analyst, Security Policy Division
Police and Security Branch
Solicitor General Canada

Mr. J. Rodocanachi
Director General Security and Emergency
Planning
Transport Canada

Ms. M. Browne
Director Executive Staff
Communications Security Establishment
Department of National Defence

Mr. V.C. Castonguay
Director
Interdiction and Intelligence Division
Customs and Excise
Revenue Canada

GLOSSARY

ARG	-	Assessment Review Group Privy Council Office
CCSI	-	Cabinet Committee on Security and Intelligence
CIS	-	Chief Intelligence and Security, Department of National Defence
CSE	-	Communications Security Establishment, Department of National Defence
CSIS	-	Canadian Security Intelligence Service
DND	-	Department of National Defence
EIC	-	Economic Intelligence Committee
IAC	-	Intelligence Advisory Committee
ICSI	-	Interdepartmental Committee on Security and Intelligence
IG	-	Inspector General of the Canadian Security Intelligence Service, Ministry of the Solicitor General
NCSI	-	National Crime Intelligence Sections, Royal Canadian Mounted Police
NDIC	-	National Defence Intelligence Centre, Department of National Defence
NSEU	-	National Security Enforcement Units, Royal Canadian Mounted Police
PCO	-	Privy Council Office
RCMP	-	Royal Canadian Mounted Police
SAC	-	Security Advisory Committee
SARG	-	Special Assessment Review Group Privy Council Office
SIRC	-	Security Intelligence Review Committee

INTRODUCTION

This report provides an outline of the security and intelligence network in the Government of Canada. Prepared for the information of Members of the Security Intelligence Review Committee (SIRC), the material gives a brief overview of the major participants in the security and intelligence field. Although developed for SIRC, the material may assist other consumers and participants in the security and intelligence network to understand the linkages between the different components in the Government of Canada.

The report is organized, for clarity and conciseness, to provide a profile of those officials and organizational units which establish priorities, receive, produce, analyse and disseminate security and intelligence information in the Government of Canada.

Details of the various committees including membership and terms of reference inform the reader about the variety of actors in the system and the production, analysis and distribution of intelligence in the Federal Government.

Some components of the security and intelligence community are described in greater detail than others. The difference in emphasis arises from the fact that the Members of SIRC are more familiar with the structures and mandates of some organizations (e.g., Canadian Security Intelligence Service) which, as a consequence, have not been described in detail.

Although this report provides information on the security, security intelligence and foreign intelligence functions in the Government of Canada, the emphasis is placed on the two latter functions. To distinguish between security intelligence and foreign intelligence, they can be defined¹ as:

Security Intelligence:

The collection - from both open and covert sources - and analysis of information which provides advance warning and advice about activities which may constitute a threat to the security of Canada.

Foreign Intelligence:

The collection and analysis of information from both open and covert sources concerning the capabilities, intentions or activities of foreign states and persons² which relate to the defence of Canada or the conduct of the international affairs of Canada.

1 These definitions are a synthesis of information from the reports of the McDonald Commission, Special Committee of the Senate on CSIS, the CSIS Act and consultations with officials of the Privy Council Office.

2 Legislation precludes the collection of foreign intelligence information concerning Canadian citizens, permanent residents and Canadian companies.

- 2 -

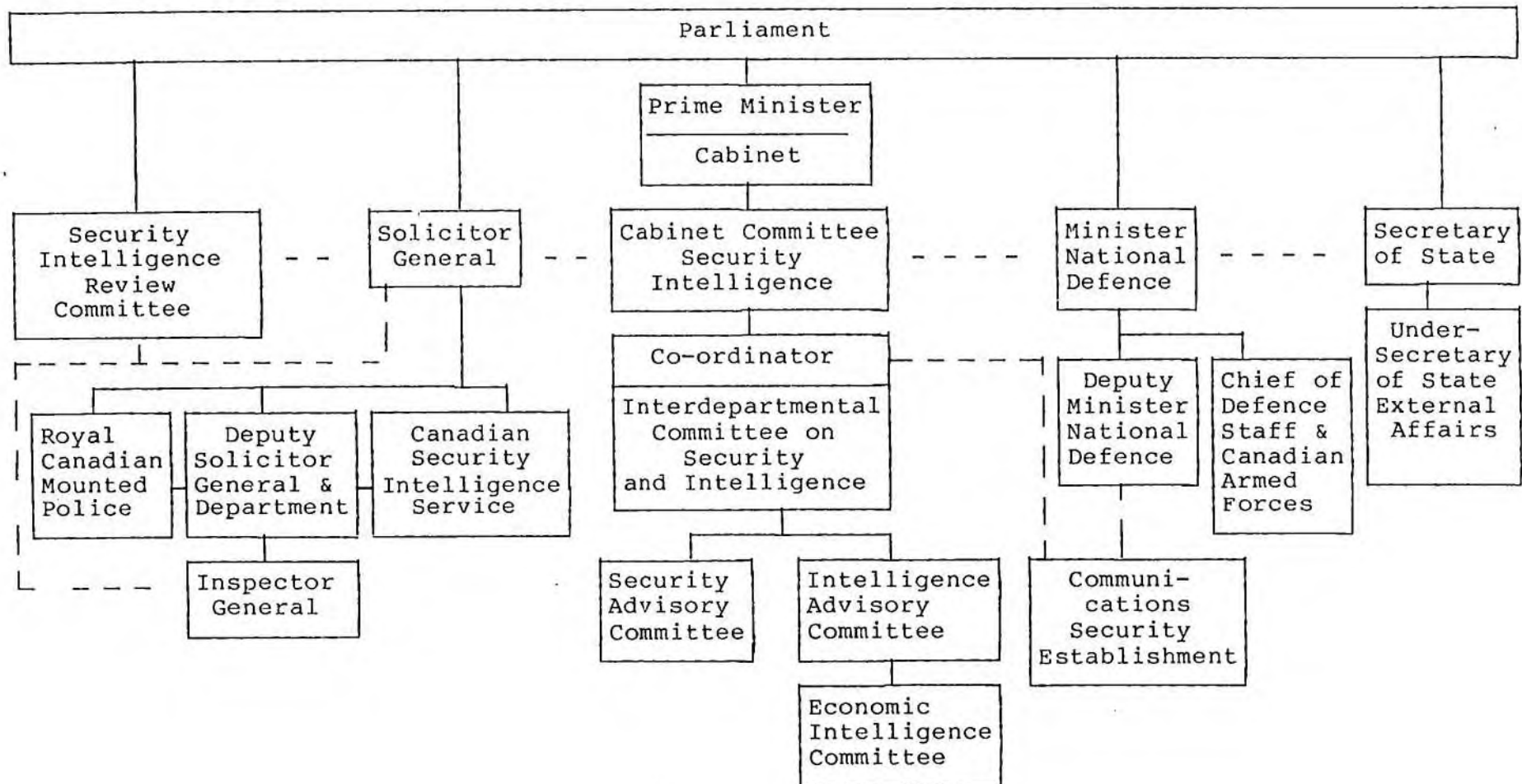
Notwithstanding the willingness of Federal Government bodies to co-operate fully, information collection proved to be more difficult than anticipated. Reorganizations in departments and changing memberships on committees accounted, in large part, for the problems. To keep up to date on developments, SIRC will endeavour to monitor the memberships and activities of the various components in the intelligence community so that amendments to the information in this report can be made annually.

The Security Intelligence Review Committee regrets any errors or omissions in this report and invites reader comments.

The organization chart on the following page presents a general overview of Canada's security intelligence network. Each component in the network is briefly explained in this report.

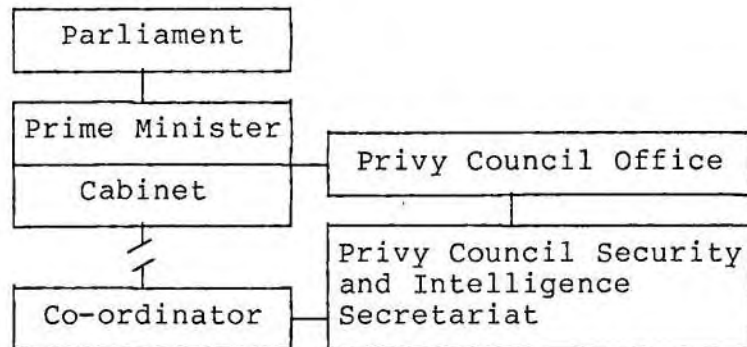
- 3 -

SECURITY INTELLIGENCE IN THE GOVERNMENT OF CANADA



- 4 -

I. CABINET

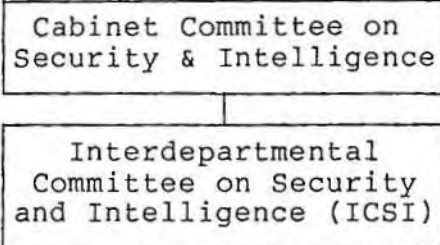


The Prime Minister of Canada has the pivotal role in deciding on policies relating to Canada's internal security and the need for balanced direction and central co-ordination. The Prime Minister chairs the Cabinet Committee on Security and Intelligence which assists him in making decisions regarding security and intelligence priorities for the Government. The members of this Committee include those Ministers whose departments are the principal consumers of foreign and domestic intelligence as well as those involved in intelligence collection and operations.

Because of the Prime Minister's central role in Canada's internal security policy, the activities of the Privy Council Office (PCO) assume great importance. The PCO acts as a central co-ordinator and serves as a secretariat for Cabinet and the Cabinet Committees as well as providing advice to the Prime Minister. The Privy Council Security and Intelligence Secretariat performs this function in the areas of security and intelligence matters.

The Secretary to the Cabinet and the Intelligence and Security Co-ordinator are responsible for the inter-departmental co-ordination of security policies. They also analyse the impact of security practices and policies on departments and agencies of government and are responsible for the activities of the PCO in this area.

- 5 -

A. CABINET COMMITTEE ON SECURITY AND INTELLIGENCE

The members of the Cabinet Committee on Security and Intelligence are Ministers whose departments are: 1) the principal consumers of foreign and domestic intelligence; 2) those involved in intelligence collection and analysis; and 3) those responsible for security operations.

Cabinet Committee on Security and Intelligence

Chairman: The Prime Minister

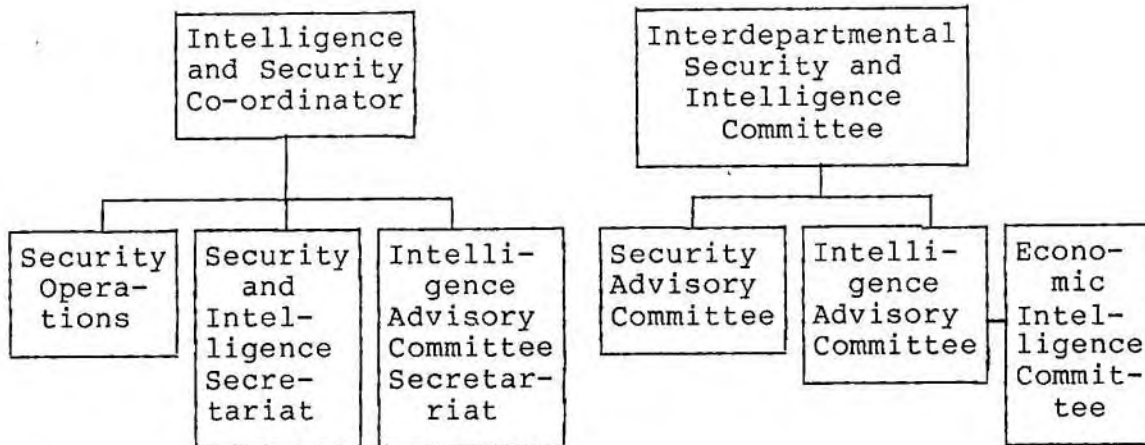
Vice-Chairman: The Deputy Prime Minister

Permanent Members: The Secretary of State for External Affairs
The Minister of Justice and the Attorney General of Canada
The President of the Treasury Board
The Minister of National Defence
The Minister of Finance
The Minister for International Trade
The Minister of Employment and Immigration
The Solicitor General of Canada
Secretary: Intelligence and Security Co-ordinator

Meetings: As Needed

Terms of Reference: The Cabinet Committee on Security and Intelligence considers policy proposals on issues arising from the security intelligence sector. The Cabinet Committee decides on the security and intelligence priorities for the Government of Canada.

II. INTERDEPARTMENTAL SECURITY AND INTELLIGENCE COMMITTEE STRUCTURE



A. INTELLIGENCE AND SECURITY CO-ORDINATOR

The Co-ordinator advises the Prime Minister and the Cabinet Committee on Security and Intelligence on matters relating to intelligence and security. The Co-ordinator also is responsible for the co-ordination of the intelligence activities of all Canadian government agencies. He is responsible for the leadership and management of that sector. The heads of the "Security and Intelligence Secretariat" and the "Intelligence Advisory Committee Secretariat" in PCO report to the Co-ordinator. As part of his responsibilities, the Co-ordinator:

- provides advice to the Prime Minister on sector priorities and activities;
- reviews and co-ordinates all intelligence and security proposals to be submitted to the Cabinet Committee on Security and Intelligence or to the Prime Minister;
- develops proposals for the allocation of resources within the sector; and
- coordinates the policy aspects of the Communications Security Establishment (CSE). (CSE administrative matters are the responsibility of the Assistant Deputy Minister, Department of National Defense).

As a fundamental part of his duties, the Co-ordinator ensures that the Prime Minister receives such assessments as he requires. Another task for the Co-ordinator is to determine if

the present system of co-ordinated inter-departmental security intelligence assessments meets the Prime Minister's information requirements.

B. SECURITY AND INTELLIGENCE ORGANIZATIONS IN THE PCO

The intelligence and security functions of the PCO are divided between three sections. In the Security Operations section, PCO employs a security policy adviser and officers responsible for personnel and physical security within the PCO.

The Security and Intelligence Secretariat is the second PCO section and is headed by an Assistant Secretary to Cabinet who reports to the Intelligence and Security Co-ordinator. In the Secretariat, the officers are policy analysts who support the Co-ordinator in his policy advisory and co-ordination role. The Secretariat provides an overview of security intelligence and foreign intelligence activities in the federal government, including developments pertaining to the Privacy Act and the Access to Information Act.

The IAC Secretariat produces foreign intelligence reports and research papers for review by the Intelligence Advisory Committee (IAC). The process is described in detail in section E, page 14.

C. INTERDEPARTMENTAL COMMITTEE ON SECURITY AND INTELLIGENCE

The Cabinet Committee's capacity for deciding intelligence priorities depends very much on the assistance it receives from the Interdepartmental Committee on Security and Intelligence (ICSI) in identifying the government's intelligence needs. This is the Committee, at the Deputy Minister Level, responsible for developing proposals for the Cabinet Committee on Security and Intelligence. The Committee is composed of the Deputy Ministers of principal departments involved in security and intelligence matters, the Director of the Canadian Security Intelligence Service (CSIS) and the Commissioner of the Royal Canadian Mounted Police (RCMP). A major function of ICSI is to review draft priorities in advance of consideration by the Cabinet Committee on Security and Intelligence.

Interdepartmental Committee on Security and Intelligence

Chairman:	Clerk of the Privy Council and Secretary to the Cabinet (or his designate)
Vice-Chairman:	Intelligence and Security Co-ordinator
Permanent Members:	Under Secretary of State for External Affairs Deputy Minister of National Defence

A0050382_15-002322

- 8 -

Chief of Defence Staff, Department of
National Defence (DND)
Deputy Minister of Justice
Deputy Solicitor General
Secretary of the Treasury Board
Commissioner of the Royal Canadian
Mounted Police
Director, Canadian Security Intelligence
Service
Secretary: Assistant Secretary to Cabinet
of the PCO Security and
Intelligence Secretariat

Associate Members: Deputy Minister of Supply (S)
Chairman of the Public Service
Commission (S)
Deputy Minister of Communications (I)
Deputy Minister of Employment and
Immigration

(The Chairmen of the Security Advisory
Committee and the Intelligence Advisory
Committee and Directors of other agencies
principally concerned attend as technical
advisers, as required.)

Meetings: As Needed

Terms of
Reference: The Interdepartmental Committee on
Security and Intelligence is under the
general direction of the Cabinet and the
Cabinet Committee on Security and
Intelligence. The role of ICSI is to
"keep under review the Canadian security
and intelligence organization and
activities".

The Committee attempts to ensure that
Ministers are provided with the
information and advice they require to
make decisions affecting the preservation
and enhancement of the security and
integrity of Canada, both domestically
and in relationships with other nations.
To accomplish these objectives, ICSI
provides general guidance to the Security
Advisory Committee and the Intelligence
Advisory Committee.

The Clerk of the Privy Council is also the Secretary
to the Cabinet. This person serves as the senior civil servant
in the Government of Canada and is the Deputy Head of the PCO.

As mentioned earlier in this paper, the Prime Minister has the ultimate responsibility for security and intelligence and chairs the Cabinet Committee on Security and Intelligence. The Secretary to the Cabinet, in turn, chairs ICSI and the Intelligence and Security Co-ordinator is the Vice-Chairman.

The two principal sub-committees of ICSI, the Security Advisory Committee (SAC) and the Intelligence Advisory Committee (IAC) provide information to the parent committee.

D. SECURITY ADVISORY COMMITTEE

SAC develops policy regarding the security of information, government property and personnel. On administrative security policy matters, SAC reports to the Senior Advisory Committee of the Treasury Board, in accordance with the new security policy from the Government of Canada (see Appendix).

SAC also has responsibility for collating and distributing security intelligence and reporting threats to internal security. Information is obtained from CSIS, the RCMP and, occasionally, other sources such as DND. Reports are drafted by a group which is chaired by a member of the Police and Security Branch in the Department of the Solicitor General and the final product is approved by SAC members. The mandate of SAC is currently under review by PCO.

Security Advisory Committee

Chairman: The Senior Assistant Deputy Solicitor
General (Police and Security Branch)

Members: CSIS Senior Representative
Assistant Commissioner, RCMP
Assistant Deputy Attorney General
Director General, Security Services
Bureau, Dept. of External Affairs
Chief Intelligence & Security, DND
Director General Staffing Branch, Public
Service Commission
Director of Security Services, Dept. of
Supply & Services
Special Assistant to Assistant Deputy
Minister Immigration, Dept. Employment
& Immigration
Assistant Secretary to the Cabinet
(Security and Intelligence)

Secretary: Senior Representative of the
Police and Security Branch,
Ministry of Solicitor General

- 10 -

Additional representatives of depts. and agencies attend SAC meetings as required. For example, Transport Canada representation often takes place when SAC meetings discuss terrorism. (See chapter VIII, page 60)

Meetings:

Monthly

Terms of
Reference:

Under the guidance and direction of ICSI,
the Security Advisory Committee:

- (a) provides periodic reports to ICSI, and to the Cabinet Committee on Security and Intelligence if required, of joint assessments of the internal security situation in Canada;
- (b) considers and provides co-ordinated advice to ICSI on proposals for security policies and procedures put forward by any of the departments and agencies represented thereon and on any matters referred to it by ICSI;
- (c) formulates, for the approval of ICSI, general regulations and procedures for the protection of classified material in all departments and agencies of government, including security of communications;
- (d) provides assistance and advice to all departments and agencies on the application of such general regulations and procedures, including the review of individual cases or incidents prior to their referral to the Security Intelligence Review Committee;

A0050382_18-002325

- 11 -

- (e) provides, as necessary, a link between the investigative and operational security service and government departmental agencies; and
- (f) provides advice and guidance for the resolution of conflicts between the interests of security and departmental and other interests.

E. INTELLIGENCE ADVISORY COMMITTEE

The IAC and its sub-committee, the Economic Intelligence Committee are the remaining elements in the ICSI Committee network.

The IAC produces foreign intelligence reports as well as longer research papers. Most of the collation and analysis is done by officials in the departments responsible for intelligence collection and analysis, especially CSIS, CSE, DND, and External Affairs. The analysts meet in Special Assessment Review Groups (SARGs), chaired by an IAC analyst and organized on the basis of geographical location (Africa, Asia, Middle East, etc.) and issues (Terrorism, Nuclear Energy, Illegal Technology Transfer, Drugs, etc.). The documents produced by the SARGs are then discussed and amended by the Assessment Review Group (ARG) composed of senior officials from sector agencies and departments and chaired by the Executive Secretary of the IAC. Documents approved by the ARG are submitted to the IAC for final approval and dissemination.

The IAC is chaired by the Intelligence and Security Co-ordinator and its members are ADM level or equivalent representatives of federal agencies and departments in the security and intelligence community.

Intelligence Advisory Committee

Chairman:	Intelligence and Security Co-ordinator
Vice-Chairmen:	Assistant Deputy Minister, Political and International Security Affairs, Dept. of External Affairs Chief, Intelligence and Security, DND
Members:	Chief, Communications Security Establishment, DND Executive Secretary, IAC Secretariat, Privy Council Office

A0050382_19-002326

- 12 -

Assistant Deputy Minister, International
Finance, Department of Finance
Executive Director (Assistant Deputy
Minister), Immigration
Deputy Director, Intelligence Production,
CSIS

(Additional representatives of the
Depts. of External Affairs and National
Defence and representatives of other
depts. and agencies of government,
notably the Department of Finance and the
Ministry of the Solicitor General, as
required).

Meetings:

Weekly

Terms of
Reference:

Under the guidance and direction of ICSI,
the Intelligence Advisory Committee:

- (a) provides co-ordinated
advice to departments and
agencies concerned with
the collection and
assessment of external
intelligence on the
government's intelligence
requirements in order to
assist in the formulation
and implementation of
government policies in the
areas of national
sovereignty and external
threats to Canada's
security, immigration,
foreign affairs and
defence and international
economic relations;
- (b) co-ordinates, for approval
of the Interdepartmental
Committee on Security and
Intelligence, programmes,
plans and budgets for the
collection, collation,
analysis and distribution
of intelligence within the
stipulated requirements of
the IAC;

- 13 -

- (c) advises the Interdepartmental Committee on Security and Intelligence on the setting of priorities and the allocation of resources for the provision of required intelligence;
- (d) assembles, evaluates and presents jointly such intelligence as may be required by Cabinet Committees, individual Ministers, the Chief of the Defence Staff, the Interdepartmental Committee on Security and Intelligence or the Security Advisory Committee, or as the Intelligence Advisory Committee may, on its own initiative, propose.

Liaison Officers representing the Committee are posted in Washington and London (full-time) and Canberra and Wellington (part-time). While usually foreign service officers, these staff members are, in fact, representatives of the Intelligence and Security Co-ordinator. The responsibilities of the officers have been changing from a focus on foreign intelligence issues to encompass the broader scope of security and intelligence.

The Intelligence and Security Co-ordinator, as mentioned earlier in this paper, is the Chairman of the Intelligence Advisory Committee and is responsible for all intelligence assessments prepared for inter-departmental use. He is supported in this role by two vice-chairmen, one from the Department of External Affairs and the other from the Department of National Defence.

In summary, the Intelligence Advisory Committee is responsible to the Interdepartmental Committee on Security and Intelligence for providing co-ordinated advice on the Government's intelligence requirements, for co-ordinating intelligence programmes, plans and budgets, for providing advice on the setting of priorities and the allocation of resources for intelligence activities, and for producing and disseminating intelligence assessments useful to the Government.

- 14 -

F. ECONOMIC INTELLIGENCE COMMITTEE (a sub-committee of the IAC)

The Economic Intelligence Committee (EIC) is responsible for the provision of direction on the co-ordination and production of economic intelligence to the IAC and, hence, to ICSI.

Chairman: Assistant Deputy Minister, International Finance, Department of Finance

Members: Senior representatives of the:

Treasury Board
Dept. of Finance
Dept. of Energy, Mines and Resources
Bank of Canada
Dept. of Agriculture
Dept. of National Defence
Communications Security Establishment
Privy Council Office
CSIS
Department of Regional Industrial
Economic Expansion
Department of Fisheries and Oceans
Secretary of State for External Affairs

and other depts. and agencies (e.g., Ministry of Solicitor General, Dept. of Indian Affairs & Northern Development) as required.

Meetings: As Needed

Terms of
Reference:

The EIC is a sub-committee of the IAC established to assist the IAC in carrying out its responsibilities in respect of economic intelligence. These responsibilities include:

- (a) advising the IAC on requirements for economic intelligence and their relative priority;
- (b) co-ordinating, producing and disseminating, on behalf of IAC, economic intelligence assessments in response to the requirements and priorities established;

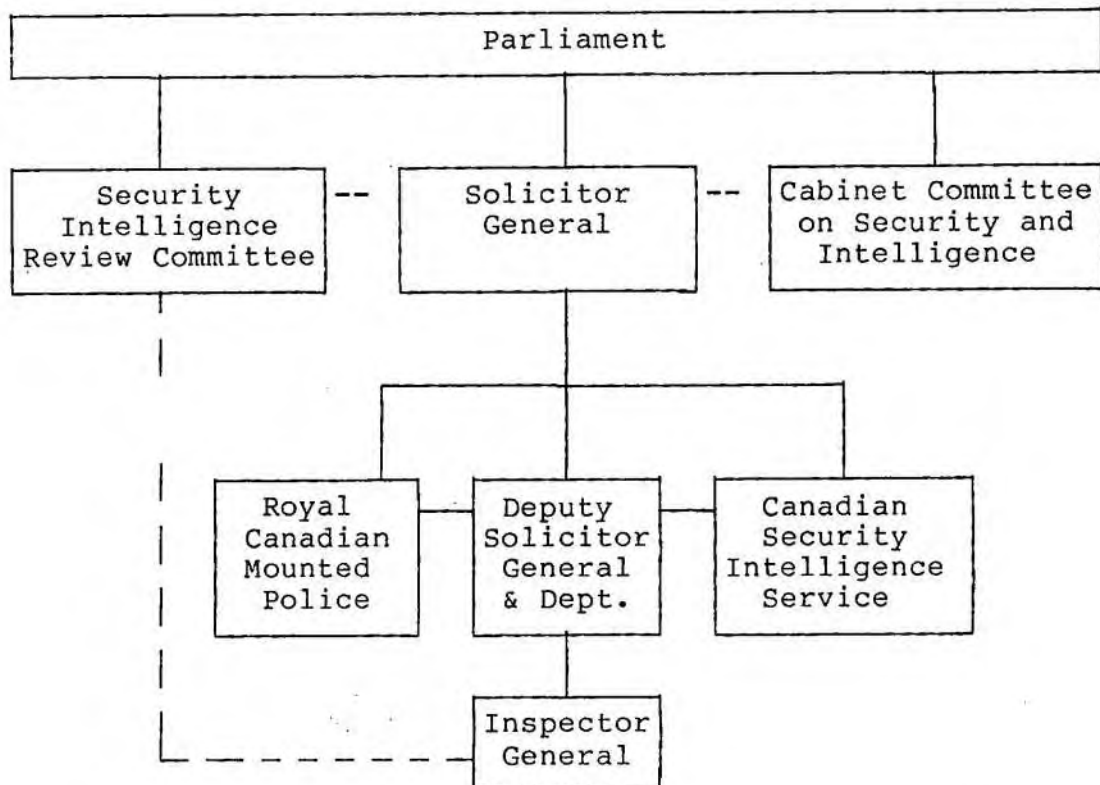
- 15 -

- (c) providing advice and guidance to the Economic Intelligence Division* of the Bureau of Foreign Intelligence (External Affairs) and the Assessments Staff on the production of economic intelligence Briefs and of articles and other input to the Intelligence Reports, Special Assessments and Briefs prepared and issued by the IAC; and
- (d) conducting on behalf of the IAC a continuous review of the effectiveness of the economic intelligence product and service.

In summary, the EIC provides regular direction on the co-ordination and production of economic intelligence on topics of high current interest, for inclusion in IAC Intelligence Reports. Other aspects of the EIC's responsibilities are accomplished at regular or special meetings in accordance with a work programme determined by the EIC.

* Formerly the Special Research Bureau

III. MINISTRY OF THE SOLICITOR GENERAL

A. SOLICITOR GENERAL

The Solicitor General is a member of the Cabinet and is accountable to Parliament. The agencies relating to security and intelligence which come under the Solicitor General are the RCMP, the Ministry Secretariat and the Canadian Security Intelligence Service.

In discharging his security responsibilities, the Solicitor General issues written directions to CSIS. In addition, the Minister sets policy and approves specific agreements between CSIS and federal government departments and agencies. He also approves all liaison agreements between CSIS and police forces and foreign agencies. The Minister's approval is required for CSIS warrant applications to the Federal Court and for sensitive operations. Furthermore, the Solicitor General receives annual reports from the Security Intelligence Review Committee and tables these reports in Parliament.

B. DEPUTY SOLICITOR GENERAL

The principal policy adviser to the Solicitor General is the Deputy Solicitor General who is also the head of the Ministry Secretariat. He is responsible for co-ordinating the

development of Ministry-wide policies and legislation. Both the Director of CSIS and the Commissioner of the RCMP consult extensively with the Deputy Solicitor General. In his advisory role to the Minister, the Deputy Solicitor General provides advice on issues relating to operational policy, liaison and operations.

C. SOLICITOR GENERAL SECRETARIAT

The primary role of the Secretariat is to provide support to the Solicitor General in his responsibilities and to develop and co-ordinate the policies of the Ministry. The Secretariat reports to the Deputy Solicitor General who, with the heads of the RCMP, the Correctional Service of Canada, the National Parole Board and the Canadian Security Intelligence Service, participates in the Ministry's Senior Policy Advisory Committee.

The Secretariat's Police and Security Branch is relevant to the topic of this paper. The Police and Security Branch initiates, develops and administers policies, operational directives, and management systems on behalf of the Solicitor General. It also advises the Minister on national security policy and operations, the corporate and program activity of the RCMP and the Canadian Security Intelligence Service (CSIS), federal and national law enforcement and the counter-terrorism program. In carrying out these activities, the Branch is responsible for ensuring that accountability mechanisms are in place so that the Solicitor General can effectively exercise his statutory responsibilities.

There is a Security Policy and Operations Directorate in the Police and Security Branch. The Directorate comprises two divisions, Security Policy and Security Operations. The latter division is responsible for:

- o reviewing operational proposals referred to the Minister by CSIS to ensure conformity with the law and with Ministerial guidelines and standards;
- o reviewing applications by CSIS to the Solicitor General for authority to implement special investigative techniques; and
- o reviewing the Government's national internal security policies in order to provide ongoing advice to the Solicitor General on operational security policy matters.

- 18 -

The Security Policy Division develops and provides advice to the Minister on the following:

- o legislation and legislative proposals having security implications (e.g., Access to Information Act, Privacy Act, Canada Evidence Act); policy and procedures relating to the security responsibilities of CSIS and Solicitor General contained in the Immigration Act and the Citizenship Act; CSIS Act implementation issues;
- o Ministerial policy and directives integrating and co-ordinating CSIS (security intelligence) and RCMP (Special Branch Liaison, enforcement of security offences and protective security) functions; assessment of CSIS/RCMP proposals to avoid duplication of effort;
- o policy direction relating to CSIS assistance (under s.16) in the collection of "foreign intelligence";
- o standards, guidelines and Ministerial "direction" on the operational policies of the Service. (e.g., use of human sources and investigations on university campuses);
- o CSIS agreements with local police, provincial authorities, federal departments and foreign security and intelligence agencies;
- o CSIS corporate/organizational issues including the Service Strategic Overview and Annual Plans; classified R&D and other expenditures; and personnel policies of the Service.

Also, the Security Policy Division consults and reviews the reports of the Inspector General and SIRC, initiates corrective action in those policy areas as may be required and ensures that all directions under s.6 are provided to the Inspector General and SIRC.

The Security Planning and Co-ordination Division, in particular, is relevant to the Government's security intelligence network. This Division, established in 1984, is responsible for:

A0050382_26-002333

- 19 -

- o managing the operations of SAC which is responsible for considering security policy issues, identifying future sectoral priorities and developing federal administrative security policies;
- o co-ordinating the identification, development and maintenance of counter-terrorism program measures on an inter-departmental, federal-provincial and international basis;
- o providing support to the Solicitor General in his capacity as lead Minister for the management of terrorist-related crises in Canada; and
- o developing and maintaining contingency plans concerning public order emergencies further to the Solicitor General's responsibility.

The Police and Security Branch also has a Police and Law Enforcement Policy Directorate comprised of two divisions which are responsible for reviewing RCMP operational proposals and policies. The Directorate is also involved in developing and managing RCMP policing agreements with the provinces and territories and, on a broader scale, developing federal law enforcement policy initiatives.

D. ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE

The Royal Canadian Mounted Police have a mandate to enforce Canadian laws, prevent crime and maintain peace, order and security.

Specifically, the RCMP work to prevent and detect offences against Federal Statutes; prevent and detect crime and maintain law and order in provinces, territories and municipalities under contract; improve police-community relations; investigate national security offences; and provide investigative and protective services to other federal departments and agencies.

NATIONAL CRIME INTELLIGENCE

1. National Security Enforcement

Section 61(1) of the Security Offences Act (Part IV of the Canadian Security Intelligence Service Act) assigns to the RCMP the primary peace officer responsibility in relation to offences, or the apprehension of the commission of offences, constituting a threat to the security of Canada, or where the

A0050382_27-002334

victim is an internationally protected person. In light of the recent increase in terrorist and criminal extremist activities in Canada, this constitutes a very important law enforcement responsibility which investigative units of the RCMP are now carrying out in co-operation with other police forces and law enforcement agencies in Canada and in other countries.

With the advent of CSIS in July, 1984, the RCMP formed National Security Enforcement Units (NSEU) as a component within National Crime Intelligence Sections. The NSEU carry out the liaison function between the CSIS and RCMP, as well as other law enforcement agencies. It is the mechanism through which information relating to politically motivated crime, criminal extremist activity and other national security matters is exchanged. The NSEU do not investigate, but concentrate on the collection, co-ordination and dissemination of criminal intelligence as it relates to politically motivated crime and criminal extremist activity.

In addition to this primary function, the NSEU are responsible for the dissemination of terrorist alerts and for preparing threat assessments regarding visits of internationally protected persons and designated VIP's.

2. National Crime Intelligence Sections (NCIS)

NCIS assist other enforcement sections in combatting organized crime through development of tactical and strategic intelligence. NCIS personnel work closely with intelligence units of other Canadian police departments and enforcement agencies, and co-operate with the enforcement agencies of other nations to investigate major criminal groups which have evolved into sophisticated, well-insulated international organizations. Integrated Intelligence Units, comprising RCMP and municipal police department personnel, operate in Vancouver, Victoria and Edmonton. The information concerning organized crime is collected, analysed and disseminated by these units to the appropriate enforcement bodies.

3. Federal Government Security Program

Upon request, the RCMP provides security inspections and consultations to federal government departments, foreign embassies and consulates, residences and offices of the Governor General, the Prime Minister, Cabinet Ministers, Supreme and Federal Court judges and other persons designated by the government. The RCMP are also responsible for security in Canada's federal airports and other airports in provinces where they are the provincial police force.

SECRET

- 21 -

4. VIP Security

The RCMP provides personal security for visiting members of the Royal Family, the Governor General and family, the Prime Minister and family, federal Cabinet Ministers, Supreme and Federal Court judges, persons designated by the Solicitor General, visiting Heads of State, and Embassy and Consulate personnel and property in Canada.

5. Vital Points

Under the auspices of Emergency Planning Canada, the RCMP provides a security inspection and consultation service to facilities designated as vital to the nation or provinces. The Vital Points program is completely computerized, allowing for more systematic planning and effective administration.

E. CANADIAN SECURITY INTELLIGENCE SERVICE

To the extent that it is strictly necessary, the Canadian Security Intelligence Service has a mandate to collect, analyse and retain information and intelligence respecting activities that may, on reasonable grounds, be suspected of constituting threats to the security of Canada. In relation to such intelligence, the Service reports to and advises the Government of Canada.

The CSIS Act provides the legal basis upon which the Service is organized. Authority and accountability for executing the requirements of the CSIS Act rest with the Director, supported by his Deputy Directors.

In CSIS, the Central Planning Committee on Intelligence Requirements manages the process of Strategic Planning and the development of, and accountability for Intelligence Requirements.

[REDACTED]

To obtain warrants, CSIS submits warrant applications to Federal Court Judges for approval.

In view of the necessary degree of secrecy attached to activities of CSIS, the CSIS Act has established two independent review mechanisms to satisfy the Canadian public that CSIS is operating within its mandate. An Inspector General monitors the Service's compliance with its operational policies and reviews the operational activities of CSIS. In addition, five Privy Councillors who are not members of the

A0050382_29-002336

- 22 -

Senate or the House of Commons have been appointed to comprise the Security Intelligence Review Committee. Their function is to review generally the service's performance of its duties and to investigate any complaints made against it. Both the Inspector General and the Security Intelligence Review Committee have complete access to CSIS records, with the exception of Cabinet Confidences.

F. INSPECTOR GENERAL OF THE CANADIAN
SECURITY INTELLIGENCE SERVICE

The Inspector General is appointed by the Governor-in-Council and is responsible to the Deputy Solicitor General. The Inspector General's functions are internal to the Ministry of the Solicitor General and do not form a part of CSIS.

The Inspector General independently reviews particular operations, operational policy and guidelines and internal controls; reports findings and makes recommendations to the Solicitor General.

Based upon detailed operational knowledge acquired through the above process, the Inspector General certifies the annual reports of the CSIS noting any concerns and reservations, particularly with regard to any operational matter that, in his opinion, might represent action by CSIS that is:

- not within its mandate;
- not properly authorized; and
- an extraordinary or unwarranted exercise of a power of the Service.

The Inspector General forwards his certificates and any other reviews relating to the CSIS annual reports to the Solicitor General.

G. SECURITY INTELLIGENCE REVIEW COMMITTEE

The Security Intelligence Review Committee consists of a Chairman and four other members, all of whom are appointed by the Governor-in-Council from among members of the Queen's Privy Council for Canada who are not members of the Senate or the House of Commons, after consultation by the Prime Minister with the Leader of the Opposition in the House of Commons and the leader in the House of Commons of any party having at least 12 members in the House.

The Security Intelligence Review Committee:

- receives and reviews the annual reports from CSIS (as certified by the Inspector General and forwarded by the Solicitor General);
- keeps under review CSIS policy and operational guidelines and manuals and all "agreements" between CSIS and federal government departments and agencies and liaison agreements between CSIS and police forces and foreign agencies;
- arranges for the conduct by CSIS or the Inspector General of such inquiries into specific operations of the Service as it considers to be appropriate and for reports of such inquiries to be made to it through the Minister or, where it considers that the conduct of such an inquiry by the Service or the Inspector General would be inappropriate, conducts such an inquiry itself;
- inquires into any complaint received by it in relation to the operations of CSIS where it is first satisfied that the complainant has raised the complaint with the Service and has not received a response from the Service that is satisfactory to him, and that the complaint is not trivial, frivolous, vexatious or made in bad faith;
- submits reports annually to the Solicitor General and through him to Parliament.

The Review Committee has a quasi-judicial role as a complaints tribunal to consider and report on any matter having to do with federal security clearances. That is, the Committee receives and investigates complaints from the following:

- o individuals who had their security clearances denied and are adversely affected in their employment with the federal government as a result;
- o persons denied contracts to provide goods or services to the federal government because they were denied security clearances;

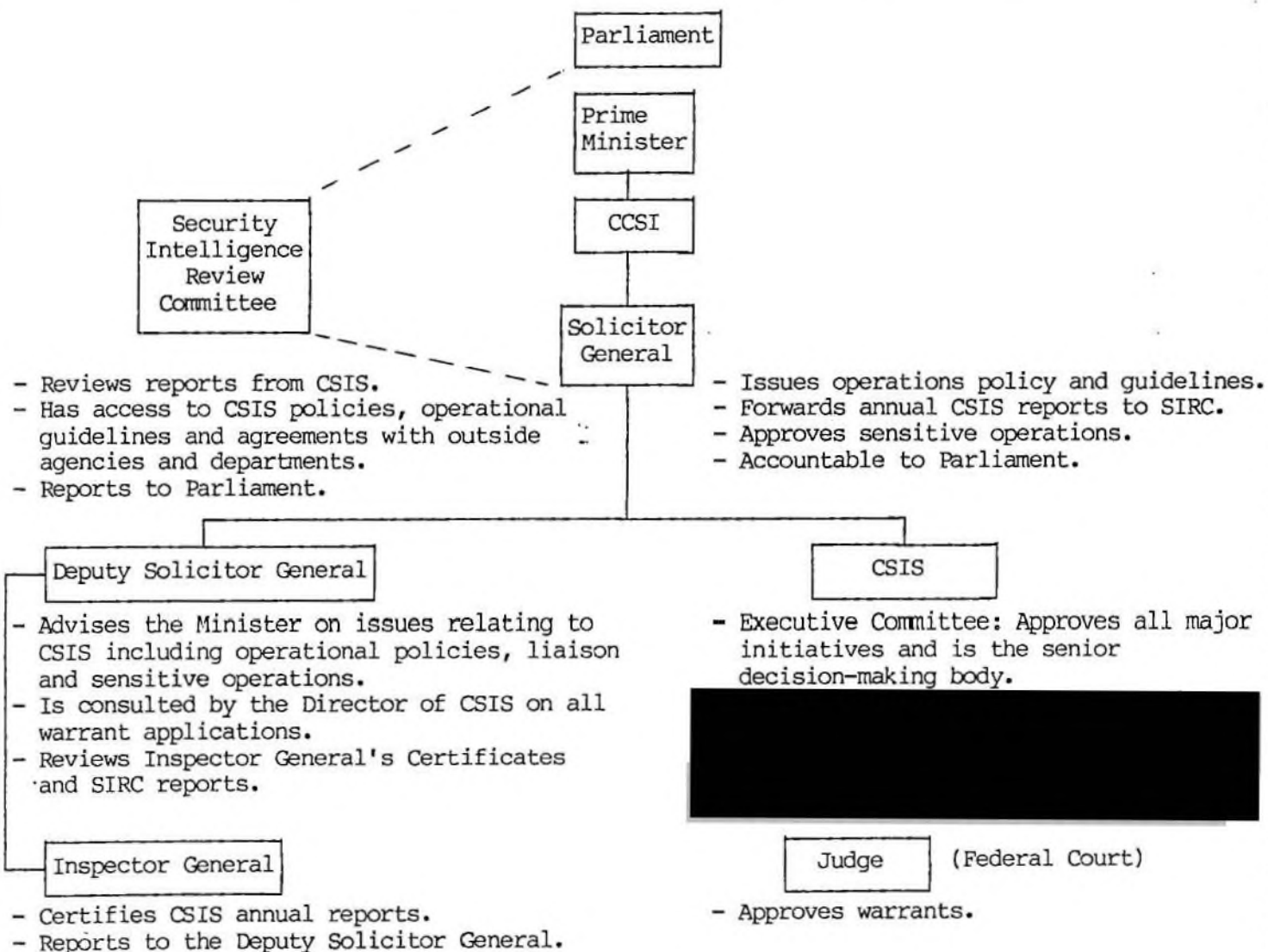
- 24 -

- o individuals affected by the Human Rights Act, the Citizenship Act or the Immigration Act and whose cases were deemed to be a national security concern.

The Committee examines all facts pertinent to the above cases, makes judgments regarding the decisions of the deputy heads and then gives its recommendations to the Minister and the deputy head concerned.

SECRET

- 25 -

Ministry of the Solicitor General - Security Intelligence Overview*

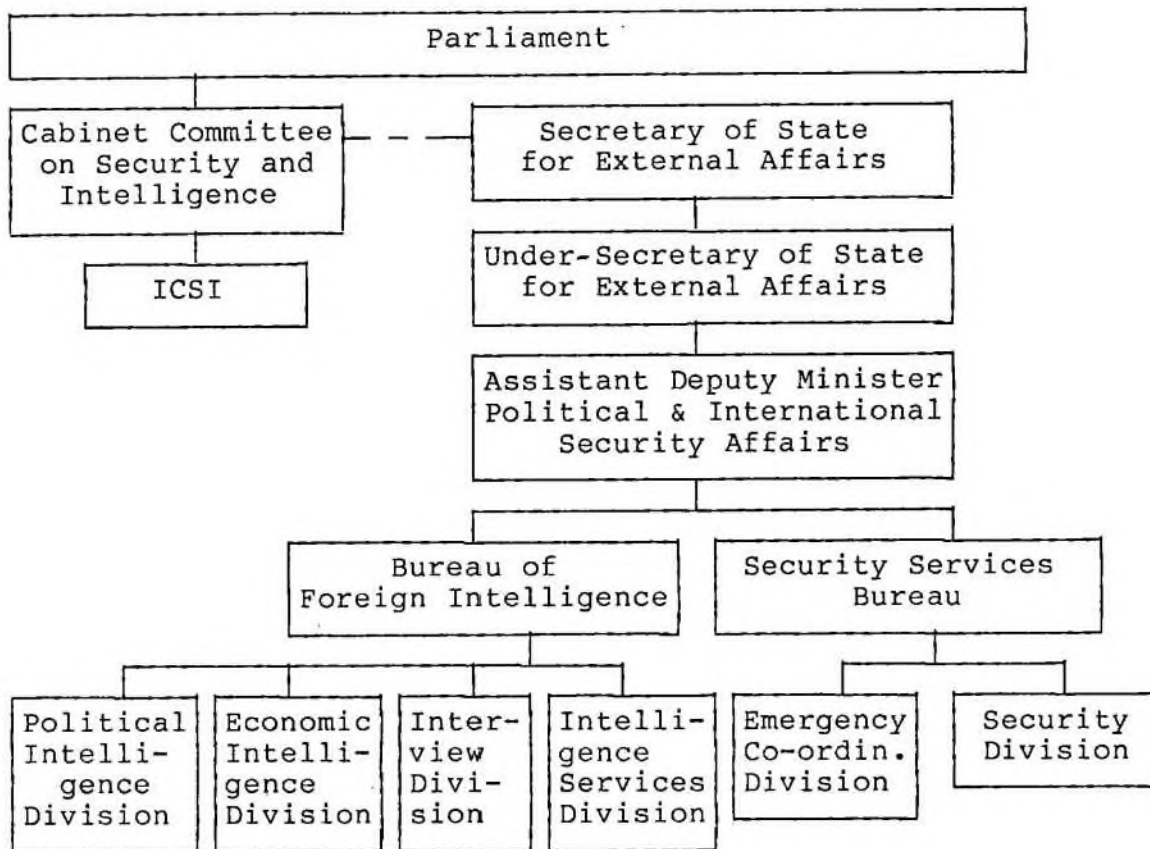
LEGEND

CCSI - Cabinet Committee on Security and Intelligence
 ICSI - Interdepartmental Committee on Security & Intelligence
 CSIS - Canadian Security Intelligence Service

* These agencies perform the major security intelligence tasks in the Ministry. The RCMP, it should be noted, conducts security intelligence investigations.

A0050382_33-002340

IV. DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS



The Secretary of State for External Affairs is a member of the Cabinet Committee on Security and Intelligence and so provides input to that body. The Under-Secretary of State for External Affairs sits on ICSI.

Two Bureaus in the Department of External Affairs are responsible for security and intelligence analysis matters, the Bureau of Foreign Intelligence and the Security Services Bureau. They report to the Under-Secretary through the Assistant Deputy Minister (Political and International Security Affairs).

A. BUREAU OF FOREIGN INTELLIGENCE

The Bureau of Foreign Intelligence is responsible for collecting, analysing and disseminating political and economic intelligence. Its mandate is threefold: to provide the Government with foreign intelligence of a political and economic nature in response to national requirements; to provide the Department of External Affairs with timely and relevant foreign intelligence for use in the conduct of

- 27 -

Canada's foreign relations; and to manage the activities of the Department in the field of foreign intelligence. The Bureau is organized into four divisions:

- o Political Intelligence Division
- o Economic Intelligence Division
- o Interview Division
- o Intelligence Services Division

The Political Intelligence Division and the Economic Intelligence Division have similar operations. They produce political and economic intelligence analyses for the IAC and the Department of External Affairs. The Divisions use open sources, diplomatic reports from missions abroad, information from Canada's allies as well as information from other elements of the Canadian foreign intelligence community (e.g., DND, CSIS, CSE, Solicitor General) in the preparation of a variety of intelligence products.

Both divisions are similarly structured on a geographic basis with analysts assigned to monitor the different areas and issues of interest to the IAC and the Department such as Africa, the Soviet Union, Asia/Pacific, Global Issues (e.g., arms control, nuclear proliferation, energy, debt) etc.

The Interview Division is responsible for interviewing immigrants, defectors and other non-Canadians who have lived in closed societies. The existence of the division is not secret and the interviews are always conducted with the consent of the subjects. The objective of the division is to obtain information from persons from closed societies such as the Soviet Bloc and selected Third World countries whose activities could impact on Canada.

The Intelligence Services Division provides support functions to the rest of the Foreign Intelligence Bureau in the areas of management of resources and the planning and co-ordination of certain activities. As well, the Intelligence Services Division provides a personalized intelligence dissemination service throughout the Department and operates a communications centre for the transmission of special material to selected missions abroad. In addition, this Division is responsible for managing high level security clearances. In this regard the Division decides who needs to receive high level security clearances, maintains the records, terminates clearances and requests CSIS to conduct the investigations.

B. SECURITY SERVICES BUREAU

The Security Services Bureau retains the responsibility for ensuring the protection of Canada's interests, including facilities, personnel and information within the Department's mandate. The Bureau has two divisions:

- o Security Division
- o Emergency Co-ordination Division

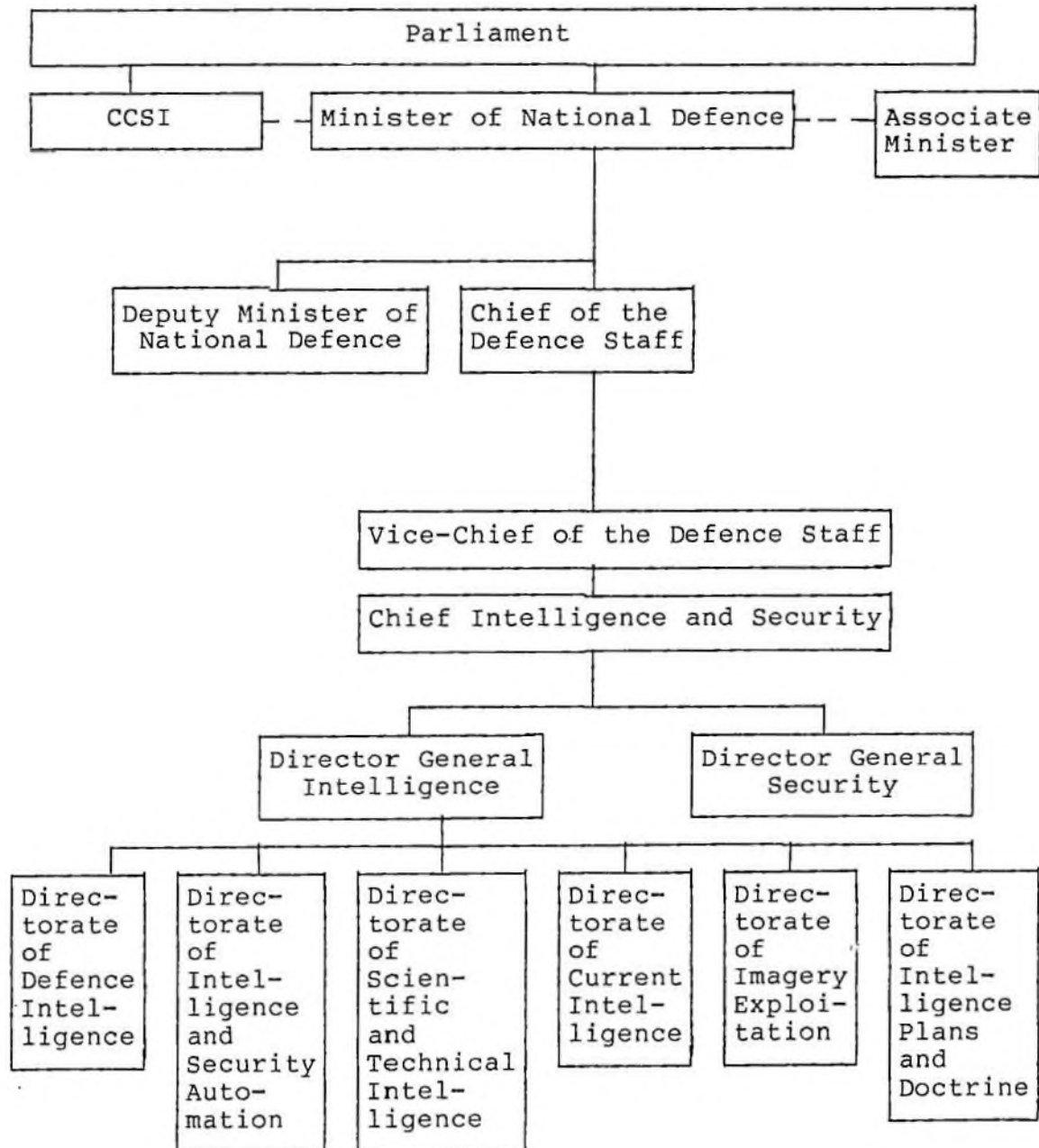
The Security Division is responsible for what may be termed the more "traditional" security aspects of Departmental operations. These include the security of information, personnel and the physical security of Canada's missions in foreign countries. The division is also responsible for the operational aspects of providing security for internationally protected persons.

The Emergency Co-ordination Division has recently been strengthened to more effectively meet its responsibilities for the protection of internationally-protected persons in Canada as well as for its own personnel and missions abroad. This division manages the Department's operations centre and has a major role to play in such cases as natural disasters (e.g., earthquakes) and terrorist incidents (e.g., the attempted hijacking of a jet in Karachi).

This Division is responsible for:

- o maintenance of the Department's preparedness to respond to any crises on a 24-hour-a-day basis;
- o co-ordination of the policy aspects of protection of Canadian missions and personnel abroad and the protection of foreign diplomats in Canada; and
- o development and policy formation of international co-operation on anti-terrorism.

V. DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE



The Minister of National Defence is a member of the Cabinet Committee on Security and Intelligence.

In the Department of National Defence, the Deputy Minister and the Chief of the Defence Staff are members of ICSI.

- 30 -

The Chief Intelligence and Security is the intelligence and security advisor in DND. He is responsible for planning and directing the collection, production and dissemination of defence intelligence, including scientific and technical intelligence for the Department and other government departments.

On the security side, the Chief Intelligence and Security advises defence staff and senior management on the state of security within the Canadian Forces and DND. Through the operations of the Director General Security, policies and procedures are developed and implemented to ensure the security of information, material and personnel.

The Chief Intelligence and Security has several roles both within and on behalf of DND. He participates in international and interdepartmental programs for the production and exchange of defence intelligence. With respect to the latter, the Chief is a Vice-Chairman of IAC and a member of SAC.

In the Department, the Chief Intelligence and Security is the Chairman of the Security Clearance Review Board. He also recommends policy and force structure for the intelligence and security functions in the Reserves.

The Director General Intelligence reports on intelligence matters to the Chief Intelligence and Security. The Director General Security advises the Chief on departmental security matters.

A. DIRECTOR GENERAL INTELLIGENCE

The Director General Intelligence is responsible for developing objectives and priorities for the production of basic, scientific, technical and strategic intelligence.

The Director General establishes and maintains liaison with intelligence agencies of other countries on behalf of the Chief Intelligence and Security. He also consults and liaises with other government departments and foreign and international staffs and agencies as necessary on defence intelligence.

The Director General Intelligence is assisted in his responsibilities by the following directorates:

- o Defence Intelligence
- o Current Intelligence
- o Imagery Exploitation
- o Intelligence Plans and Doctrine

- 31 -

- o Scientific and Technical Intelligence
- o Intelligence and Security Automation
- 1. Directorates of Defence Intelligence,
Current Intelligence, and Imagery
Exploitation*

include: Some of the management functions in the Directorates

- o developing objectives and priorities for the production of basic, current and strategic intelligence;
- o tasking Canadian Forces Attachés and Defence Advisors with Intelligence Collection Requirements (ICR) and participating in their training;
- o briefing and de-briefing outgoing and returning Canadian Forces Attachés, Canadian Forces officers, Government Officials and others as directed;
- o supporting and maintaining the flow of intelligence and intelligence liaison between Canada, the USA, NZ, UK, Australia and NATO and other countries as required.

The Directorates are responsible for the following intelligence functions:

- o Maintaining and updating the intelligence data based on:
 - the organization, strength, capabilities and intentions (as directed) of the military and para-military forces of countries in which Canada has or may have an interest;
 - geographic, climatic and topographic intelligence of selected countries;

* Prior to December 1, 1986 the directorates of Current Intelligence and Imagery Exploitation were sections within the Directorate of Defence Intelligence.

- 32 -

- defence budgets, military aid and procurement programmes of selected countries; and,
- biographical information of selected key foreign Governmental and military personalities.
- o through the National Defence Intelligence Centre (NDIC), monitoring incoming intelligence for indications of activities by any country which could be interpreted as hostile intent against Canada or her allies;
- o reviewing items of current intelligence and selecting items for dissemination or briefing on demand to CIS, Chief of Defence Staff, Defence Management Committee, National Defence Operations Centre-Canadian Forces (NDOC) and other Governmental or Departmental authorities;
- o providing intelligence support in times of international and domestic crises, through management of the NDIC as directed by CIS;
- o providing studies and in-depth analysis resulting in assessments of the threat to Canada, North America, Europe and to Third World stability;
- o participating in international Intelligence conferences to produce intelligence estimates in support of Canada's membership in NORAD and NATO, and other bilateral or quadripartite agreements; and,
- o providing defence intelligence in support of IAC activities of both a current and strategic nature.

2. Directorate of Scientific and Technical Intelligence

The Directorate produces scientific and technical intelligence on selected foreign nations of interest or significance to DND.

- 33 -

A partial list of the Directorate's major responsibilities follows:

- o assessing foreign scientific and technical advances generally and identifying their military implications to provide a basis for military policy guidance, equipment selection, and research and development planning;
- o assessing the technical characteristics and performance of weapons and military equipment of selected foreign nations;
- o providing scientific and technical intelligence support to the Branch, to other DND Branches and Commands and to other government departments including in particular the IAC and its member agencies;
- o supporting the National Defence Intelligence Centre in the provision of current intelligence on foreign scientific and technical developments of military interest or significance for briefing the Defence council, the Defence Management Committee and National Defence Headquarters staffs;
- o participating in the training and debriefing of Canadian Forces Attachés and Advisors, and tasking intelligence collectors as required;
- o contributing to joint studies and analytical programs with allied nations;
- o participating in international intelligence conferences in support of Canada's membership in NORAD and NATO;
- o maintaining effective liaison with Canadian research, development and analysis agencies in order to meet their requirements for scientific and technical intelligence and in turn drawing on their expertise in specific areas to assist in preparing intelligence assessments.

A0050382_41-002348

- 34 -

3. Directorate of Intelligence and Security Automation

The Directorate carries out a program of research and development into information science and determines what intelligence and security requirements can best be met through automation.

A partial list of the Directorate's major responsibilities follows:

- o providing automated support to intelligence and security operations by the operation of in-service systems;
- o establishing a program of research and development in information science as it relates to intelligence and security (these aspects of automation are referred to as artificial intelligence);
- o effecting the transfer of technology, from international sources and to national organizations if required;
- o establishing interface generally on a policy and procedural level between the automated system for intelligence and security operations and commands, military security agencies, other national intelligence services and international agencies;
- o providing a focal point for monitoring developments in automation for tactical intelligence, military police and security systems;
- o maintaining liaison with the staffs of allied intelligence agencies on automation technology and the automation of intelligence operations; and
- o maintaining liaison with industrial and Research and Development organizations involved in automation developments and implementations, related to intelligence and security operations.

- 35 -

4. Directorate of Intelligence Plans and Doctrine

The directorate is responsible for the following:

- o developing and co-ordinating the intelligence input to Canadian Forces plans, doctrine and publications;
- o advising and promulgating intelligence and counter-intelligence policy and procedures;
- o preparing the intelligence input to Canadian Forces tactical SIGINT and EW (Electronic Warfare) policy and procedures;
- o advising on and assisting with the development of new intelligence organizations within the Canadian Forces;
- o co-ordinating the intelligence input to equipment research and development;
- o reviewing and updating professional standards for Intelligence Branch personnel; and
- o developing and co-ordinating the Canadian Forces intelligence input to NATO and other international documents.

B. DIRECTOR GENERAL SECURITY

The Director General Security is responsible for assessing and advising on the state of security within DND and the Canadian Forces. The role of this Division is to determine threats to departmental security and develop objectives, priorities and standards to ensure a high state of security. The Director General Security is an ex-officio member of the interdepartmental SAC.

The Division is organized into two directorates* and two sections:

- o Directorate of Security Operations
- o Directorate of Police Operations

* Prior to January 1, 1987 these directorates were sections reporting to the Director of Security.

- 36 -

- o Director General Security/Police,
Security Plans and Resource Development

- o Personnel Clearances section

A partial list of the Division's major responsibilities follows:

- o developing and implementing policies and procedures for:
 - the security of information, personnel and material,
 - controlling the release of classified information,
 - the personnel security clearance program for the Department, excluding Defence Construction (1951) Limited,
 - the prevention, detection and investigation of crime and service offences within the Department,
 - the physical security of defence establishments, including nuclear capable units,
 - the security of automatic data processing system,
 - the security of very important persons present on defence establishments or using departmental transportation,
 - the security aspects of visits by other than departmental personnel (except foreign attachés) to DND establishments and classified visits by departmental personnel to defence industry, and
 - the security aspects of contacts by departmental personnel with nationals of designated countries;
- o advising on the security and intelligence aspects of exports of military equipment;
- o controlling the Technical Security Inspection Team and exercising functional control over the Special Investigation Unit, Canadian Forces Service Prison and

A0050382_44-002351

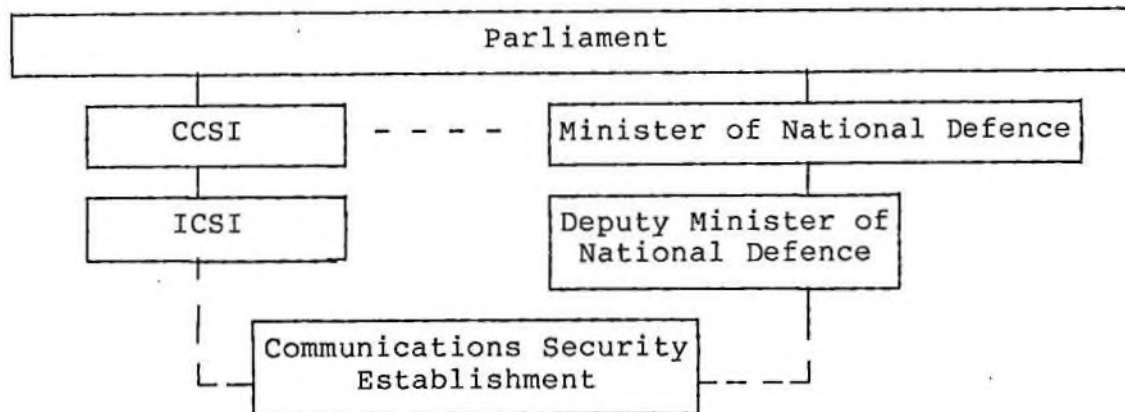
- 37 -

Detention Barracks and the Automatic Data Processing Security Inspection Test and Evaluation Team for Chief Intelligence and Security;

- o providing for security intelligence reporting, analysis and briefings on internal security, international terrorism and counter-intelligence activity relative to human intelligence (HUMINT), subversion and sabotage;
- o advising on the security aspects of emergency planning; and
- o controlling the travel in Canada of foreign attachés for designated countries.

- 38 -

VI. COMMUNICATIONS SECURITY ESTABLISHMENT



The Communications Security Establishment (CSE) is an agency of the Government of Canada attached to the Department of National Defence. CSE came into existence when the Communications Branch of the National Research Council, as CSE was previously known, was transferred to the Department of National Defence on April 1, 1975 (Order in Council PC 1975-95). The Communications Security Establishment reports to the Minister of National Defence who is responsible to Parliament for it. However, as the organization serves the broader requirements of the Government of Canada as a whole, the Chief CSE is subject to the direction and guidance of the Interdepartmental Committee on Security and Intelligence and is accountable for operational policy to the Intelligence and Security Co-ordinator.

CSE operates two programs, the Signals Intelligence Program and the Communications Security Program. Signals Intelligence involves the collection and processing of foreign radio, radar and other electromagnetic transmissions and the distribution of reports, based on this information, to appropriate departments and agencies of the Government of Canada. CSE collects signals intelligence for the purpose of providing the Government of Canada with information concerning foreign countries. Such information can be vital to the defence of Canada and the conduct of Canada's foreign relations. CSE is supported in this activity by the Canadian Forces Supplementary Radio System (CFSRS). The CFSRS is a component of the Canadian Forces Communications Command and its personnel are members of the Canadian Forces.

Communications Security involves the establishment of guidelines and the provision of advice on the implementation of these guidelines, to departments and agencies to ensure the security of Canadian Government communications. CSE is the Communications Security authority for the Government of Canada and advises the Government on all matters pertaining to the

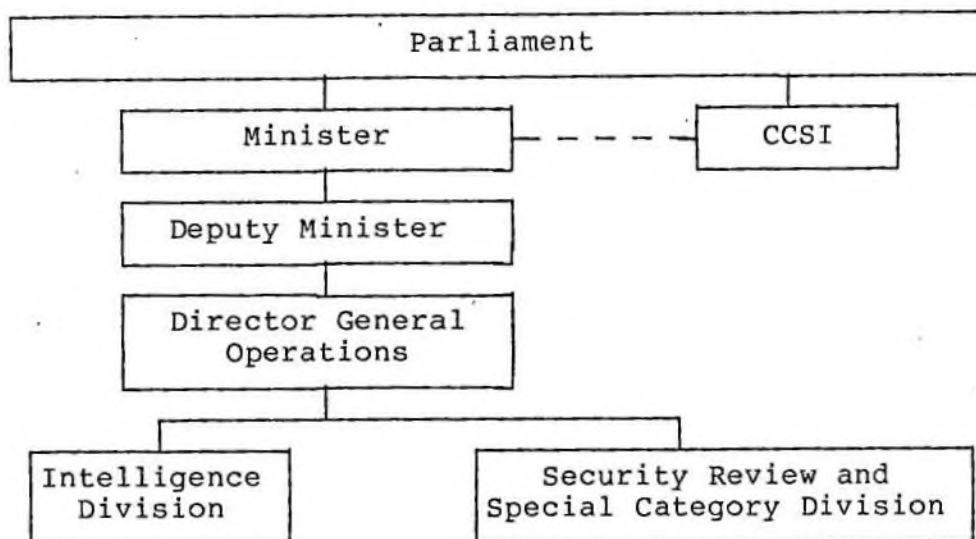
A0050382_46-002353

security of communications within the government, including the secure communications systems of the Departments of External Affairs and National Defence. CSE's expertise is also made available to Canadian industries involved in the manufacture of COMSEC-related equipment.

More specifically, CSE is responsible for:

- (a) formulating communications-electronic security standards for the Government of Canada and advising on their application;
- (b) providing advice and guidance on the planning, acquisition, installation and procedures for the use of communications-electronic security systems;
- (c) inspecting, testing and evaluating, communications-electronic security systems and procedures;
- (d) performing reviews, on request, of government telecommunications to assess the degree of adherence to prescribed communications-electronic security practices;
- (e) providing cryptographic material and documentation to appropriate government institutions; and,
- (f) reporting to Treasury Board, when requested, on the state of communications-electronic security across the government.

VII. EMPLOYMENT AND IMMIGRATION CANADA



The Minister of Employment and Immigration is a member of the Cabinet Committee on Security and Intelligence. The Assistant Deputy Minister Immigration is an ad hoc member of IAC while the Special Assistant to the Assistant Deputy Minister is a member of SAC.

In the Department of Employment and Immigration, the Operations Branch has the responsibility for security and intelligence. The functions are divided into two divisions:

- A) Intelligence
- B) Security Review and Special Category

For the most part, the Department is a consumer of intelligence rather than a producer. This role will be evident from the following description of Department activities.

A. INTELLIGENCE DIVISION

In a security intelligence context, immigration intelligence is defined by the Department as follows:

Political and social trends and events occurring in foreign countries and in Canada which can result in new demands being made of Immigration resources or which can have immediate and future implications for the program, either in terms of policy or in terms of delivery. In a political context, this includes trends, developments in terrorism and

- 41 -

subversion, where there are indicators that Canada could be a target, be used for transit to another country, or serve as a haven for known and suspected terrorists; immigration rackets; and political strife (in a social context this includes international migration movements).

The Division also receives information on the organized smuggling of persons into Canada and the production, sale and use of fraudulent documents for immigration purposes.

A partial list of intelligence responsibilities follows:

o STATIC INTELLIGENCE

- identifies and proposes current issues, problems and concerns for examination, study and long term planning;
- prepares background briefing papers, reports, immigration studies and trend analyses;
- recommends improvements in immigration enforcement/control legislation, policies and procedures.

o TACTICAL INTELLIGENCE

- applies the intelligence process to information received on individuals, groups and organizations involved in or suspected of being involved in illegal immigration activities; on terrorism, subversion and organized crime where these activities are of Immigration interest; also to reports received on the political, social, and economic conditions in Canada and other countries, which could have an effect on Immigration activities;
- develops/participates in the development of training aids and programs to assist Immigration, External Affairs, airline personnel, etc., in detecting fraudulent immigration practices; for example, ensures the ready reproduction of forged/altered documents for

A0050382_49-002356

- 42 -

distribution to Regional Intelligence Officers, to ports of entry and in intelligence bulletins.

o LIAISON AND CO-OPERATION

- maintains liaison and co-operation with intelligence groups, persons, agencies, government departments within and outside Canada;
- receives intelligence from the RCMP, CSE, CSIS, External Affairs, its own immigration officials, United States Immigration and Naturalization Service and from other governments.

o IMMIGRATION PROGRAM PLANNING AND POLICY DEVELOPMENT

- recommends and develops policy concerning the role of intelligence in enforcement/control;
- prepares guidelines;
- assists in development of other enforcement policy areas such as control activities at ports of entry and abroad;
- controls policy regarding major international events.

o CLIENTELE

- in addition to sending internal reports and findings to the Regional and Headquarters Branches of the Department, the documents are forwarded to External Affairs, Customs and Excise, Solicitor General, CSIS and the RCMP, etc. Foreign governments also receive copies (e.g., U.S. Immigration and Naturalization Service).

B. SECURITY REVIEW AND SPECIAL CATEGORY DIVISION

The Security Review and Special Category Division closely interacts with CSIS in several important programs. The areas of mutual co-operation include:

SECRET

- 43 -

o SECURITY SCREENING OF IMMIGRANTS

- CSIS Liaison Officers conduct background checks [REDACTED] for permanent residence in Canada;
- if adverse information on an applicant is discovered, Immigration Headquarters is briefed by CSIS; the HQ then determines whether or not the applicant should be classed as inadmissible.

o SECURITY SCREENING OF VISITORS

- the volume of visitors requires that the Division concentrate on high risk areas;
- two screening programs are in operation:
 - (i) Special Category procedures - applicants from Communist Bloc countries, and
 - (ii) [REDACTED]
- applicants provide information which is sent to CSIS - HQ; and
- problem cases are reviewed at Immigration HQ.

o COUNTER-TERRORISM

- CSIS provides Immigration with threat assessments on a continuing basis;
- assessments are distributed to the regional operations in the Department;
- threat assessments of an urgent nature are treated as Alerts and are usually received via RCMP Headquarters; and

[REDACTED]

A0050382_51-002358

SECRET

- 44 -



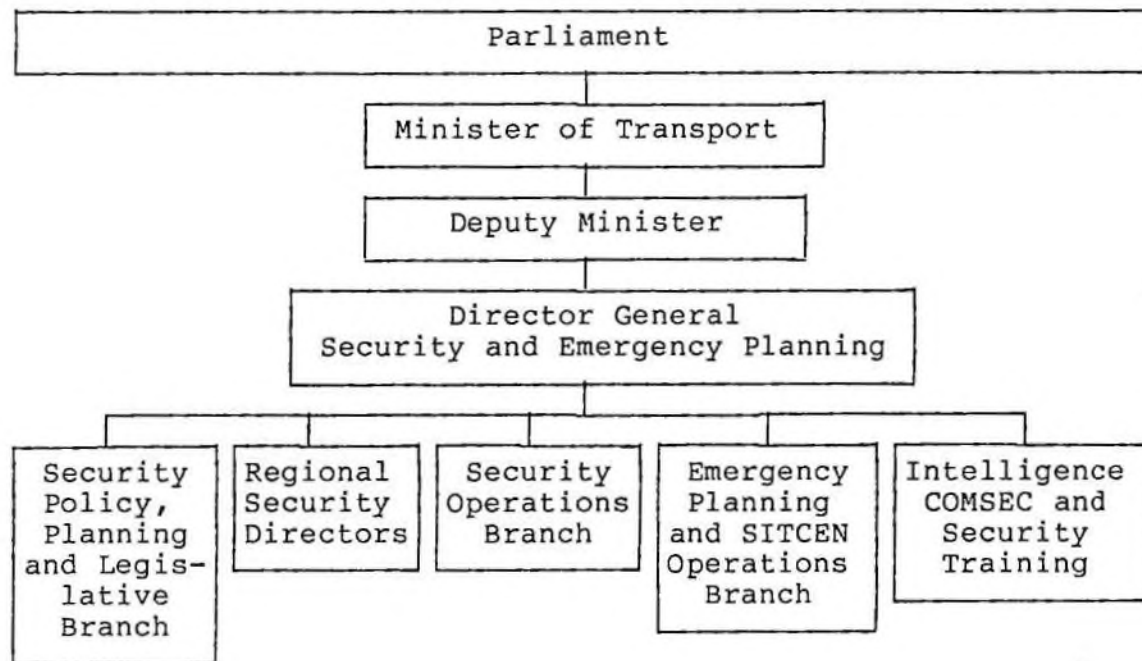
o DEFECTORS

- Immigration notes that there has not been a genuine defector to Canada in the last several years; the Department has, however, been asked to resettle (in Canada) persons who have defected in other countries, e.g. the U.S.A.; and
- these cases are always referred to the Minister for the final decision.



- Ministerial approval is required.

VIII. TRANSPORT CANADA



The Deputy Minister is accountable to the Minister of Transport for the security and emergency readiness of the National Transportation System. Both security and emergency planning are issues of increased importance given the incidence of terrorist acts directed at transportation systems and transportation disasters. Representatives of the Department attend SAC meetings as required in this regard. The Deputy Minister recently created the position of Director General of Security and Emergency Planning (DGSEP) to assure responsibility for the prevention and management of these and other incidents.

A. DIRECTOR GENERAL SECURITY AND EMERGENCY PLANNING

The DGSEP plans and directs the development and promulgation of departmental policies and legislative programs regarding the security and emergency planning policies/directives that have application to Transport Canada and the transportation system.

The responsibilities of the DGSEP include:

- o providing advice concerning all aspects of departmental security, intelligence and emergency planning;

- 46 -

- o ensuring the Situation Centre (SITCEN) is ready to respond to peace and war situations;
- o as National Transportation Security Co-ordinator, arranging for national objectives, policies and programs for the prevention of unlawful acts which threaten the safety of civil aviation; and
- o acting as the contact point for the Department in the areas of security, both nationally and internationally (sites, e.g. airports, are responsible for program implementation and the day-to-day management of police and security contacts).

1. Security Policy, Planning and
Legislative Programs Branch

The Branch has the following responsibilities:

- o develops legislation, regulations, policies, plans, standards and guidelines to ensure that adequate levels of security are maintained to meet perceived threats to the national transportation system;
- o assists the Regional Security Directors in the development of regional security plans;
- o formulates the Departmental position for international security activities and arranges for appropriate representation at security meetings (e.g. ICAO);
- o co-ordinates the development of contingency plans for security incidents and monitors the training and testing of emergency planning; and
- o develops the National Transportation Security Plan for all modes of transportation and ensures it meets international commitments.

2. Security Operations Branch

A partial list of Branch responsibilities follows:

- o directs the security operations which designate sensitive assets, assesses the vulnerability of those assets, develops and recommends appropriate protective measures and their application;
- o provides the principal departmental liaison with the RCMP and other police forces concerning security criminal matters and contracting;
- o supervises the approval and monitoring of all air carrier and airport security plans both national and international and arranges enforcement action for non-compliance with regulations;
- o develops standards for security equipment and co-ordinates its acquisition and use;
- o defines operational requirements for research and development for all forms of security for airport, seaport and enroute systems;
- o ensures that training programs are delivered by the operating Groups* for the operation and maintenance of all security equipment and systems and monitors the application of the training;
- o supervises Regional Security Directors with respect to monitoring, inspecting, and enforcing security legislation and regulations including the certification of security screening supervisors, trainers and personnel;
- o approves air carrier and airport security plans, and verifies standards of offshore boarding points for flights bound for Canada.

* For example, Aviation, Marine and Surface Groups.

3. Intelligence, COMSEC and Security Training Branch

The Branch:

- o co-ordinates the collection, analysis and dissemination of intelligence information from national agencies;
- o provides intelligence digests in support of departmental objectives as well as threat assessments, estimates and evaluations relevant to the protection of departmental assets and the National Transportation System;
- o supervises the operation of the personnel clearance program;
- o directs the Departmental Communications - Electronic Security (COMSEC), Electronic Data Processing Security and Technical Intrusion Programs;
- o develops and co-ordinates departmental security awareness training policies; and
- o plans and directs the security training and awareness program.

4. Emergency Planning and SITCEN Operations Branch

The Branch is responsible for the direction, preparation, co-ordination and maintenance of all Transport Canada multi-modal national, international and NATO wartime planning.

The Branch:

- o directs the operation of the Situation Centre (SITCEN) which responds to peace and war situations;
- o directs, plans and co-ordinates national and international emergency preparedness exercises;
- o co-ordinates peacetime multi-modal crisis planning; and
- o provides Departmental approval of all wartime plans produced by those Groups which retain a capability in this area.

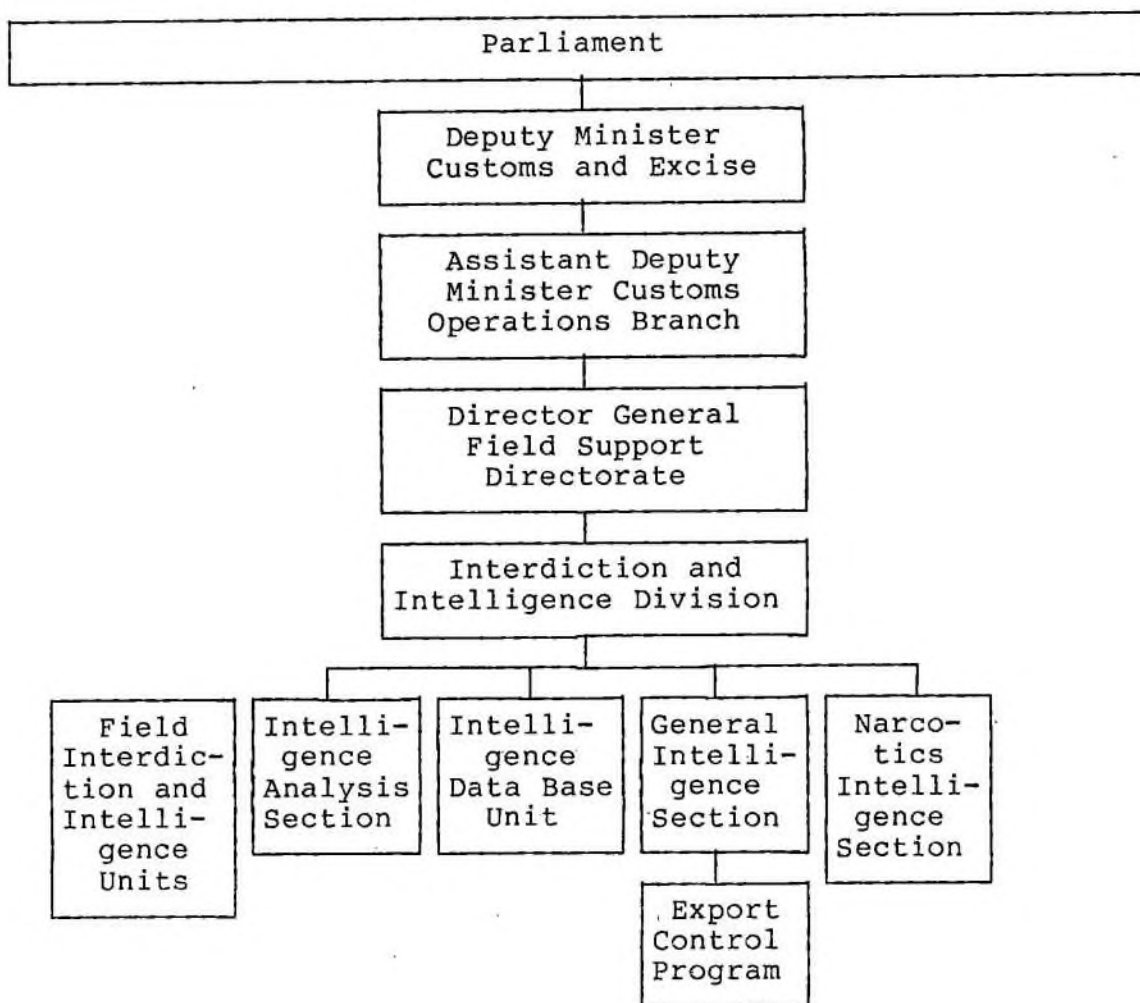
5. Regional Security Directors

The Regional Security Directors (RSDs) are responsible for inspecting and testing approved Transport Canada site security plans, policies, techniques, and practices. They are responsible for identifying the vulnerable points in these areas.

The RSDs also:

- o monitor the effectiveness of site security in emergency exercises;
- o provide functional advice and recommendations to Regional and site managers on security matters;
- o carry out certification of designated airport staff, security screening supervisors, trainers and personnel; and
- o inspect and ensure compliance of the carriers and airports with the security requirements of the Aeronautics Act and supporting regulations, including enforcement procedures before the Civil Aviation Tribunal.

IX. CUSTOMS AND EXCISE - REVENUE CANADA



The majority of security and intelligence functions within Customs and Excise are found in the Interdiction and Intelligence Division. This Headquarters Division exercises functional control and guidance on the Field Units located in the department's ten regions.

The duties of the Division and the Field Units are devoted to all elements of transborder criminal activities with particular emphasis upon narcotics, strategic export control, weapons, pornography and international terrorism.

A. HEADQUARTERS DIVISION

The Interdiction and Intelligence Division at Headquarters is responsible for:

- o maintaining a centralized intelligence data bank;

- 51 -

- o establishing and maintaining intelligence liaison with all law enforcement agencies both international and national;
- o establishing and maintaining direct liaison with other Customs services abroad;
- o producing tactical intelligence in support of Regional activities; and
- o producing strategic intelligence for senior management to assist in planning.

The responsibilities of the five sections in the Interdiction and Intelligence Division are outlined below.

1. Intelligence Analysis Section

The section analyses and evaluates all collected data in the various law enforcement functions. The function determines:

- o potential risks;
- o modus operandi of offenders;
- o evasive trends;
- o trafficking routes; and
- o risk analysis of departmental operations across Canada.

The intelligence is disseminated on a need-to-know basis to:

- o field officers;
- o law enforcement agencies (national/international); and
- o government departments in Canada and abroad.

2. Intelligence Data Base Unit

The responsibilities of the unit include data input to the Automated Information Customs Services which is now part of the PIRS system shared with the RCMP. The Unit provides information retrieval services in connection with Privacy Act or Access to Information Act requests.

- 52 -

3. General Intelligence Section

This section is responsible for the collection of intelligence of all law enforcement activities, with the exception of drugs. Also, functional guidance is provided to Regional Intelligence Officers.

The commodities and activities of interest to this section include:

- o fraud;
- o terrorism;
- o pornography;
- o weapons;
- o international customs agreements; and
- o control of strategic exports.

The section liaises with:

- o Customs Services of other nations;
- o law enforcement agencies (domestic and foreign); and
- o international agencies such as the Customs Co-operation Council and Interpol.

4. Export Control Program

The purpose of the program is to ensure proper controls exist with respect to the flow of strategic goods and technology out of Canada.

Reporting to the Chief of the General Intelligence Section, the Head of Export Control is responsible for the management of the Export Control Command Centre. The Centre was established in 1985 to support the control program on strategic exports. The Command Centre is the communications conduit through which information is channelled from the field to External Affairs, the agency responsible for the issuance of export permits, and vice versa.

5. Narcotics Intelligence Section

The responsibilities of the section include all aspects of illicit drugs and narcotic enforcement. The section is concerned with Narco-terrorism in conjunction with the General Intelligence Section.

A0050382_60-002367

B. FIELD INTERDICTION AND INTELLIGENCE UNITS

The Field Units comprise Customs Drug Teams, Detector Dog Teams, Regional Intelligence Officers, together with other ad hoc enforcement units raised from time to time for a particular function. In addition, there are six Export Control Units located in major cities where the bulk of strategic exports occur.

X. COMMENT AND SUMMARY

The preceding chapters of this paper provided an outline of the major elements involved in the Federal Government's security and intelligence network. The information shows that each component in the system does not operate in a mutually exclusive manner from the others. Rather, the report reveals that the security and intelligence community is highly interactive, a factor which serves to safeguard the security of Canada by the provision of a series of checks and balances through the inter-departmental committee system.

The security and intelligence network is organized in a manner which facilitates the analysis, production, dissemination and use of security and intelligence information by the key participants.

The information shows that the Intelligence and Security Co-ordinator plays a pivotal role. This person not only has an overview of activities in the various Federal Government Departments, but also attempts to ensure that a co-ordinated flow of information goes from these departments to the executive level of government.

Through the inter-departmental committee structure (e.g., IAC, SAC and EIC), the intelligence produced by the various government departments is reviewed and disseminated on behalf of ICSI. This committee, in turn, has the responsibility to identify the security and intelligence needs of the Federal Government and communicates that information to the departments for action. The committee structure provides, in effect, a series of forums for inter-departmental consultation on the production and use of security and intelligence in the government. That is, rather than departments individually exchanging intelligence products with each other and sending the information directly to Cabinet, the committees provide a means of quality control, of achieving consensus, of corroborating conclusions, thereby producing intelligence which is useful to the consumers.

The Federal Government departments, agencies and committees involved in security and intelligence have undergone changes. They have organized and reorganized themselves to provide the information required to meet Cabinet priorities. The departments in particular have often done this by separating the intelligence aspects from the security requirements of Government.

Because of the changes taking place in the departments and committees, the task of updating the information presented in this report in of itself represents a challenge for SIRC. As noted in the introduction, the

SECRET

- 55 -

Committee will endeavour to remain abreast of new developments in those agencies specifically created to preserve the security of Canada.

A0050382_63-002370

- 56 -

The following chart summarizes the key elements in Canada's security and intelligence community and distinguishes between foreign intelligence and security intelligence functions.

Security and Intelligence Community

Privy Council Office

"Foreign Intelligence"

Bureau of Foreign
Intelligence
Department of
External Affairs

Communications
Security
Establishment

Canadian Security
Intelligence Service

Chief Intelligence
& Security/Canadian
Forces Supplementary
Radio System
Department of
National Defence

Commands*

"Security Intelligence" & "Security"

Security Services
Bureau,
Department of
External Affairs

Police & Security
Branch,
Ministry of
Solicitor General

Canadian Security
Intelligence Service

Royal Canadian
Mounted Police

Operations Branch
Employment and
Immigration Canada

Security and Emer-
gency Planning
Transport Canada

Other Departments as
appropriate (e.g.,
Revenue Canada)

* Maritime, Air and Mobile
Commands and Canadian Forces
Europe in the Department of
National Defence.

APPENDIX

Government-wide and other roles in implementation of security policy

Cabinet and senior Public Service committees

The Cabinet Committee on Security and Intelligence (CCSI), chaired by the Prime Minister, provides general policy direction on security matters. It receives advice from the Interdepartmental Committee on Security and Intelligence (ICSI), chaired by the Clerk of the Privy Council. The Security Advisory Committee (SAC), chaired by the Senior Assistant Deputy Solicitor General, Police and Security, Department of the Solicitor General, advises ICSI directly on all security matters other than those related to administrative and personnel policy.

The Treasury Board issues administrative and personnel security policies and standards pursuant to CCSI direction. It receives advice from the Treasury Board Senior Advisory Committee (TBSAC), chaired by the Secretary of the Treasury Board, on matters generally related to the management of the public service and on security matters from the Security Advisory Committee.

The Public Service Commission is responsible for establishing the staffing policies and procedures necessary both to fulfil the requirements of this policy and to expedite appointments to Public Service positions, consistent with the statutory obligations and limitations of the Public Service Commission; establishing and maintaining a Central Index of employees released, rejected, dismissed or discharged for cause from the Public Service; ensuring, to the extent specified in this policy, that their referral inventory system contains records of reliability checks and reports of serious misconduct or performance adversely affecting reliability; and establishing security training programs, as required.

The Canada Employment and Immigration Commission is responsible for ensuring, to the extent specified in this policy, that their referral inventory system contains records of reliability checks and reports of serious misconduct or performance adversely affecting reliability.

The Canadian Security Intelligence Service is responsible for investigating individuals when requested, for the purpose of a security clearance; conducting subject interviews as part of the security clearance process; providing security assessments, as requested by deputy heads; and maintaining a central Index of security clearances.

The Communications Security Establishment (CSE) is responsible for:

- (a) formulating communications-electronic security standards for the Government of Canada and advising on their application;
- (b) providing advice and guidance on the planning, acquisition, installation and procedures for the use of communications-electronic security systems;

- (c) inspecting, testing and evaluating communications-electronic security systems and procedures;
- (d) performing reviews, on request, of government telecommunications to assess the degree of adherence to prescribed communications-electronic security practices;
- (e) providing cryptographic material and documentation to appropriate government institutions;
- (f) classifying signals intelligence information and material and protecting such information and material under its control;
- (g) advising on, and inspecting the measures employed by other institutions for the protection of signals intelligence information and material; and
- (h) reporting to Treasury Board, when requested, on the state of communications-electronic security across the government.

The Department of Communications is responsible for:

- (a) ensuring that the need for communications-electronic security is recognized by its clients;
- (b) providing a basic service of identifying communications - security requirements to customers where requirements for such security are but one element of a larger communications problem;
- (c) acting as liaison between the Communications-Electronic Security Committee and government institutions which are not members of the Committee and providing advice and guidance to those institutions, in consultation with the Communications Security Establishment; and
- (d) ensuring the integrity and availability of the telecommunications provided to the government by the Department of Communications.

The Department of External Affairs is responsible for:

- (a) all measures for the protection of classified and other sensitive information and assets under its control in Canada, and at and between Canadian diplomatic and consular missions abroad;
- (b) conducting or arranging for the inspection of these measures;
- (c) performing or arranging for the inspection of measures employed by other government institutions for the protection of classified information and other assets handled by its Canadian Diplomatic Communications Service (which includes diplomatic couriers) to ensure continuity and uniformity of protection;

(d) ensuring that adequate protection is accorded by all government institutions to North Atlantic Treaty Organization (NATO) documents under their control, and inspecting the custodial arrangements for such documents, except those in effect in the Department of National Defence, which does its own inspections; and

(e) conducting the process for updating security clearances with regard to its personnel who are members of the rotational Foreign Service who have served, or are serving, outside Canada. The CSIS will continue to provide assessments, when required.

The Department of National Defence. The Deputy Minister and the Chief of the Defence Staff are jointly or separately responsible, as appropriate, for:

(a) all aspects of security for defence works, establishments, facilities, assets, resources and operations, in Canada and abroad;

(b) protecting classified information and other assets under their control including those provided by allied nations and organizations;

(c) arranging for and coordinating security for any Force visiting Canada, or otherwise present at a defence establishment or facility;

(d) verifying that government institutions holding documents containing atomic information exchanged in accordance with bilateral and multilateral agreements are protecting such documents as required by these agreements;

(e) conducting the security clearance process for members and prospective members of the Canadian Forces and other individuals employed or about to be employed by, in or on behalf of DND, excluding the Communications Security Establishment and Defence Construction (1951) Limited. Where a search of security intelligence records is required, the CSIS shall carry out this activity; and

(f) the inspecting and evaluating of measures for the protection of its own EDP assets.

The Department of Public Works is responsible for:

(a) providing physical security for government buildings while under construction by DPW;

(b) providing basic physical security for the fabric of government-owned and leased buildings managed by the department and providing additional security as requested by government tenants in these premises on a cost recoverable basis;

(c) providing, funding, installing and maintaining approved physical security equipment related to basic buildings constructed by DPW;

- (d) providing, funding and managing the basic building security guard services in multiple occupancy buildings; and
- (e) sharing the costs of security guard services with the tenant government institution in single occupancy buildings with commercial facilities.

The Department of Supply and Services is responsible for:

- (a) advising on the process for the acquisition of guard services and physical security equipment;
- (b) acquiring such goods and services, and ensuring that the suppliers comply with approved standards as outlined in a contract or agreement throughout the life of that contract or agreement;
- (c) ensuring the adequacy of protective measures applied at off-government premises by non-government personnel or private sector organizations which have access to or custody of classified assets during a pre-contractual process, or under a contract or agreement to provide goods or services through SSC to the government;
- (d) providing advice and assistance to government institutions regarding the implementation of bilateral and multilateral industrial security agreements or arrangements;
- (e) providing advice and guidance to government institutions on all aspects of the payments process under the control of the Receiver General and the Deputy Minister of Supply and Services. Such responsibilities include payments, documents design, procuring and safekeeping; protection of payment data; payment systems and procedures; accounting practices; and other related security matters;
- (f) establishing the necessary policies and procedures to conform to this policy, including the screening, where required, of contractors providing goods or services through SSC to government departments and agencies; and
- (g) informing potential contractors of the policy and related procedures.

The Public Archives of Canada is responsible for assisting institutions in applying security policy to information holdings within the context of government records management policy, and for addressing this issue in the Dominion Archivist's annual report to Treasury Board on the state of records management in the Government of Canada.

The Royal Canadian Mounted Police is responsible for:

- (a) advising on and reviewing, on request, physical security arrangements in government institutions and initiating related government-wide standards;

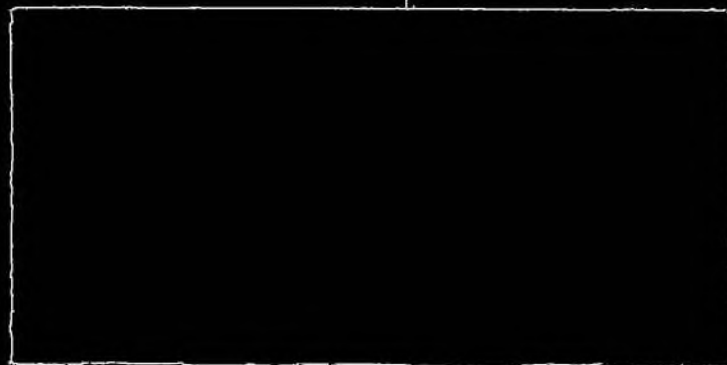
- (b) inspecting, testing, evaluating and, where required, designing physical security equipment, and developing related specifications;
- (c) maintaining, where required, physical security equipment uniquely designed or modified for the protection of classified information;
- (d) providing, on request, a security consulting service for the design of new or renovated government buildings or the application of physical security equipment or systems to assist institutions in satisfying their protection responsibilities;
- (e) advising on and reviewing, on request, EDP security in government institutions and in the private sector where it is engaged in processing government information under contract, and initiating government-wide EDP security standards;
- (f) advising on and reviewing, on request, measures in place in government institutions to prevent technical intrusion, and initiating related government-wide standards;
- (g) reporting to Treasury Board, when requested, on the state of physical, EDP and technical intrusion security across the government;
- (h) assisting in the determination of the suitability of persons for reliability or security clearance by checking criminal records and providing details of any adverse information to the CSIS in the case of security clearances and to departments in the case of reliability checks; and
- (i) conducting the security clearance process for members and prospective members of the RCMP, other individuals employed or to be employed by or in the RCMP, and persons employed under contracts awarded or administered by the RCMP. Where a search of security intelligence records is required, the CSIS shall carry out this activity.



Canada

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

RECHERCHE



A0050382_70-002377

MISE EN GARDE

Le présent rapport vous est transmis avec l'autorisation du président du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, l'honorable Ronald G. Atkey, C.P., C.R. Il vise à informer son destinataire et ses collègues du ministère ou de l'organisme qui ont l'habilitation de sécurité voulue et qui pourraient tirer profit de son contenu.

Il est interdit de diffuser le rapport, en tout ou en partie, à l'extérieur de votre ministère ou organisme sans avoir consulté le CSARS au préalable.

Le présent rapport fait peut-être l'objet d'une exception aux termes de la Loi sur l'accès à l'information ou de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Aucune décision relative à une demande de communication ne doit être prise sans que ne soit consulté d'abord le Secrétaire exécutif du CSARS.

SECRET

LE RÉSEAU DU RENSEIGNEMENT ET DE
SÉCURITÉ AU SEIN DE L'ADMINISTRATION
GOUVERNEMENTALE DU CANADA :
UNE DESCRIPTION

COPIE NO 34

Janvier 1987

Comité de surveillance des activités
de renseignement de sécurité

A0050382_71-002378

<u>TABLE DES MATIÈRES</u>	<u>Page</u>
REMERCIEMENTS	iv
GLOSSAIRE	vi
INTRODUCTION	1
I. CABINET	4
A. Comité du Cabinet chargé de la sécurité et des renseignements	5
II. RÉSEAU DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS DE LA SÉCURITÉ ET DES RENSEIGNEMENTS	6
A. Coordonnateur, renseignements et sécurité	6
B. Organismes de sécurité et de renseignement du BCP	7
C. Comité interministériel de la sécurité et des renseignements	7
D. Comité consultatif de la sécurité	9
E. Comité consultatif du renseignement	11
F. Comité du renseignement économique	13
III. MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL	16
A. Solliciteur général	16
B. Sous-solliciteur général	16
C. Secrétariat du Solliciteur général	17
D. Gendarmerie royale du Canada	20
1. Protection de la sécurité nationale	20
2. Sections des renseignements criminels	21
3. Programme de sécurité du gouvernement fédéral	21
4. Sécurité des personnes de marque	21
5. Points névralgiques	21
E. Service canadien du renseignement de sécurité	22

<u>TABLE DES MATIÈRES</u> (suite)	<u>Page</u>
F. Inspecteur général du Service canadien du renseignement de sécurité	23
G. Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	23
IV. MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES	27
A. Direction générale du renseignement extérieur	27
B. Direction générale des services de sécurité	29
V. MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE	30
A. Directeur général - Renseignement	31
1. Directions du renseignement de défense, du renseignement de situation et de l'exploitation photographique	32
2. Direction - Renseignement scientifique et technique	34
3. Direction - Renseignement et Sécurité (automatisation)	35
4. Direction - Renseignement (plans et doctrine)	36
B. Directeur général - Sécurité	36
VI. CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS	39
VII. EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA	41
A. Division des renseignements	41
B. Division du réexamen de sécurité et des cas spéciaux	44

<u>TABLE DES MATIÈRES (suite)</u>	<u>Page</u>
VIII. TRANSPORTS CANADA	47
A. Directeur général de la sécurité et de la planification d'urgence	47
1. Direction des programmes de politique, de la planification et de la législation en matière de sécurité	48
2. Direction des opérations de sécurité	49
3. Direction des renseignements, de COMSEC et du perfectionnement en sécurité	50
4. Direction de la planification d'urgence et des opérations SITCEN	51
5. Directeurs régionaux de la sécurité	51
IX. DOUANES ET ACCISE - REVENU CANADA	53
A. Division de l'administration centrale	53
1. Section de l'analyse des renseignements	54
2. Unité de la base des données (Renseignement)	55
3. Section des renseignements généraux	55
4. Programme de contrôle des exportations	55
5. Section des renseignements sur les stupéfiants	56
B. Unités du renseignement et de la répression de la contrebande des services extérieurs	56
X. OBSERVATIONS ET RÉSUMÉ	57
ANNEXE	
Politique en matière de sécurité	59

REMERCIEMENTS

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité tient à exprimer sa gratitude aux personnes dont le nom suit et sans l'aide desquelles le présent rapport n'aurait pu être produit, l'information qu'il contient ayant été souvent prise directement dans les documents qu'elles ont fournis. Le Comité remercie en particulier M. Rob Vineberg du Bureau du Conseil privé qui a bien voulu faire l'analyse de l'ébauche du présent rapport.

Major général C.W. Hewson
Chef - Renseignement militaire et Sécurité (CRMS)
Ministère de la Défense nationale

Major D. Brigden
Officier d'état-major auprès du CRMS
Ministère de la Défense nationale

M. G.A. Calkin
Directeur, Direction des services de renseignement
Ministère des Affaires extérieures

M. R.B. Fadden
Directeur des politiques du Secrétariat de la
sécurité et des renseignements
Bureau du Conseil privé

M. J.E. Harlick
Analyste des politiques
Secrétariat de la sécurité et des renseignements
Bureau du Conseil privé

M. K.J. Harley
Ex-directeur, Direction des services de renseignement
Ministère des Affaires extérieures

M. I.B. Taylor
Chef intérimaire, Division du réexamen de sécurité et
des cas spéciaux
Direction des opérations - Immigration
Emploi et Immigration Canada

M. J.E.R. Hudon
Chef, Division des renseignements
Direction des opérations - Immigration
Emploi et Immigration Canada

REMERCIEMENTS (suite)

M. V. Gooch
Directeur, Division de la politique en matière de
sécurité
Direction de la police et de la sécurité
Solliciteur général Canada

Mme G. Parent
Analyste des politiques, Division de la politique en
matière de sécurité
Direction de la police et de la sécurité
Solliciteur général Canada

M. J. Rodocanachi
Directeur général de la sécurité et de la
planification d'urgence
Transports Canada

Mme M. Browne
Directrice du personnel exécutif
Centre de la sécurité des télécommunications
Ministère de la Défense nationale

M. V.C. Castonguay
Directeur
Division du renseignement et de la répression de la
contrebande
Douanes et Accise
Revenu Canada

GLOSSAIRE

BCP	-	Bureau du Conseil privé
CCR	-	Comité consultatif du renseignement
CCS	-	Comité consultatif de la sécurité
CCSR	-	Comité du Cabinet chargé de la sécurité et des renseignements
CISR	-	Comité interministériel de la sécurité et des renseignements
CRDN	-	Centre du renseignement de la Défense nationale, ministère de la Défense nationale
CRE	-	Comité du renseignement économique
CRMS	-	Chef - Renseignement militaire et Sécurité, ministère de la Défense nationale
CSARS	-	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité
CST	-	Centre de la sécurité des télécommunications, ministère de la Défense nationale
GEE	-	Groupe d'examen des évaluations, Bureau du Conseil privé
GRC	-	Gendarmerie royale du Canada
GSEÉ	-	Groupe spécial d'examen des évaluations, Bureau du Conseil privé
GSN	-	Groupes de la sécurité nationale, Gendarmerie royale du Canada
IG	-	Inspecteur général du Service canadien du renseignement de sécurité, ministère du Solliciteur général
MDN	-	Ministère de la Défense nationale
SCRS	-	Service canadien du renseignement de sécurité
SRC	-	Sections des renseignements criminels, Gendarmerie royale du Canada

INTRODUCTION

Le présent rapport vise à donner un bref aperçu des principales composantes du réseau du renseignement et de sécurité en place au sein de l'administration gouvernementale du Canada. Il a été rédigé à l'intention des membres du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS), mais il pourra aider d'autres usagers et intervenants du réseau du renseignement et de sécurité à comprendre les liens qui unissent les différentes composantes entre elles au sein de l'administration gouvernementale du Canada.

Par souci de clarté et de concision, nous avons structuré le rapport de façon à présenter les responsables et les unités organisationnelles qui ont la charge de fixer les priorités ainsi que de recevoir, de produire, d'analyser et de diffuser des informations relatives à la sécurité et au renseignement.

Les détails fournis sur les divers comités, y compris leur composition et leur mandat ont pour but de renseigner le lecteur sur les différents intervenants du réseau ainsi que sur la production, l'analyse et la diffusion de renseignements au sein de l'administration fédérale.

Certaines composantes du monde du renseignement et de la sécurité sont décrites de façon plus détaillée que d'autres dont les membres du CSARS connaissent déjà assez bien les structures et le mandat (p. ex., le Service canadien du renseignement de sécurité).

Le présent rapport fournit de l'information sur les fonctions de la sécurité, du renseignement de sécurité et du renseignement extérieur au sein de l'administration gouvernementale du Canada, mais il met l'accent sur les deux dernières. Les expressions "renseignement de sécurité" et "renseignement extérieur" peuvent être définies¹ comme suit :

1 Ces définitions constituent la synthèse d'informations puisées dans les rapports de la Commission McDonald et du Comité spécial du Sénat sur le SCRS, de la Loi sur le SCRS et des consultations menées auprès de cadres du Bureau du Conseil privé.

Renseignement de sécurité :

La collecte - auprès de sources ouvertes comme clandestines - et l'analyse d'informations donnant un avertissement et des conseils au sujet d'activités susceptibles de constituer des menaces envers la sécurité du Canada.

Renseignement extérieur :

La collecte et l'analyse d'informations provenant de sources à la fois ouvertes et clandestines sur les capacités, les intentions ou les activités d'états étrangers ou personnes² qui se rapportent à la défense ou à la conduite des affaires internationales du Canada.

Même si les organismes fédéraux concernés étaient prêts à collaborer à cent pour cent, la collecte de l'information s'est avérée plus difficile que prévue en raison, principalement, des réorganisations intervenues au sein de certains ministères et des changements apportés à la composition des comités. Le CSARS tâchera donc de surveiller la composition et de suivre les activités des diverses composantes du monde du renseignement de façon à pouvoir mettre à jour chaque année l'information fournie dans le présent rapport.

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité s'excuse de toute erreur ou omission qu'il a pu commettre et prie le lecteur de lui faire part de ses commentaires.

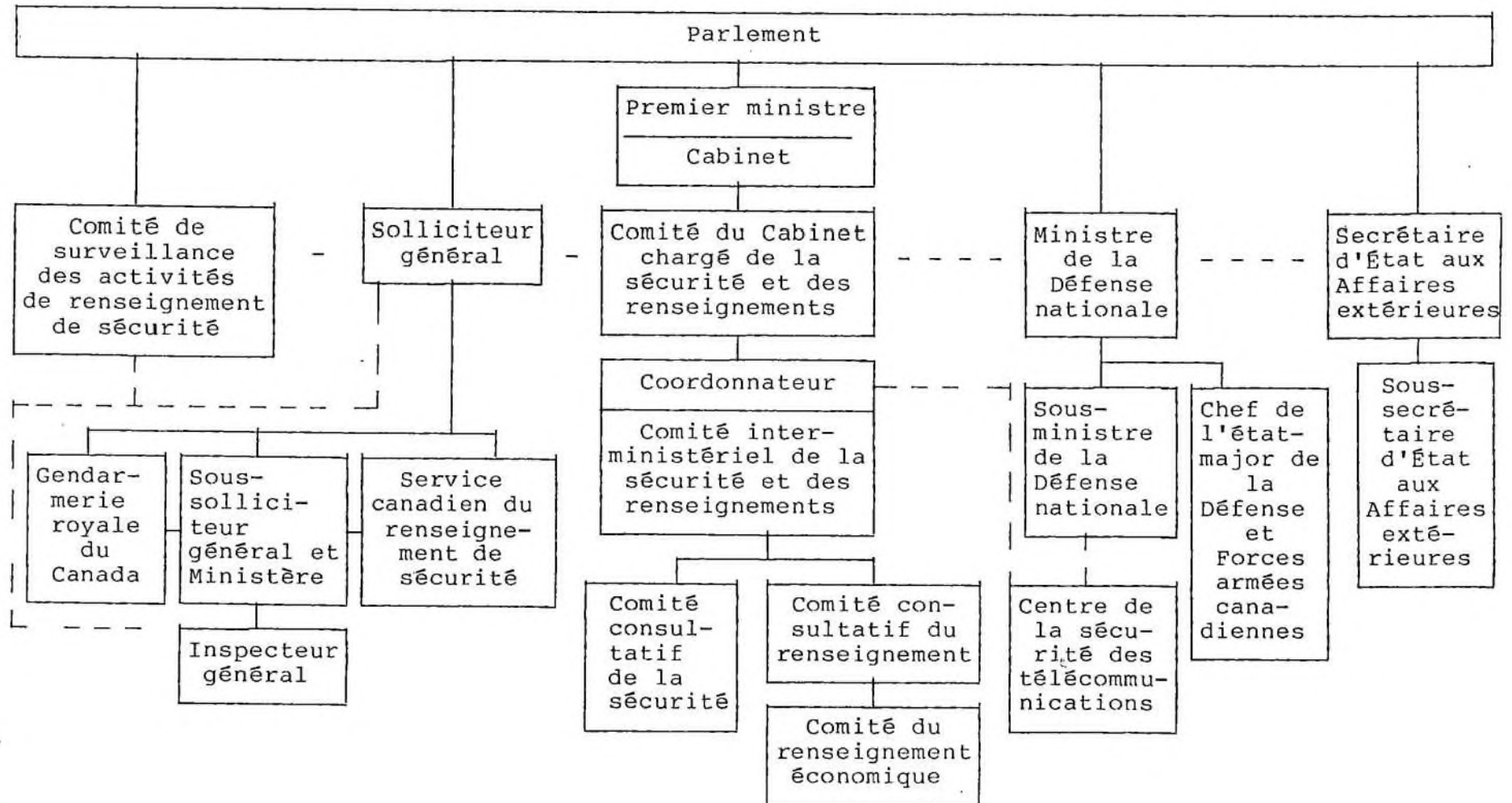
L'organigramme de la page suivante donne un aperçu général du réseau canadien du renseignement et de sécurité dont chaque composante fait l'objet d'une description succincte dans le corps du rapport.

² La loi interdit la collecte à l'extérieur d'informations ou de renseignements sur les citoyens canadiens, les résidents permanents et les sociétés canadiennes.

SECRET

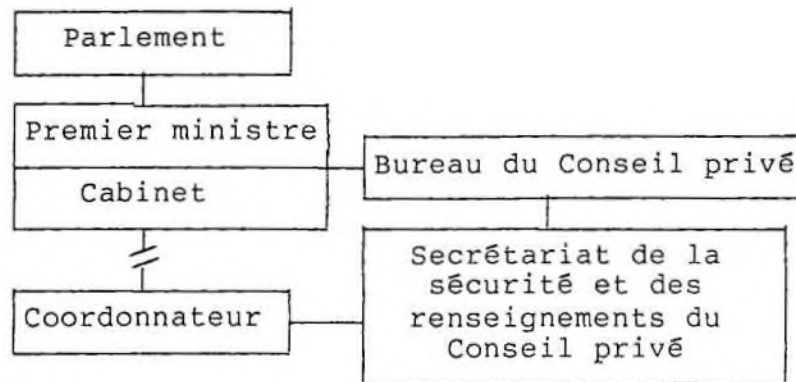
- 3 -

LE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ AU SEIN DE L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE DU CANADA



A0050382_80-002387

I. CABINET



Le Premier ministre du Canada a un rôle capital à jouer, devant décider des politiques relatives à la sécurité interne du Canada et de la nécessité d'équilibrer l'orientation et de centraliser la coordination. Il préside le Comité du Cabinet chargé de la sécurité et des renseignements qui l'aide à prendre les décisions concernant les priorités gouvernementales en matière de sécurité et de renseignements et qui se compose des ministres dont le ministère compte au nombre des principaux usagers du renseignement extérieur et intérieur ou s'occupe de la collecte et des opérations de renseignements.

Le Bureau du Conseil privé (BCP) assume des responsabilités très importantes à cause du rôle central joué par le Premier ministre dans la politique relative à la sécurité interne du Canada. Il fait fonction d'organisme central de coordination et sert de secrétariat au Cabinet et à ses comités, tout en conseillant le Premier ministre. Le Secrétariat de la sécurité et des renseignements du Conseil privé joue ce rôle dans les domaines de la sécurité et du renseignement.

Chargés de la coordination interministérielle des politiques en matière de sécurité, le secrétaire du Cabinet et le Coordonnateur, renseignements et sécurité analysent aussi l'incidence des pratiques et politiques en matière de sécurité sur les ministères et organismes gouvernementaux, tout en étant responsables des activités du BCP en la matière.

A. COMITÉ DU CABINET CHARGÉ DE LA SÉCURITÉ
ET DES RENSEIGNEMENTS

Comité du Cabinet chargé de la
sécurité et des renseignements

Comité interministériel de la sécurité
et des renseignements (CISR)

Le Comité du Cabinet chargé de la sécurité et des renseignements se compose des ministres dont le ministère compte: 1) au nombre des principaux usagers des renseignements extérieur et intérieur, 2) s'occupe de la collecte et de l'analyse des renseignements ou 3) est chargé des opérations de sécurité.

Comité du Cabinet chargé de la sécurité et des renseignements

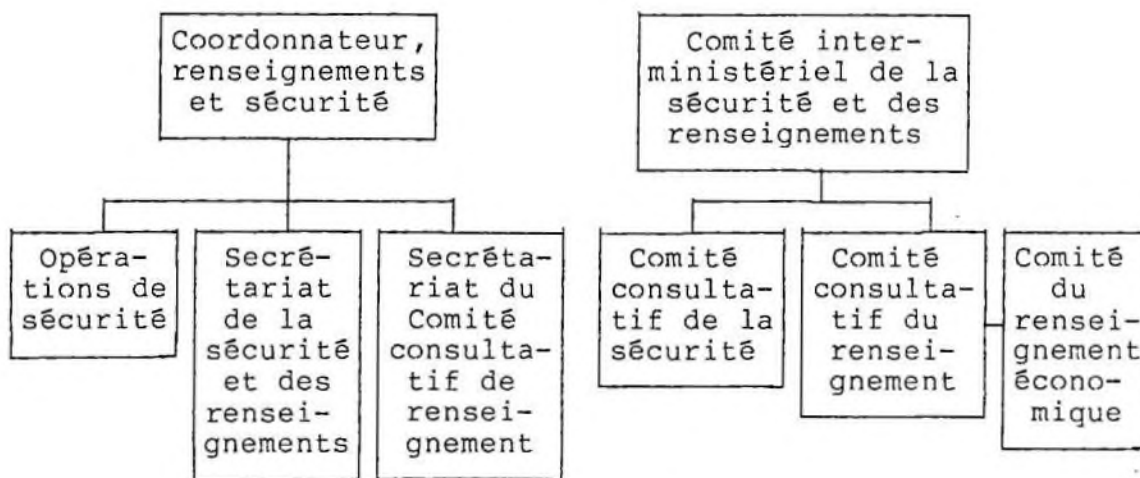
Président: Premier ministre

Vice-Président: Vice-premier ministre

Membres permanents: Secrétaire d'État aux Affaires
extérieures
Ministre de la Justice et procureur
général du Canada
Président du Conseil du Trésor
Ministre de la Défense nationale
Ministre des Finances
Ministre du Commerce extérieur
Ministre de l'Emploi et de l'Immigration
Solliciteur général du Canada
Secrétaire: Coordonnateur,
renseignements et sécurité

Réunions: Au besoin

Mandat: Le Comité du Cabinet chargé de la
sécurité et des renseignements examine
les propositions de principe relatives
aux questions émanant du secteur du
renseignement de sécurité, tout en
décidant des priorités du gouvernement du
Canada en matière de renseignement et de
sécurité.

II. RÉSEAU DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS
DE LA SÉCURITÉ ET DES RENSEIGNEMENTSA. COORDONNATEUR, RENSEIGNEMENTS ET SÉCURITÉ

Le Coordonnateur conseille le Premier ministre et le Comité du Cabinet chargé de la sécurité et des renseignements concernant tout ce qui touche le renseignement et la sécurité. Chargé de la coordination des activités en matière de renseignement de tous les organismes du gouvernement canadien et responsable de l'orientation et de la gestion de ce secteur, il a sous ses ordres les chefs du "Secrétariat de la sécurité et des renseignements" et du "Secrétariat du Comité consultatif du renseignement" au sein du BCP. Dans le cadre de son mandat, le Coordonnateur:

- donne son avis au Premier ministre sur les priorités et activités sectorielles,
- examine et coordonne toutes les propositions relatives au renseignement et à la sécurité à présenter au Comité du Cabinet chargé de la sécurité et des renseignements ou au Premier ministre,
- élabore des propositions à l'égard de la répartition des ressources dans le secteur, et
- coordonne les aspects stratégiques de l'activité du Centre de la sécurité des télécommunications (CST). (Les questions d'ordre administratif intéressant le CST sont du ressort du Sous-ministre adjoint, ministère de la Défense nationale.)

Le Coordonnateur a pour principale tâche de veiller à ce que le Premier ministre reçoive les évaluations dont il a besoin. Il lui appartient aussi de déterminer si l'actuel système de coordination des évaluations interministérielles de sécurité et de renseignement répond aux besoins du Premier ministre en matière d'information.

B. ORGANISMES DE SÉCURITÉ ET DE RENSEIGNEMENT DU BCP

Les responsabilités en matière de sécurité et de renseignement sont partagées entre trois sections au BCP. La Section des opérations de sécurité comprend un conseiller en politique de sécurité et des agents chargés de la sécurité personnelle et matérielle au BCP.

Quant au Secrétariat de la sécurité et des renseignements, il est dirigé par un secrétaire adjoint du Cabinet qui relève du Coordonnateur, renseignements et sécurité. Ses agents sont des analystes stratégiques qui secondent le Coordonnateur dans son rôle de conseiller et de coordonnateur. Le Secrétariat donne un aperçu des activités menées au chapitre du renseignement de sécurité et du renseignement au sein de l'administration fédérale; y compris les faits relatifs à la Loi sur la protection des renseignements personnels et la Loi sur l'accès à l'information.

Le Secrétariat du CCR produit des rapports sur le renseignement extérieur et des documents de recherche destinés au Comité consultatif du renseignement (CCR), comme il est expliqué en détail à la section E (page 11).

C. COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE LA SÉCURITÉ ET DES RENSEIGNEMENTS

La capacité du Comité du Cabinet de décider des priorités en matière de renseignement dépend dans une très large mesure de l'aide reçue du Comité interministériel de la sécurité et des renseignements (CISR) au titre de la définition des besoins du gouvernement en la matière. Chargé d'élaborer des propositions à l'intention du Comité du Cabinet chargé de la sécurité et des renseignements, le CISR est composé des sous-ministres des principaux ministères responsables de la sécurité et du renseignement, du directeur du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). L'une de ses principales tâches consiste à étudier les projets de priorité devant être soumis à l'examen du Comité du Cabinet chargé de la sécurité et des renseignements.

Comité interministériel de la sécurité et des renseignements

Président:

Greffier du Conseil privé et secrétaire
du Cabinet (ou son suppléant)

Vice-président: Coordonnateur, renseignements et sécurité

Membres permanents: Sous-secrétaire d'État aux affaires
 extérieures
 Sous-ministre de la Défense nationale
 Chef de l'état-major de la Défense,
 ministère de la Défense nationale (MDN)
 Sous-ministre de la Justice
 Sous-solliciteur général
 Secrétaire du Conseil du Trésor
 Commissaire de la Gendarmerie royale du
 Canada
 Directeur du Service canadien du
 renseignement de sécurité
Secrétaire: Secrétaire adjoint du
 Cabinet, Secrétariat de la
 sécurité et des
 renseignements du BCP

Membres associés: Sous-ministre des Approvisionnements (S)
 Président de la Commission de la Fonction
 publique (S)
 Sous-ministre des Communications (R)
 Sous-ministre de l'Emploi et de
 l'Immigration

(Les présidents des Comités consultatifs de la sécurité et du renseignement et les directeurs des autres organismes concernés au premier chef assistent aux réunions en qualité de conseillers techniques, au besoin.)

Réunions: Au besoin

Mandat: Le Comité interministériel de la sécurité et des renseignements est placé sous la direction générale du Cabinet et du Comité du Cabinet chargé de la sécurité et des renseignements. Il a pour rôle d'assurer l'examen des structures et activités de sécurité et de renseignement du Canada.

Le Comité cherche à faire en sorte que les ministres reçoivent les renseignements et conseils dont ils ont besoin pour prendre des décisions visant le maintien de la sécurité et la sauvegarde de l'intégrité du Canada, à l'échelle de la nation comme dans les rapports avec les autres pays. A cet

- 9 -

effet, il fournit des conseils généraux au Comité consultatif de la sécurité et au Comité consultatif du renseignement.

Premier fonctionnaire de l'État canadien, le greffier du Conseil privé est aussi secrétaire du Cabinet et sous-chef du BCP.

Comme il est mentionné plus haut, le Premier ministre, de qui relèvent en fin de compte la sécurité et le renseignement, assume la présidence du Comité du Cabinet chargé de la sécurité et des renseignements. Quant au secrétaire du Cabinet, il assume la présidence du CISR dont le Coordonnateur, renseignements et sécurité est vice-président.

Le CISR reçoit de l'information de ses deux principaux sous-comités, soit le Comité consultatif de la sécurité (CCS) et le Comité consultatif du renseignement (CCR).

D. COMITÉ CONSULTATIF DE LA SÉCURITÉ

Le CCS élabore la politique relative à la sécurité de l'information ainsi que des biens et des employés de l'État. Pour les questions d'ordre administratif relatives à la politique en matière de sécurité, il relève du Comité consultatif supérieur du Conseil du Trésor, conformément à la nouvelle politique du gouvernement du Canada sur la sécurité (voir l'annexe).

Le CCS est aussi chargé de colliger et de diffuser des renseignements de sécurité et de présenter des rapports sur les menaces envers la sécurité nationale. L'information nécessaire est obtenue du SCRS, de la GRC et, parfois, d'autres sources comme le MDN, les rapports étant rédigés par un groupe présidé par un membre de la Direction de la police et de la sécurité du ministère du Solliciteur général et approuvés en dernier ressort par le CCS dont le BCP étudie actuellement le mandat.

Comité consultatif de la sécurité

Président:	Premier sous-solliciteur général adjoint (Direction de la police et de la sécurité)
Membres:	Représentant supérieur du SCRS Sous-commissaire, GRC Sous-procureur général adjoint Directeur général, Direction générale des services de sécurité, ministère des Affaires extérieures Chef - Renseignement militaire et Sécurité, MDN

A0050382_86-002393

- 10 -

Directeur général, Direction de la
dotation, Commission de la Fonction
publique
Directeur des services de sécurité,
ministère des Approvisionnements et
Services
Adjoint spécial du sous-ministre adjoint
(Immigration), ministère de l'Emploi et
de l'Immigration
Secrétaire adjoint du Cabinet (sécurité
et renseignements)
Secrétaire: Représentant principal de la
Direction de la police et de
la sécurité, ministère du
Solliciteur général

Le CCS invite aussi à ses réunions
d'autres représentants de ministères et
organismes, au besoin. Il convie
souvent, par exemple, des représentants
de Transports Canada aux réunions portant
sur le terrorisme. (Voir le chapitre
VIII, p.47)

Réunions:

Mensuelles

Mandat:

Sous la direction du CISR, le Comité
consultatif de la sécurité:

- a) fournit, à intervalles réguliers,
des rapports sur des évaluations
communes de la situation au Canada
sur le plan de la sécurité au CISR
et, s'il y a lieu, au Comité du
Cabinet chargé de la sécurité et des
renseignements,
- b) examine les propositions touchant
les politiques et procédures en
matière de sécurité, mises de
l'avant par n'importe quel des
ministères et organismes membres et
toute question dont il est saisi par
le CISR, et donne des avis
coordonnés à ce sujet à celui-ci,
- c) élabore, pour les soumettre à
l'approbation du CISR, des règles et
procédures générales à l'égard de la
protection des documents classifiés
dans tous les ministères et
organismes gouvernementaux, y
compris la sécurité des
télécommunications,

A0050382_87-002394

- 11 -

- d) fournit aide et conseils à tous les ministères et organismes relativement à l'application de ces règles et procédures générales et se penche sur certains cas ou incidents devant être soumis à l'examen du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité,
- e) assure au besoin la liaison entre le service de sécurité responsable des enquêtes et des opérations et les organismes gouvernementaux, et
- f) fournit avis et conseils en vue d'harmoniser les intérêts de la sécurité et du Ministère avec d'autres.

E. COMITÉ CONSULTATIF DU RENSEIGNEMENT

Le CCR et son sous-comité, le Comité du renseignement économique, sont les autres composantes du réseau de comités du CISR.

Le CCR produit des rapports sur le renseignement extérieur de même que des documents de recherche plus longs. Dans la plupart des cas, la collecte et l'analyse sont faites par des fonctionnaires des services responsables, notamment le SCRS, le CST, le MDN et les Affaires extérieures. Les analystes sont réunis au sein de Groupes spéciaux d'examen des évaluations (GSEÉ) présidés par un analyste du CCR et chargés chacun d'une région (Afrique, Asie, Moyen-Orient, etc.) et de sujets (terrorisme, énergie nucléaire, transferts illégaux de technologie, stupéfiants, etc.) Les documents produits par les GSEÉ sont étudiés et modifiés par le Groupe d'examen des évaluations (GEE) que préside le secrétaire exécutif du CCR et qui se compose de cadres supérieurs des organismes et ministères sectoriels. Les documents approuvés par le GEE sont soumis à l'approbation finale du CCR avant d'être diffusés.

Présidé par le Coordonnateur, renseignements et sécurité, le CCR se compose des représentants (sous-ministre ou équivalent) des ministères et organismes du monde du renseignement et de la sécurité.

Comité consultatif du renseignement

Président:	Coordonnateur, renseignements et sécurité
Vice-présidents:	Sous-ministre adjoint, Secteur des affaires politiques et de la sécurité internationale, ministère des Affaires extérieures

A0050382_88-002395

- 12 -

Chef - Renseignement militaire et
Sécurité, MDN

Membres:

Chef, Centre de la sécurité des
télécommunications, MDN

Secrétaire exécutif, Secrétariat du CCR,
Bureau du Conseil privé
Sous-ministre adjoint, Finances
internationales, ministère des Finances
Directeur exécutif (sous-ministre
adjoint), Immigration
Sous-directeur de la production du
renseignement, SCRS

(Des représentants additionnels des
ministères des Affaires extérieures et de
la Défense nationale et des représen-
tants d'autres ministères et organismes
gouvernementaux, notamment les ministères
des Finances et du Solliciteur général,
au besoin.)

Réunions:

Hebdomadaires

Mandat:

Sous la direction du CISR, le Comité
consultatif du renseignement:

- a) fournit des avis coordonnés aux
ministères et organismes voués à la
collecte et à l'évaluation des
renseignements extérieurs relative-
ment aux besoins gouvernementaux en
matière de renseignement pour aider
à élaborer et à mettre en oeuvre les
politiques gouvernementales dans les
domaines de la souveraineté
nationale et des menaces de
l'extérieur envers la sécurité du
Canada, de l'immigration, des
affaires extérieures et de la
défense et des relations économiques
internationales,
- b) coordonne, pour les faire approuver
par le Comité interministériel de la
sécurité et des renseignements, les
programmes, plans et budgets de
collecte, de collation, d'analyse et
de diffusion des renseignements
d'après les exigences du CCR,

- 13 -

- c) conseille le Comité interministériel de la sécurité et des renseignements sur la fixation des priorités et l'affectation des ressources au titre de la prestation des renseignements nécessaires,
- (d) assemble, évalue et présente en commun les renseignements dont peuvent avoir besoin les comités du Cabinet, certains ministres, le Chef de l'état-major de la Défense, le Comité interministériel de la sécurité et des renseignements ou le Comité consultatif de la sécurité ou que le Comité consultatif du renseignement peut prendre l'initiative de soumettre.

Le Comité peut compter à Washington et à Londres (à temps plein) ainsi qu'à Canberra et à Wellington (à temps partiel) sur des agents de liaison qui sont habituellement des agents du service extérieur mais qui représentent en fait le Coordonnateur, renseignements et sécurité. Les responsabilités de ces agents, qui n'étaient axées auparavant que sur les questions relatives au renseignement extérieur, englobent maintenant tout le domaine du renseignement et de la sécurité.

Président du Comité consultatif du renseignement, le Coordonnateur, renseignements et sécurité est responsable de toutes les évaluations de renseignement à usage interministériel, comme il est mentionné plus haut. Dans l'exécution de cette tâche, il est secondé par deux vice-présidents, dont l'un représente le ministère des Affaires extérieures et l'autre, le ministère de la Défense nationale.

En résumé, le Comité consultatif du renseignement, qui est responsable devant le Comité interministériel de la sécurité et des renseignements, est chargé d'assurer la coordination des conseils à fournir sur les besoins gouvernementaux en matière de renseignement ainsi que des programmes, plans et budgets de renseignement, de donner son avis sur la fixation des priorités et l'affectation des ressources à l'égard des activités de renseignement et de produire et de diffuser les évaluations de renseignement utiles au gouvernement.

F. COMITÉ DU RENSEIGNEMENT ÉCONOMIQUE (sous-comité du CCR)

Le Comité du renseignement économique (CRE) est chargé de donner une orientation à l'égard de la coordination et de la production des renseignements économiques destinés au CCR et, partant, au CISR.

- 14 -

Président: Sous-ministre adjoint, Finances
 internationales, ministère des Finances

Membres: Représentants supérieurs des ministères
 et organismes suivants:

Conseil du Trésor
Ministère des Finances
Ministère de l'Énergie, des Mines et des
Ressources
Banque du Canada
Ministère de l'Agriculture
Ministère de la Défense nationale
Centre de la sécurité des
télécommunications
Bureau du Conseil privé
SCRS
Ministère de l'Expansion industrielle
régionale
Ministère des Pêches et des Océans
Secrétaire d'État aux Affaires
extérieures
Autres ministères et organismes (p. ex.
ministère du Solliciteur général,
ministère des Affaires indiennes et du
Nord canadien), au besoin.

Réunions: Au besoin

Mandat: Sous-Comité du CCR, le CRE a été mis sur
 pied pour seconder ce dernier dans
 l'exécution de son mandat à l'égard du
 renseignement économique. Ses
 responsabilités sont les suivantes:

- a) conseiller le CCR sur les besoins en
 matière de renseignement économique
 et leur priorité relative,
- b) coordonner, produire et diffuser, au
 nom du CCR, des évaluations du
 renseignement économique en fonction
 de l'ordre de priorité et des
 besoins définis,
- c) fournir avis et conseils à la
 Direction du renseignement
 économique* de la Direction générale
 du renseignement extérieur (Affaires

* Ex-Direction générale des recherches spéciales.

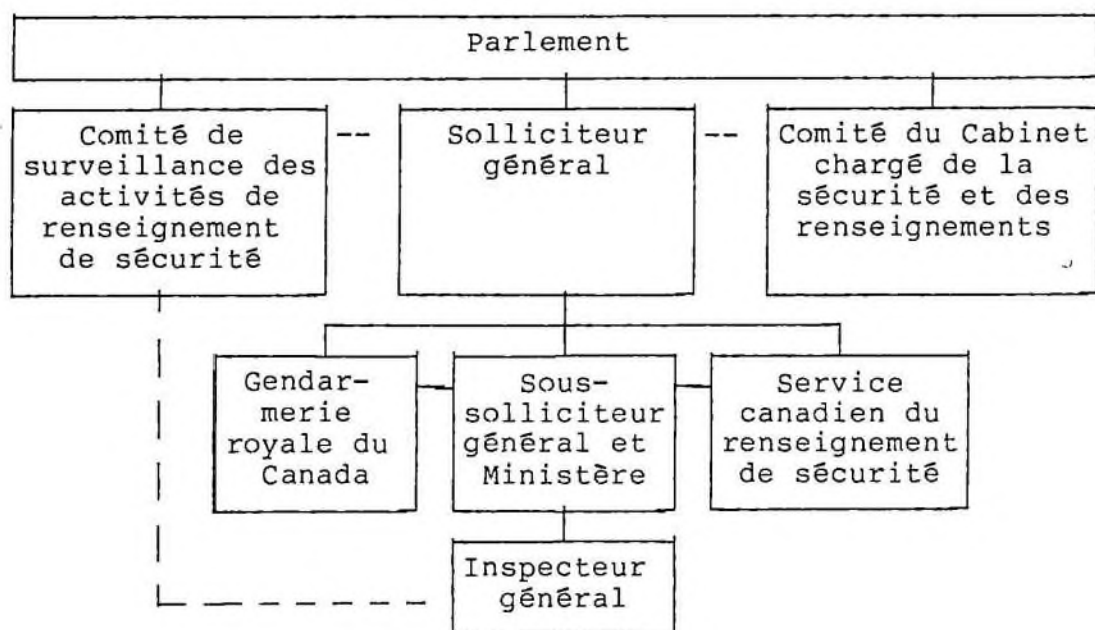
- 15 -

extérieures) et au personnel des évaluations sur la production de renseignements économiques, d'articles, etc. destinés aux bulletins de renseignements, aux évaluations spéciales et aux mémoires préparés et publiés par le CCR, et

- d) procéder, au nom du CCR, à l'examen permanent de l'utilité des rapports et du service du renseignement économique.

En résumé, le CRE fournit, à intervalles réguliers, des indications sur la coordination et la production de renseignements économiques sur des sujets d'actualité d'un haut intérêt, pour diffusion dans les bulletins de renseignements du CCR. Il assume ses autres responsabilités à l'occasion des réunions ordinaires ou extraordinaires conformément au plan de travail qu'il a fixé.

III. MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

A. SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Membre du Cabinet, le Solliciteur général est responsable devant le Parlement. Les organismes chargés du renseignement et de la sécurité dont il a la responsabilité sont la GRC, le Secrétariat du Ministère et le Service canadien du renseignement de sécurité.

Dans l'exécution de son mandat en matière de sécurité, le Solliciteur général donne des instructions par écrit au SCRS. De plus, il fixe la politique et approuve les différentes ententes intervenant entre le SCRS et des ministères et organismes gouvernementaux et tous les accords de liaison conclus par ce dernier avec les services de police et les organismes étrangers. Chargé d'approuver les demandes de mandat du SCRS devant la Cour fédérale et les opérations délicates, le Solliciteur général reçoit également le rapport annuel du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité qu'il dépose au Parlement.

B. SOUS-SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Chef du Secrétariat du Ministère, le sous-solliciteur général est le principal conseiller en matière de politique du Solliciteur général. Chargé de coordonner l'élaboration des politiques et mesures législatives pan-ministérielles, le Sous-solliciteur général a des consultations poussées avec le directeur du SCRS et le commissaire de la GRC. Dans son rôle

de conseiller du Ministre, il donne son avis concernant tout ce qui touche à la politique opérationnelle, à la liaison et aux opérations.

C. SECRÉTARIAT DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Le Secrétariat a pour rôle principal de seconder le Solliciteur général dans l'exécution de son mandat et d'élaborer et de coordonner la politique du Ministère. Il est dirigé par le Sous-solliciteur général qui, ainsi que les chefs de la GRC, du Service correctionnel du Canada, de la Commission nationale des libérations conditionnelles et du Service canadien du renseignement de sécurité, fait partie du Comité consultatif principal des politiques du Ministère.

La Direction de la police et de la sécurité du Secrétariat a sa place dans le présent document. Elle élabore, développe et administre des politiques, des directives opérationnelles et des systèmes de gestion pour le compte du Solliciteur général. La Direction conseille également celui-ci sur la politique et les activités liées à la sécurité nationale, sur le programme d'activités générales et opérationnelles de la GRC et du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), sur l'application des lois fédérales et nationales et sur le programme d'anti-terrorisme. Dans l'exercice de son mandat, la Direction veille à ce que des mécanismes de responsabilité permettent de satisfaire à l'obligation de rendre compte au Solliciteur général, mettant ainsi ce dernier à même de remplir efficacement ses responsabilités statutaires.

La Direction de la police et de la sécurité comprend la Sous-direction des politiques et opérations en matière de sécurité qui se compose des Divisions de la politique en matière de sécurité et des opérations en matière de sécurité. Les responsabilités de cette dernière division sont les suivantes :

- o examiner les propositions de nature opérationnelle soumises au Ministre par le SCRS afin d'en assurer la conformité à la loi et aux lignes directrices et normes du Ministère,
- o examiner les demandes présentées par le SCRS au Solliciteur général en vue d'obtenir l'autorisation d'utiliser des méthodes d'enquête spéciales, et
- o examiner les politiques nationales du gouvernement, relatives à la sécurité intérieure, afin de pouvoir conseiller régulièrement le Solliciteur général sur

les questions touchant les lignes de conduite en matière de sécurité opérationnelle.

La Division de la politique en matière de sécurité donne son avis au Ministre sur ce qui suit :

- o les mesures et propositions législatives influant sur la sécurité (par exemple, Loi sur l'accès à l'information, Loi sur la protection des renseignements personnels, Loi sur la preuve au Canada); la politique et les règles relatives aux responsabilités en matière de sécurité du SCRS et du Solliciteur général, énoncées dans la Loi sur l'immigration et la Loi sur la citoyenneté; les questions touchant l'application de la Loi sur le SCRS,
- o la politique et les directives du Ministère intégrant et coordonnant les fonctions du SCRS (renseignement de sécurité) et de la GRC (liaison spéciale avec la direction, répression des infractions à la sécurité et services de protection) et l'évaluation des propositions du SCRS et de la GRC visant à parer aux doubles emplois,
- o les politiques générales relatives à l'assistance fournie par le SCRS (en vertu de l'article 16) au titre de la collecte "de renseignements sur l'étranger",
- o les normes, les lignes directrices et les instructions du Ministère relatives aux politiques opérationnelles du Service (par exemple, le recours à des informateurs et les enquêtes sur les campus d'université),
- o les ententes du SCRS avec les services de police municipaux, les autorités provinciales, les ministères fédéraux et les services de sécurité et de renseignements étrangers, et
- o les questions intéressant les activités générales et opérationnelles du SCRS, y compris l'aperçu stratégique et les plans annuels de celui-ci, les dépenses classi-

fiées engagées au titre de la recherche et du développement et d'autres dépenses et la politique du Service vis-à-vis le personnel

La Division de la politique en matière de sécurité consulte l'Inspecteur général et le CSARS et prend connaissance de leurs rapports, apporte les modifications qui s'imposent à la politique, le cas échéant, et fait transmettre les instructions visées à l'article 6 à l'Inspecteur général et au CSARS.

La Division de la planification et de la coordination de la sécurité a sa place bien à elle au sein du réseau gouvernemental du renseignement de sécurité. Créée en 1984, elle est chargée:

- o de diriger les activités du CCS qui a pour mandat d'examiner les questions de politique en matière de sécurité, de déterminer les futures priorités sectorielles et d'élaborer les politiques administratives fédérales en matière de sécurité,
- o de coordonner la définition, l'élaboration et l'application des mesures d'anti-terrorisme, au niveau interministériel, fédéral-provincial et international,
- o d'appuyer le Solliciteur général dans son rôle de ministre chargé de s'occuper des situations d'urgence liées au terrorisme au Canada, et
- o d'élaborer et d'appliquer des plans d'urgence concernant l'ordre public et découlant des responsabilités du Solliciteur général.

La Direction de la police et de la sécurité compte aussi une Sous-direction des politiques en matière de police et d'application de la loi, composée de deux divisions qui sont chargées d'examiner les lignes directrices et les propositions de la GRC au sujet des opérations. La Sous-direction participe aussi à l'élaboration et à la gestion des ententes relatives aux services de police fournis par la GRC aux provinces et aux territoires et, de façon plus générale, à la formulation de lignes de conduite en matière d'application de la loi au niveau fédéral.

D. GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

La Gendarmerie Royale du Canada est chargée de l'application des lois canadiennes, de la prévention criminelle et du maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité.

Plus précisément, elle est chargée de prévenir et de détecter les infractions aux lois fédérales; de prévenir et de détecter le crime et de maintenir l'ordre dans les provinces, municipalités et territoires contractants; d'améliorer les relations socio-policières, de faire enquête sur les infractions à la sécurité interne et d'assurer des services d'enquête et de protection aux autres ministères et organismes fédéraux.

RENSEIGNEMENTS CRIMINELS

1. Protection de la sécurité nationale

Le paragraphe 61(1) de la Loi sur les infractions en matière de sécurité (Partie IV de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité) attribue à la GRC la responsabilité première à l'égard des infractions qui constituent une menace envers la sécurité du Canada, et de celles dont la victime est une personne jouissant d'une protection internationale, ainsi que pour ce qui est de l'arrestation de l'auteur de ces infractions. Compte tenu de l'accroissement récent de la menace du terrorisme et des activités criminelles des extrémistes au Canada, cela constitue une très grande responsabilité du point de vue de l'application de la loi que les services d'enquête de la GRC partagent avec d'autres services de police et organismes compétents du Canada et d'autres pays.

Depuis la création du SCRS en juillet 1984, la GRC a mis sur pied des Groupes de la sécurité nationale (GSN) au sein des Sections des renseignements criminels. Ces GSN servent de lien entre le SCRS et la GRC, ainsi qu'avec d'autres organismes chargés de l'application de la loi. Ce lien permet d'échanger des renseignements sur le terrorisme, les activités criminelles des extrémistes et les autres questions touchant la sécurité nationale. Les GSN n'effectuent pas d'enquêtes, se concentrant plutôt sur la collecte, la coordination et la diffusion des renseignements criminels reliés au terrorisme et aux activités criminelles des extrémistes.

Outre cette fonction principale, les GSN sont chargés de la transmission des renseignements relatifs au terrorisme et de la préparation des évaluations de la menace relatives aux visites de personnes jouissant d'une protection internationale et désignées PDM.

2. Sections des renseignements criminels (SRC)

Les Sections des renseignements criminels aident les sections de répression dans la lutte contre le crime organisé en utilisant deux catégories de renseignements : les renseignements stratégiques et les renseignements tactiques. Les membres des SRC travaillent en étroite collaboration avec les groupes de renseignements des autres corps policiers et organismes de répression du Canada et coopèrent avec les services de police étrangers pour enquêter sur les principaux groupes criminels, devenus des organisations criminelles internationales sophistiquées et bien protégées. Les groupes de renseignement intégré, composés de membres de la GRC et de services de police municipaux ont procédé à des opérations à Vancouver, Victoria et Edmonton. Les renseignements sur le crime organisé sont recueillis et analysés par ces groupes avant d'être transmis aux organismes de répression compétents.

3. Programme de sécurité du gouvernement fédéral

La GRC fournit sur demande des services de consultation et effectue des inspections de sécurité dans les ministères fédéraux, les ambassades et consulats de pays étrangers, les résidences et lieux de travail du Gouverneur général, du Premier ministre, des ministres du Cabinet, les locaux des juges de la Cour suprême et de la Cour fédérale et ceux d'autres personnes qui sont désignées par le gouvernement. La GRC est aussi chargée de la sécurité dans les aéroports fédéraux du Canada et dans d'autres situés dans les provinces où elle fait office de sûreté provinciale.

4. Sécurité des personnes de marque

La GRC assure des services de sécurité personnelle aux membres de la famille royale qui visitent le Canada, au gouverneur général et à sa famille, aux ministres du Cabinet fédéral, aux juges de la Cour suprême et des cours fédérales, aux personnes désignées par le Solliciteur général, aux chefs d'État en visite, ainsi qu'au personnel et aux biens des ambassades et des consulats étrangers en sol canadien.

5. Points névralgiques

Sous les auspices de Planification d'urgence Canada, la GRC fournit un service de consultation et inspecte les installations considérées comme vitales à l'échelle nationale ou provinciale. On a entièrement informatisé le programme des points névralgiques afin d'assurer une planification plus systématique et une administration efficace.

E. SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

Le Service canadien du renseignement de sécurité a le mandat de recueillir, dans la mesure strictement nécessaire, d'analyser et de conserver les informations et renseignements sur les activités dont il existe des motifs raisonnables de soupçonner qu'elles constituent des menaces envers la sécurité du Canada; il en fait rapport au gouvernement du Canada et le conseille à cet égard.

La Loi sur le SCRS constitue le fondement juridique de l'organisation du Service. Secondé par ses directeurs adjoints, le directeur assume les pouvoirs et l'obligation de rendre compte que comporte l'exécution des dispositions de la Loi sur le SCRS.

Au sein du SCRS, le Comité central de planification des exigences en matière de renseignement assure la gestion du processus de planification stratégique ainsi que la définition des exigences en matière de renseignement et la reddition de comptes à cet égard.

 Pour obtenir un mandat, le SCRS doit en faire la demande à un juge de la Cour fédérale.

Compte tenu du degré nécessaire de secret qui caractérise les activités du SCRS, la Loi sur le SCRS prévoit deux mécanismes de surveillance indépendants afin d'assurer le public canadien que le SCRS n'outrepasse pas son mandat. L'Inspecteur général est chargé de surveiller tant l'observation par le Service de ses règles générales en matière opérationnelle que ses activités opérationnelles. De plus, il existe un Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, dont les cinq membres sont du Conseil privé, mais ne font partie ni du Sénat ni de la Chambre des communes. Le Comité a pour fonction de surveiller la façon dont le Service exerce ses fonctions et de faire enquête sur toute plainte à son sujet. L'Inspecteur général et le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité ont accès à tous les dossiers du SCRS, les renseignements confidentiels du Cabinet exceptés.

F. INSPECTEUR GÉNÉRAL DU SERVICE
CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

Nommé par le gouverneur en conseil, l'Inspecteur général est responsable devant le Sous-solliciteur général. Il doit rendre compte au Sous-solliciteur général même s'il ne fait pas partie du SCRS.

L'Inspecteur général examine, de façon indépendante, les différentes opérations, les règles générales et lignes directrices en matière opérationnelle ainsi que les mécanismes internes du Service; présente ses conclusions et fait des recommandations au Solliciteur général.

En se fondant sur les informations détaillées ainsi recueillies sur les opérations, l'Inspecteur général présente un certificat dans lequel il indique s'il juge acceptable le rapport annuel du SCRS en faisant part de toute réserve ou préoccupation qu'il a au sujet, notamment, de toute activité opérationnelle susceptible de constituer selon lui, un acte accompli par le SCRS qui :

- n'entre pas dans son mandat;
- n'est pas autorisé, et
- représente un exercice abusif ou inutile d'un de ses pouvoirs.

L'Inspecteur général transmet au Solliciteur général ses certificats et de toute autre étude ayant trait aux rapports annuels du SCRS.

G. COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS
DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité est composé du président et de quatre autres membres, tous nommés par le gouverneur en conseil parmi les membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui ne font partie ni du Sénat ni de la Chambre des communes. Cette nomination est précédée de consultations entre le Premier ministre du Canada, le chef de l'opposition à la Chambre des communes et le chef de chacun des partis qui y disposent d'au moins douze députés.

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité :

- reçoit et examine les rapports annuels du SCRS (pour lesquels l'Inspecteur général présente un certificat et qui ont été expédiés par le Solliciteur général),

- examine la politique ainsi que les lignes directrices et manuels généraux et opérationnels du SCRS, de même que tous les "accords" négociés avec les ministères et organismes fédéraux et les ententes de liaison conclues avec les services de police et les organismes étrangers par le SCRS,
- soit fait effectuer par le SCRS ou l'Inspecteur général les enquêtes sur certaines activités du Service qu'il juge nécessaires et exiger d'eux qu'ils lui en fassent rapport, soit effectuée ses recherches lui-même s'il juge qu'il serait contre-indiqué de les faire effectuer par le Service ou l'Inspecteur général,
- fait enquête sur toute plainte qu'il reçoit contre des activités du SCRS à la condition de s'assurer au préalable que la plainte a été présentée au Service sans que ce dernier ait fourni une réponse qui satisfasse le plaignant et que la plainte n'est pas frivole, vexatoire, sans objet ou entachée de mauvaise foi, et
- présente chaque année un rapport au Solliciteur général qui le dépose au Parlement.

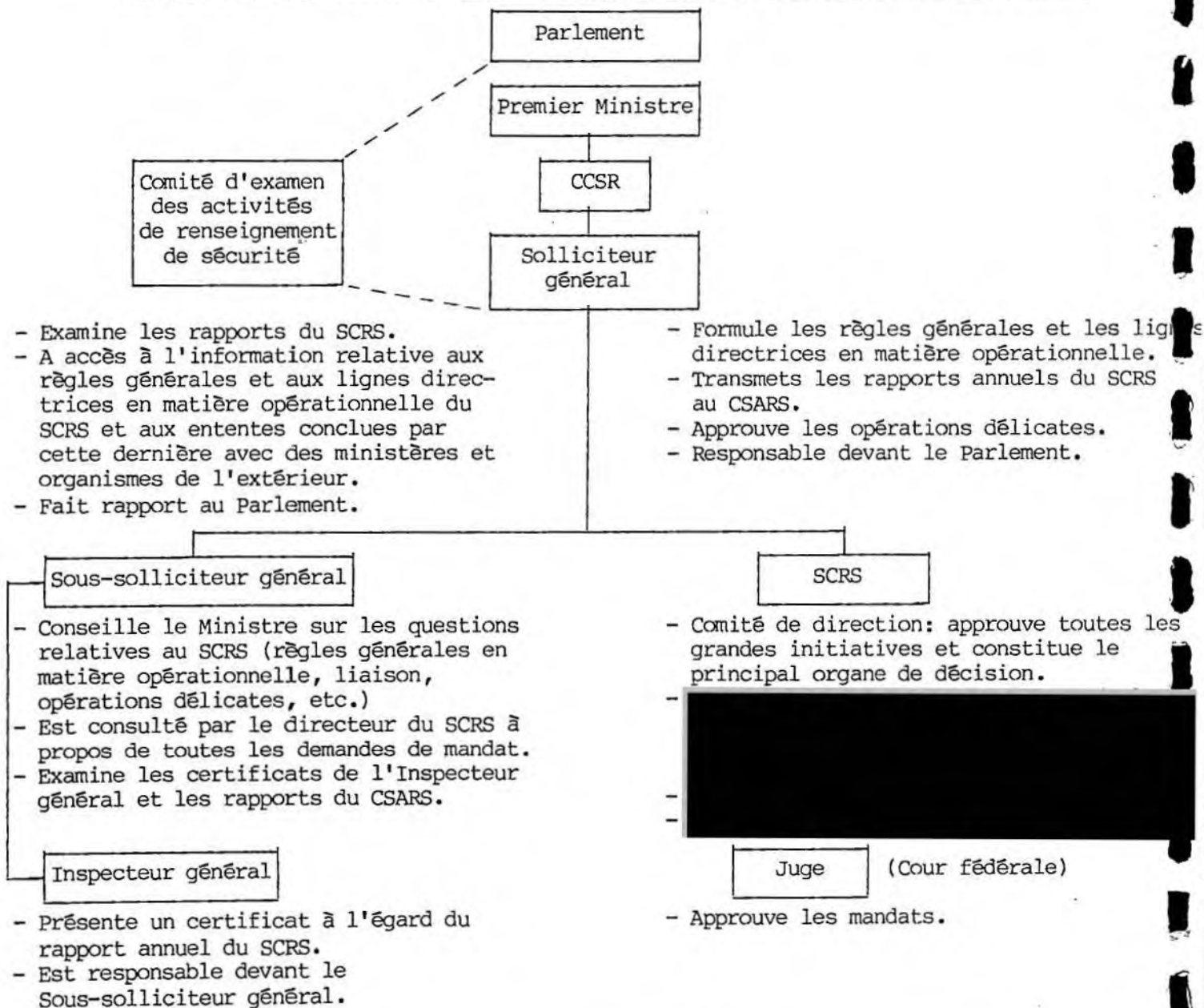
Le Comité de surveillance joue un rôle quasi judiciaire en tant que tribunal chargé d'étudier toute affaire ayant trait aux habilitations de sécurité fédérales et d'en rendre compte, c'est-à-dire de recevoir les plaintes et de faire enquête sur les plaintes présentées par :

- o les individus à qui une habilitation de sécurité a été refusée et qui se croient ainsi désavantagés pour ce qui est de leur emploi avec le gouvernement fédéral,
- o les personnes qui ont fait l'objet d'une décision d'opposition à un contrat de fourniture de biens ou de services pour la raison du refus d'une habilitation de sécurité, et
- o les individus touchés par la Déclaration canadienne des droits de l'homme, la Loi sur la citoyenneté ou la Loi sur l'immigration et dont l'affaire a été réputée être d'intérêt national pour la sécurité.

- 25 -

Sur réception d'une plainte, le Comité examine tous les faits pertinents, se prononce sur la décision rendue par l'administrateur général et fait ensuite des recommandations au Ministre et à l'administrateur général concerné.

Ministère du Solliciteur général - Vue d'ensemble du renseignement de sécurité*

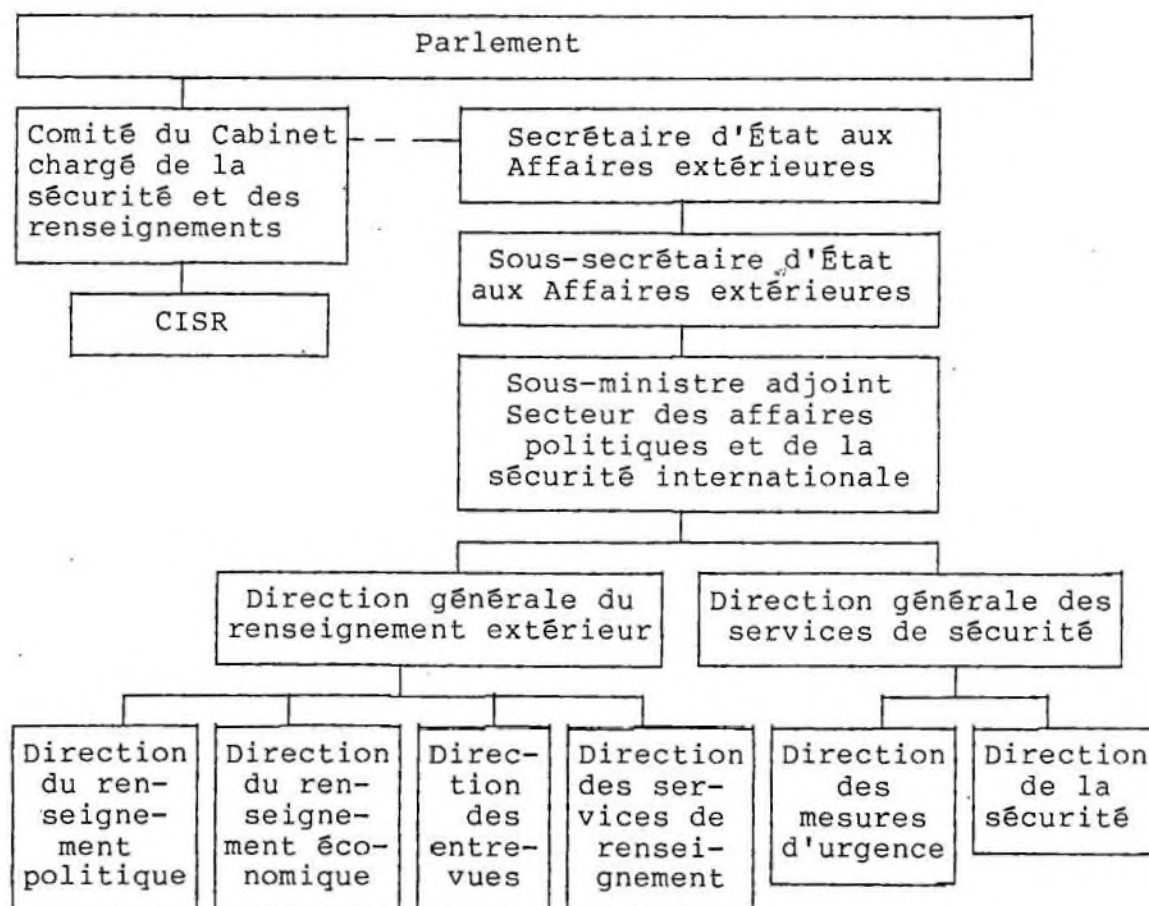


LÉGENDE

CCSR - Comité du Cabinet chargé de la sécurité et des renseignements
 CISR - Comité interministériel de la sécurité et des renseignements
 SCRS - Service canadien du renseignement de sécurité

* Ces services exécutent les principales tâches prévues en matière de renseignement de sécurité au sein du Ministère. À noter que la GRC mène des enquêtes intéressant le renseignement de sécurité.

IV. MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures participe aux travaux du Comité du Cabinet chargé de la sécurité et des renseignements dont il est membre, tandis que le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures siège au CISR.

La Direction générale du renseignement extérieur et la Direction générale des services de sécurité sont les deux directions générales responsables des questions de sécurité et d'analyse du renseignement au sein du ministère des Affaires extérieures. Elles rendent compte au sous-secrétaire par l'entremise du sous-ministre adjoint (Secteur des affaires politiques et de la sécurité internationale).

A. DIRECTION GÉNÉRALE DU RENSEIGNEMENT EXTÉRIEUR

Chargée de recueillir, d'analyser et de diffuser des renseignements politiques et économiques, la Direction générale du renseignement extérieur a un triple mandat : fournir au gouvernement les renseignements extérieurs de nature politique

et économique répondant aux besoins du Canada; fournir au ministère des Affaires extérieures les renseignements extérieurs pertinents et actualisés dont il se sert dans la conduite des relations du Canada avec l'étranger; et gérer les activités du Ministère dans le domaine du renseignement extérieur. La Direction générale compte les quatre directions que voici :

- o Direction du renseignement politique
- o Direction du renseignement économique
- o Direction des entrevues
- o Direction des services de renseignement

La Direction du renseignement politique et la Direction du renseignement économique ont des activités semblables. Elles produisent des analyses de renseignements politiques et économiques à l'intention du CCR et du ministère des Affaires extérieures. Ces Directions préparent divers produits du renseignement à l'aide des informations puisées auprès de sources accessibles, des rapports diplomatiques reçus des missions à l'étranger, des informations fournies par les alliés du Canada de même que des renseignements obtenus d'autres composantes du monde canadien du renseignement extérieur (par exemple, MDN, SCRS, CST, Solliciteur général).

Les directions générales sont toutes deux structurées sur une base géographique, les analystes étant chargés de surveiller différents dossiers (par exemple, limitation des armements, prolifération des armes nucléaires, énergie, dette, etc.) et certaines régions comme l'Afrique, l'Union soviétique, l'Asie et le Pacifique présentant un intérêt pour le CCR et le Ministère.

Comme son nom l'indique, la Direction des entrevues est chargée des entrevues à faire passer à tous les immigrants, transfuges et autres non-Canadiens ayant vécu dans des sociétés fermées. Elle opère au grand jour, l'entrevue ne pouvant avoir lieu sans le consentement de l'intéressé. La Direction a pour fonction d'obtenir de l'information de gens en provenance de sociétés closes comme le bloc soviétique et certains pays du Tiers-Monde dont les activités peuvent influencer sur le Canada.

La Direction des services de renseignement assure des services de soutien au reste des éléments de la Direction générale du renseignement extérieur au titre de la gestion des ressources et de la planification et de la coordination de certaines activités. De même, elle offre un service personnalisé de diffusion des renseignements dans tout le Ministère et compte un centre de télécommunications dont le rôle consiste à transmettre des documents spéciaux à certaines missions à l'étranger. De même, la Direction est chargée d'assurer la gestion des habilitations de sécurité de haut

niveau, c'est-à-dire de décider de leurs détenteurs, de tenir les dossiers pertinents, de révoquer les habilitations et de demander au SCRS de faire enquête.

B. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DE SÉCURITÉ

Chargée d'assurer la protection des intérêts du Canada, y compris les installations, le personnel et l'information ressortissant à la compétence du Ministère, la Direction générale des services de sécurité compte deux directions:

- o Direction de la sécurité
- o Direction des mesures d'urgence

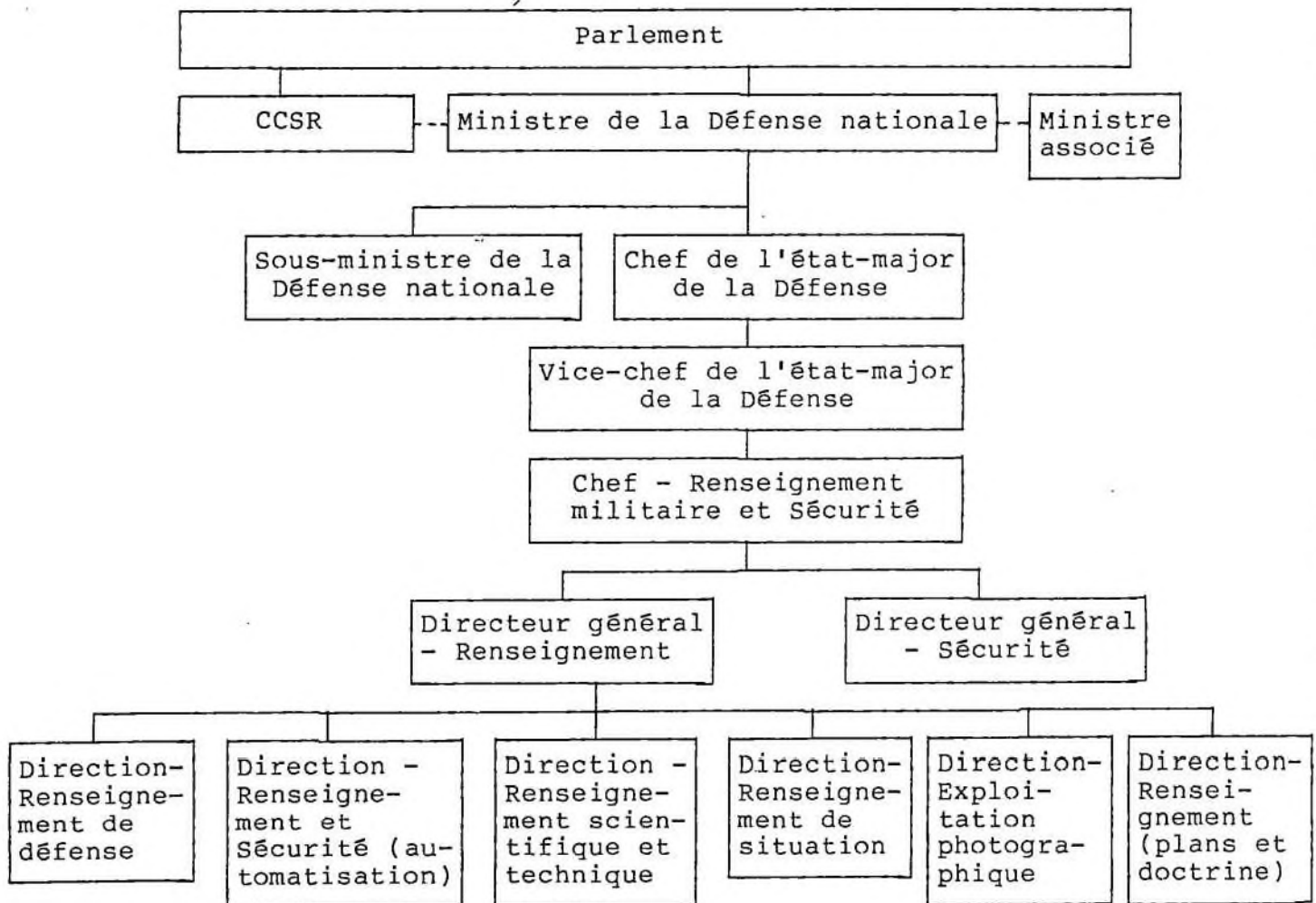
La Direction de la sécurité est chargée de ce qu'on peut appeler les aspects plus "traditionnels" de la sécurité des opérations du ministère, y compris la protection de l'information, le personnel et la sécurité matérielle des missions du Canada à l'étranger. Elle est aussi responsable des opérations visant à assurer la sûreté des personnes jouissant d'une protection internationale.

La Direction des mesures d'urgence a reçu récemment du renfort pour lui permettre de mieux assumer ses responsabilités à l'égard de la sûreté des personnes jouissant d'une protection internationale au Canada de même que celle de ses propres employés et de ses missions à l'étranger. Elle assure la gestion du Centre des opérations du Ministère et a un rôle important à jouer en cas de calamités (par exemple, les tremblements de terre) ou d'actes terroristes (par exemple, la tentative de détournement d'un avion à réaction à Karachi).

La Direction est responsable:

- o du maintien de la capacité d'intervention du Ministère en cas de crise 24 heures sur 24,
- o de la coordination des aspects généraux de la protection des missions et du personnel canadiens à l'étranger et de la sûreté des diplomates étrangers en sol canadien, et
- o de la coopération internationale à assurer dans la lutte contre le terrorisme.

V. MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE



Le ministre de la Défense nationale fait partie du Comité du Cabinet chargé de la sécurité et des renseignements.

Au sein du ministère de la Défense nationale, seuls le sous-ministre et le Chef de l'état-major de la Défense sont membres du CCSR.

Conseiller en matière de renseignement et de sécurité au sein du MDN, le Chef - Renseignement militaire et Sécurité est chargé de planifier et de diriger la collecte, la production et la diffusion des renseignements de défense (renseignements scientifiques et techniques, etc.) pour le compte du Ministère et autres ministères gouvernementaux.

Sur le plan de la sécurité, le Chef - Renseignement militaire et Sécurité conseille la haute direction et le personnel de la Défense sur la sécurité au sein des Forces

canadiennes et du MDN. Grâce aux activités du Directeur général - Sécurité, des règles générales et procédures sont élaborées et appliquées pour assurer la sécurité de l'information, des documents et du personnel.

Le Chef - Renseignement militaire et Sécurité a plusieurs rôles à jouer tant au sein qu'au nom du MDN. Il participe aux programmes internationaux et interministériels de production et d'échange de renseignements de défense. A cet égard, il assume la vice-présidence du CCR et fait partie du CCS.

Président du Bureau de révision des habilitations de sécurité du ministère, le Chef - Renseignement militaire et Sécurité fait des recommandations visant la politique et la structure des effectifs à l'égard des fonctions du renseignement et de la sécurité dans les réserves.

Le Directeur général - Renseignement relève du Chef - Renseignement militaire et Sécurité pour tout ce qui concerne le renseignement. Le Directeur général - Sécurité conseille le Chef sur les questions de sécurité intéressant le Ministère.

A. DIRECTEUR GÉNÉRAL - RENSEIGNEMENT

Le Directeur général - Renseignement est chargé de fixer les objectifs et priorités à l'égard de la production du renseignement de base, scientifique, technique et stratégique.

Le Directeur général noue et entretient des rapports avec les services de renseignements d'autres pays au nom du Chef - Renseignement militaire et Sécurité. Il consulte aussi d'autres services gouvernementaux et employés et organismes étrangers et internationaux relativement aux renseignements de défense et se tient en contact avec eux, au besoin.

Le Directeur général - Renseignement est aidé dans l'exercice de ses fonctions par les directions que voici:

- o Renseignement de défense
- o Renseignement de situation
- o Exploitation photographique
- o Renseignement (plans et doctrine)
- o Renseignement scientifique et technique
- o Renseignement et Sécurité (automatisation)

1. Directions du renseignement de défense,
du renseignement de situation et de
l'exploitation photographique*

Voici quelques-unes des fonctions qu'assument les Directions en matière de gestion:

- o fixer les objectifs et priorités à l'égard de la production de renseignements de base, de situation et de stratégie,
- o charger les attachés et conseillers de défense des Forces canadiennes des demandes de collecte de renseignements et prendre part à leur formation,
- o exposer aux attachés et agents des Forces canadiennes, aux représentants gouvernementaux, etc. leur mission avant leur départ et les interroger à leur retour, selon les indications fournies, et
- o aider à faire circuler les renseignements et assurer la liaison en matière de renseignement entre le Canada, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, l'Australie et l'OTAN et d'autres pays, s'il y a lieu.

Les Directions sont chargées des fonctions que voici en matière de renseignement:

- o garder et tenir à jour les données de renseignement fondées sur:
 - l'organisation, les effectifs, les ressources et les intentions (selon les indications reçues) des forces militaires et para-militaires des pays auxquels le Canada s'intéresse ou peut s'intéresser,
 - les renseignements relatifs à la géographie, au climat et à la topographie de certains pays,

* Les Directions du renseignement de situation et de l'exploitation photographique étaient jusqu'au 1er décembre 1986 des sections de la Direction du renseignement de défense.

- 33 -

- le budget de défense et les programmes d'aide militaire et d'achat de certains pays, et
- les données biographiques de certaines personnalités militaires et gouvernementales étrangères clés;
- o par l'entremise du Centre du renseignement de la Défense nationale (CRDN), examiner les renseignements reçus afin d'être au courant des activités de tout pays qui pourraient être interprétées comme hostiles à l'endroit du Canada ou de ses alliés,
- o examiner les renseignements de situation et en retenir certains pour fin de diffusion au CRMS, au Chef de l'état-major de la Défense, au Comité de gestion de la Défense, au Centre des opérations de la Défense nationale - Forces canadiennes (CODN) et aux autres autorités gouvernementales ou ministérielles ou pour fin d'information, sur demande,
- o fournir l'appui du renseignement en temps de crise internationale et nationale grâce aux services de gestion du CRDN, selon les indications données par le CRMS,
- o préparer des études et des analyses en profondeur devant servir à des évaluations des menaces envers la stabilité du Canada, de l'Amérique du Nord, de l'Europe et du Tiers-Monde,
- o prendre part à des conférences internationales sur le renseignement pour produire des évaluations de renseignement à l'appui de la participation du Canada aux activités du NORAD et de l'OTAN et d'autres ententes bilatérales ou quadripartites, et
- o fournir des renseignements de défense à l'appui des activités courantes et stratégiques du CCR.

2. Direction - Renseignement scientifique et technique

La Direction produit des renseignements scientifiques et techniques sur certains pays étrangers qui comptent pour le MDN.

Voici quelques-unes des principales responsabilités de la Direction:

- o apprécier les progrès scientifiques et techniques de l'étranger en général et en définir l'incidence militaire afin d'offrir un fondement à l'orientation de la politique militaire, à la sélection du matériel et à la planification des travaux de recherche et de développement,
- o apprécier les caractéristiques techniques et l'efficacité des armes et du matériel militaire de certains pays étrangers,
- o fournir des renseignements scientifiques et techniques à l'appui des travaux de la Direction, des autres directions et commandements du MDN et d'autres services gouvernementaux parmi lesquels le CCR et ses organismes membres, en particulier,
- o aider le Centre du renseignement de la Défense nationale à fournir des renseignements de situation sur les progrès scientifiques et techniques à l'étranger de nature ou d'importance militaire afin de renseigner le personnel du Conseil de la Défense, du Comité de gestion de la Défense et le quartier général de la Défense nationale,
- o participer à la formation des attachés et conseillers des Forces canadiennes et aider à les interroger à leur retour de mission, et confier des tâches aux responsables de la collecte des renseignements, au besoin,
- o prendre part à des études conjointes et à des programmes d'analyse avec des pays alliés,
- o prendre part à des conférences internationales sur le renseignement à l'appui de la participation du Canada aux activités du NORAD et de l'OTAN, et

- o entretenir des rapports efficaces avec les organismes canadiens de recherche, de développement et d'analyse afin de répondre à leurs besoins en ce qui concerne les renseignements scientifiques et techniques pour pouvoir, en retour, tirer avantage de leur expertise dans des domaines bien précis et ainsi aider à préparer des évaluations de renseignement.

3. Direction - Renseignement et Sécurité (automatisation)

La Direction mène un programme de recherche et de développement sur la science de l'information et détermine les moyens à prendre pour répondre aux besoins en matière de renseignement et de sécurité par l'automatisation.

Voici quelques-unes des principales responsabilités de la Direction:

- o fournir un appui automatisé aux opérations de renseignement et de sécurité au moyen de l'application de systèmes internes,
- o établir un programme de recherche et de développement sur la science de l'information se rapportant au renseignement et à la sécurité (ces aspects de l'automatisation sont connus sous le nom de "intelligence artificielle"),
- o effectuer des transferts de technologie, de sources internationales à des organismes nationaux, au besoin,
- o établir un rapport général, sur le plan des politiques et des procédures, entre le système automatisé de renseignement et les opérations et commandements de sécurité, les organismes de sécurité militaires, d'autres services nationaux de renseignements et des organismes internationaux,
- o offrir un point de convergence permettant de suivre les progrès de l'automatisation visant le renseignement tactique, la police militaire et les systèmes de sécurité,

- o rester en rapport avec les services de renseignements alliés relativement aux techniques d'automatisation et à l'automatisation des opérations de renseignement, et
- o rester en contact avec les organisations industrielles et de recherche et de développement s'intéressant aux progrès et aux applications de l'automatisation, relativement aux opérations de renseignement et de sécurité.

4. Direction - Renseignement (plans et doctrine)

Les responsabilités de la Direction sont les suivantes :

- o développer et coordonner l'apport du renseignement aux plans, à la doctrine et aux publications des Forces canadiennes,
- o publier les lignes directrices et procédures du renseignement et du contre-renseignement et donner son avis à ce sujet,
- o préparer l'apport du renseignement aux lignes directrices et procédures à l'égard de la GE (guerre électronique) et du SIGINT tactique des Forces canadiennes,
- o aider à la mise sur pied de nouveaux organismes de renseignements au sein des Forces canadiennes et donner son avis à ce sujet,
- o coordonner l'apport du renseignement à la recherche et au développement sur le matériel,
- o revoir et mettre à jour les normes professionnelles à l'égard des effectifs de la Direction du renseignement, et
- o établir et coordonner l'apport du renseignement des Forces canadiennes aux documents de l'OTAN et à d'autres documents internationaux.

B. DIRECTEUR GÉNÉRAL - SÉCURITÉ

Le Directeur général - Sécurité est chargé d'évaluer la situation et de donner des conseils sur la sécurité au sein du MDN et des Forces canadiennes. Cette Division a pour rôle de déterminer les menaces envers la sécurité du Ministère et d'élaborer les objectifs, priorités et normes pouvant assurer

un niveau élevé de sécurité. Le Directeur général - Sécurité est membre d'office du Comité consultatif de la sécurité interministériel.

La Division comprend les deux directions* et les deux sections que voici :

- o Direction - Opérations de sécurité
- o Direction - Opérations de police
- o Directeur général - Sécurité/Police, Programmes de sécurité et Perfectionnement des ressources
- o Section des attestations de sécurité du personnel

Voici quelques-unes des principales responsabilités de la Division:

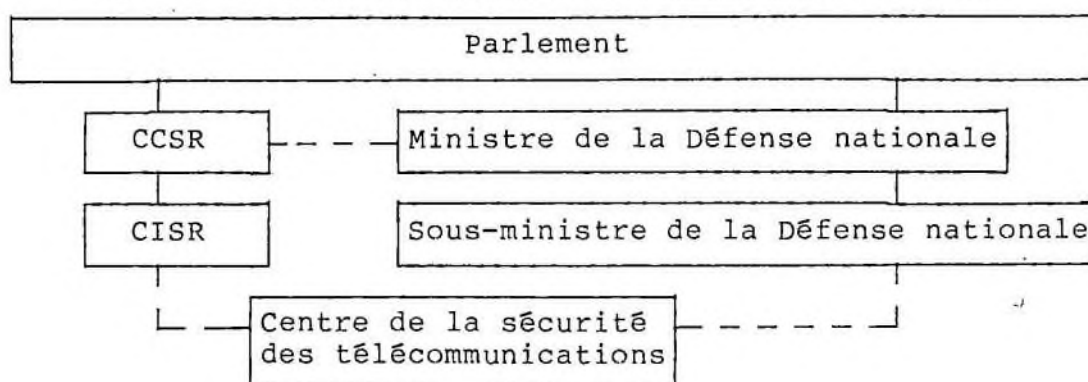
- o élaborer et instaurer des politiques et procédures pour:
 - la sécurité du personnel, de l'information et du matériel,
 - le contrôle de la divulgation de renseignements classifiés,
 - le programme d'attestation de sécurité du personnel du Ministère, à l'exclusion de Construction de Défense (1951) Limitée,
 - la prévention, la détection et l'examen des infractions criminelles et militaires commises au sein du Ministère,
 - la sécurité matérielle des établissements de défense, y compris les unités avec capacité nucléaire,
 - la sécurité des systèmes de traitement automatique des données,
 - la sécurité des personnes de marque se trouvant dans les établissements de la Défense ou utilisant les transports du Ministère,

* Ces directions étaient jusqu'au 1er janvier 1987 des sections relevant du Directeur de la sécurité.

- 38 -

- l'aspect sécurité des visites effectuées par du personnel autre que celui du ministère (exception faite des attachés étrangers) aux établissements du MDN et des visites classifiées du personnel ministériel à l'industrie de la défense, et
- l'aspect sécurité des relations du personnel du Ministère avec les ressortissants de pays désignés;
- o agir comme conseiller sur les aspects sécurité et renseignement en matière d'exportations d'équipement militaire;
- o contrôler l'Équipe d'inspection technique de sécurité et exercer un contrôle fonctionnel sur l'unité des enquêtes spéciales, sur les prisons militaires et les casernes de détention des Forces canadiennes et sur l'Équipe d'évaluation, d'essai et d'inspection de sécurité des installations de traitement automatique de l'information pour le Chef - Renseignement militaire et Sécurité;
- o assurer la publication de rapports sur le renseignement de sécurité, l'analyse et la tenue de séances d'information sur la sécurité intérieure, le terrorisme international et l'activité du contre-renseignement relativement au renseignement de source humaine (HUMINT), à la subversion et au sabotage,
- o donner des conseils sur l'aspect sécurité de la planification d'urgence; et
- o surveiller les déplacements au Canada des attachés étrangers de pays désignés.

VI. CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS



Organisme fédéral rattaché au ministère de la Défense nationale, le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) a été créé au moment de la cession de la Direction des télécommunications du Conseil national de recherches (comme il s'appelait à l'époque) au ministère de la Défense nationale, soit le 1^{er} avril 1975 (décret C.P. 1975-95). Le Centre de la sécurité des télécommunications relève du ministère de la Défense nationale qui en est responsable devant le Parlement. Toutefois, comme le CST répond aux besoins plus généraux du gouvernement du Canada dans son ensemble, son chef est assujéti aux instructions et directives du Comité interministériel de la sécurité et des renseignements et doit rendre compte de l'orientation des opérations au Coordonnateur, renseignements et sécurité.

Le CST s'occupe de deux programmes, soit le Programme des renseignements sur les transmissions et le Programme de la sécurité des télécommunications. Le premier donne lieu à la collecte de renseignements sur les transmissions électromagnétiques (radar, radio, etc.) de pays étrangers et à leur traitement ainsi qu'à la distribution de rapports (fondés sur ces renseignements) aux ministères et organismes compétents du gouvernement du Canada. Le CST recueille des renseignements sur les transmissions de pays étrangers afin de fournir au gouvernement des informations qui peuvent être indispensables à la défense et à la conduite des relations internationales du Canada. Il peut compter à cet égard sur l'appui du Réseau radio supplémentaire des Forces canadiennes (RRSFC) qui est rattaché au Commandement des communications des Forces canadiennes et doté de personnel militaire.

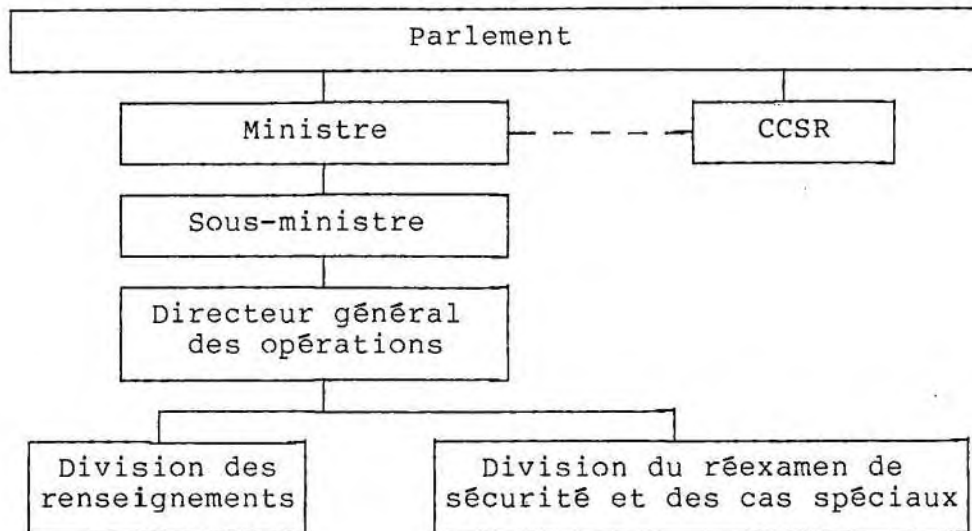
Le Programme de la sécurité des télécommunications amène le CST à établir des lignes directrices pour assurer la sécurité des télécommunications du gouvernement canadien et à donner son avis sur leur application aux ministères et organismes compétents. Autorité du gouvernement canadien en la matière, le CST conseille le gouvernement sur toutes les questions relatives à la sécurité des télécommunications au sein de

l'administration gouvernementale, y compris les réseaux protégés de télécommunications des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale. Ses ressources sont aussi mises à la disposition des industries canadiennes s'occupant de la fabrication du matériel COMSEC.

Plus précisément, le CST est chargé :

- a) de formuler des normes concernant la sécurité des télécommunications à l'intention du gouvernement du Canada et de donner des conseils sur leur application,
- b) de fournir des conseils et des directives sur la planification, l'acquisition et l'installation des systèmes de sécurité des télécommunications ainsi que sur les procédures d'utilisation de ces systèmes,
- c) de mener des inspections, des essais et des évaluations des systèmes et des procédures de sécurité des télécommunications,
- d) de mener des examens, sur demande, de l'équipement de télécommunications du gouvernement afin d'évaluer le degré de conformité aux pratiques prescrites concernant la sécurité de l'équipement électronique de télécommunications,
- e) de fournir du matériel cryptographique et des documents aux institutions gouvernementales compétentes, et
- f) de faire rapport au Conseil du Trésor, sur demande, sur l'état des mesures de sécurité des communications électroniques à l'échelle du gouvernement.

VII. EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA



Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration fait partie du Comité du Cabinet chargé de la sécurité et des renseignements. Le sous-ministre adjoint (Immigration) est membre ad hoc du CCR, tandis que l'adjoint spécial du sous-ministre adjoint fait partie du CCS.

La responsabilité de la sécurité et du renseignement incombe, au sein du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, à la Direction des opérations et plus particulièrement, aux divisions que voici:

- A) Renseignements
- B) Réexamen de sécurité et Cas spéciaux

Le Ministère est beaucoup plus un utilisateur qu'un producteur de renseignements, comme en fait foi la description suivante de ses activités.

A. DIVISION DES RENSEIGNEMENTS

Dans le contexte du renseignement de sécurité, voici la définition que donne le Ministère des renseignements de l'immigration:

Les événements qui se produisent ainsi que les tendances politiques et sociales manifestées au Canada et à l'étranger et qui peuvent nécessiter une augmentation des ressources pour l'immigration et qui peuvent avoir, maintenant et plus tard, des répercussions du point de vue politique ou de mise en place du programme. Sur le plan

- 42 -

politique, il peut s'agir de faits ou de tendances relativement au terrorisme et à la subversion, lorsqu'il existe des indications selon lesquelles le Canada pourrait être une cible, servir de point de transit vers un autre pays ou de refuge pour des personnes faisant partie des mouvements terroristes connus ou suspectés d'appartenir à de tels mouvements; il pourrait s'agir, entre autres, de rackets en fait d'immigration et de troubles politiques (dans un contexte social, cela comprend les mouvements migratoires internationaux).

La Division reçoit aussi de l'information sur le passage organisé de personnes au Canada et la fabrication, la vente et l'utilisation de faux documents à des fins d'immigration.

Voici quelques-unes de ses responsabilités en matière de renseignement:

o RENSEIGNEMENTS STRATÉGIQUES

- déterminer les questions, problèmes, préoccupations du jour et en proposer l'examen ou l'étude pour fin de planification à long terme,
- préparer des documents d'information de fond, des rapports, des études menées en immigration et des analyses de tendance, et
- faire des recommandations pour améliorer, au regard du contrôle et de l'exécution de la loi, la législation, les lignes de conduite et les procédures.

o RENSEIGNEMENTS TACTIQUES

- appliquer le mode opératoire relatif aux services de renseignements aux éléments d'information reçus sur les individus, groupes et organisations impliqués dans des activités d'immigration illégales ou soupçonnés de l'être, sur le terrorisme, la subversion et le crime organisé lorsque ces activités intéressent l'Immigration, ainsi qu'aux rapports

A0050382_119-002426

- 43 -

reçus portant sur la situation politique, sociale et économique au Canada et dans d'autres pays qui pourraient influencer sur les activités au regard de l'immigration,

- élaborer des techniques et programmes de formation et participer à de telles activités en vue d'aider le personnel de l'Immigration, des Affaires extérieures, des compagnies aériennes, etc. à déceler des pratiques frauduleuses en matière d'immigration; par exemple, veiller à ce que soient rapidement reproduits les faux documents aux fins de diffusion aux agents des services régionaux de renseignements aux points d'entrée et dans les bulletins des services de renseignements;

o LIAISON ET COLLABORATION

- entretenir des rapports et collaborer avec des services de renseignements, des personnes, des organismes, ainsi que des ministères au Canada comme à l'étranger,
- recevoir les renseignements transmis par la GRC, le CST, le SCRS, les Affaires extérieures, ses propres responsables de l'immigration, le Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis et d'autres gouvernements;

o PLANIFICATION DU PROGRAMME D'IMMIGRATION ET ÉLABORATION DES POLITIQUES

- présenter des recommandations et élaborer des lignes de conduite à propos de la fonction de renseignement relativement au contrôle et à l'exécution de la loi,
- préparer des lignes directrices,
- prêter son concours à l'élaboration d'autres dispositions en matière d'exécution de la loi comme les activités de contrôle aux points d'entrée et à l'étranger,

A0050382_120-002427

- 44 -

- contrôler la politique en ce qui concerne les grandes manifestations internationales;

o CLIENTS

- outre les directions à l'administration centrale et dans les régions, expédier les rapports internes et conclusions aux Affaires extérieures, à Douanes et Accise, au Solliciteur général, au SCRS et à la GRC, etc. et en faire tenir copie à des gouvernements et organismes étrangers (p. ex. le Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis).

B. DIVISION DU RÉEXAMEN DE SÉCURITÉ ET DES CAS SPÉCIAUX

La Division du réexamen de sécurité et des cas spéciaux travaille en étroite collaboration avec le SCRS au titre de l'exécution de plusieurs programmes importants dont les suivants:

o FILTRAGE SÉCURITAIRE DES IMMIGRANTS

- Les agents de liaison du SCRS procèdent à une vérification des antécédents de toute personne demandant à s'établir en permanence au Canada [REDACTED]
- le SCRS fait part de toute information préjudiciable à la cause du requérant dont il a vent à l'administration centrale (AC) de l'Immigration qui décide ensuite si ce dernier doit être considéré comme une personne non admissible.

o FILTRAGE SÉCURITAIRE DES VISITEURS

- Le nombre de visiteurs oblige la Division à concentrer ses efforts sur les régions d'étroite surveillance;
- les programmes de filtrage sont au nombre de deux :
 - (i) la procédure relative aux cas spéciaux - les requérants venant des pays du bloc communiste, et

(ii) 

- les requérants fournissent des renseignements qui sont transmis à l'AC du SCRS; et
- les cas épineux sont étudiés à l'AC de l'Immigration.

o ANTI-TERRORISME

- Le SCRS fournit en permanence à l'Immigration des évaluations de menace;
 - les évaluations sont transmises aux responsables des opérations régionales au sein du Ministère;
 - les évaluations de menace de nature pressante sont considérées comme des avertissements et sont ordinairement reçues par l'entremise de la direction générale de la GRC; et
- 

o TRANSFUGES

- Le ministère de l'Immigration fait remarquer qu'il n'y a pas véritablement eu de transfuge au cours des dernières années, sauf qu'on lui a demandé d'aider des personnes ayant fait défection dans d'autres pays, par exemple les E.-U., à s'établir au Canada; et
- les cas semblables sont toujours tranchés par le Ministre.

s.15(1)

s.16(1)

SECRET

- 46 -

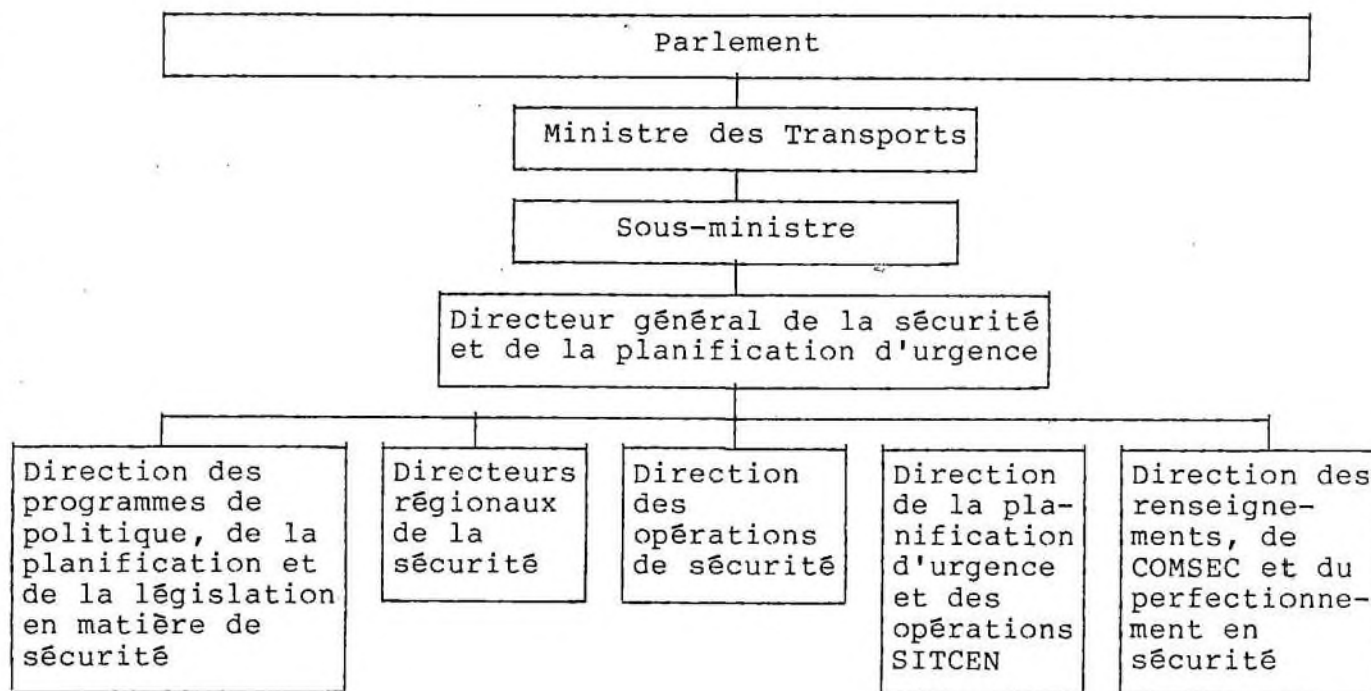
o



- l'approbation du Ministère est
nécessaire.

A0050382_123-002430

VIII. TRANSPORTS CANADA



Le Sous-ministre est responsable devant le ministre des Transports de la sécurité et de la planification d'urgence du système national de transport, deux secteurs qui revêtent de plus en plus d'importance en raison des actes terroristes ayant comme cible les Transports. Les représentants du Ministère assistent aux réunions du CCS à ce sujet, s'il y a lieu. Le Sous-ministre a récemment créé le poste de Directeur général de la sécurité et de la planification d'urgence (DGSEP) qui assumera la responsabilité de prévenir ces incidents et de gérer d'autres points.

A. DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PLANIFICATION D'URGENCE

Le DGSEP planifie et dirige l'élaboration et la promulgation des politiques et programmes de législation du Ministère visant les politiques et directives en matière de sécurité et de planification d'urgence qui intéressent Transports Canada et le système de transport.

Voici quelques-unes des responsabilités du DGSEP:

- o donner des conseils concernant tous les aspects de la sécurité, des renseignements et de la planification d'urgence du Ministère,

- o s'assurer que le Centre d'intervention (SITCEN) est sur un pied d'alerte pour répondre à toute situation, que ce soit en temps de guerre ou en temps de paix,
 - o en sa qualité de coordonnateur national de la sécurité des transports, fixer des objectifs et élaborer des politiques et des programmes axés sur la prévention des actes illégaux qui menacent la sécurité de l'aviation civile, et
 - o jouer un rôle central au sein du Ministère dans le secteur de la sécurité, tant sur le plan national qu'international (la responsabilité de la gestion quotidienne des contrats de services policiers et de sécurité continuera d'incomber aux installations, par exemple, les aéroports).
1. Direction des programmes de politique, de la planification et de la législation en matière de sécurité

Les responsabilités de la Direction sont les suivantes :

- o élaborer des lois, règlements, politiques, plans, normes et lignes directrices propres à assurer des niveaux adéquats de sécurité dans le système national de transport pour répondre aux menaces perçues,
- o aider les directeurs régionaux de la sécurité à établir leurs plans régionaux de sécurité,
- o établir la position du Ministère à l'égard des activités internationales en matière de sécurité et prendre les dispositions nécessaires à la représentation du Canada aux rencontres d'organismes comme l'OACI sur la sécurité,
- o coordonner l'élaboration des plans d'urgence concernant les incidents touchant à la sécurité et contrôler la formation et la mise à l'épreuve des plans d'urgence, et

- o élaborer le plan national de sécurité des transports pour tous les modes et s'assurer qu'il respecte les engagements internationaux du Canada.

2. Direction des opérations de sécurité

Voici quelques-unes des responsabilités de la Direction :

- o diriger les opérations de sécurité touchant les biens stratégiques, en évaluer le degré de vulnérabilité, développer et recommander les mesures de protection voulues et la mise en oeuvre de ces mesures,
- o jouer un rôle central de liaison auprès de la Gendarmerie royale du Canada et d'autres forces policières concernant la sécurité, les questions criminelles et les contrats des marchés,
- o superviser l'approbation et le contrôle de tous les plans de sécurité des transports aériens et des aéroports, tant sur le plan national qu'international, et prévoir les mesures de mise en vigueur requises en vertu des règlements dans les cas de non-conformité,
- o élaborer des normes touchant l'équipement de sécurité et coordonner son acquisition et son utilisation,
- o définir les exigences opérationnelles en ce qui concerne la recherche et le développement pour toutes les formes de sécurité des aéroports, des ports de mer et des systèmes de surface,
- o veiller à la mise en oeuvre par les Groupes opérationnels* des programmes de formation de ceux qui sont chargés du fonctionnement et de l'entretien de tout l'équipement et des systèmes de sécurité et contrôler l'application de la formation,

* Par exemple, les Groupes aviation, maritime et de surface.

- o superviser les directeurs régionaux de la sécurité en ce qui concerne le contrôle, l'inspection et la mise en vigueur des lois et règlements touchant la sécurité, y compris l'accréditation des superviseurs du contrôle de la sécurité, des inspecteurs et du personnel,
- o approuver les plans de sécurité des transporteurs aériens et des aéroports et vérifier les normes régissant les points d'embarquement au large pour les vols à destination du Canada.

3. Direction des renseignements, de COMSEC et du perfectionnement en sécurité

La Direction:

- o coordonne la collecte, l'analyse et la diffusion des renseignements obtenus auprès des organismes nationaux,
- o distille ces renseignements à l'appui des objectifs du Ministère et fournit des évaluations et des estimations des menaces relativement à la protection des biens de ce dernier et du système national de transport,
- o supervise la mise en oeuvre du programme des cotes de sécurité du personnel,
- o dirige les Programmes de communications - sécurité électronique (COMSEC), de traitement électronique des données et d'intrusion technique et de sécurité du Ministère,
- o élabore et coordonne les plans et politiques de formation et de sensibilisation à la question de la sécurité du Ministère, et
- o planifie et dirige le programme de formation et de sensibilisation à la question de la sécurité.

- 51 -

4. Direction de la planification d'urgence et des opérations SITCEN

La Direction est chargée de la direction, de la préparation, de la coordination et de la tenue à jour de toute la planification multimodale de Transports Canada, en temps de guerre, sur le plan national et international et en ce qui concerne l'OTAN.

La Direction :

- o dirige l'intervention du Centre d'intervention (SITCEN) dans des situations de guerre et de paix,
- o dirige, planifie et coordonne les exercices tenus en prévision d'urgences tant sur le plan national qu'international,
- o coordonne la planification des crises multimodales en temps de paix, et
- o approuve tous les plans pour temps de guerre produits par les Groupes qui ont un rôle à jouer dans ce secteur.

5. Directeurs régionaux de la sécurité

Les Directeurs régionaux de la sécurité (DRS) sont chargés d'examiner et de mettre à l'essai les politiques, techniques, pratiques et plans de sécurité de Transports Canada concernant les aéroports et d'en déterminer la vulnérabilité.

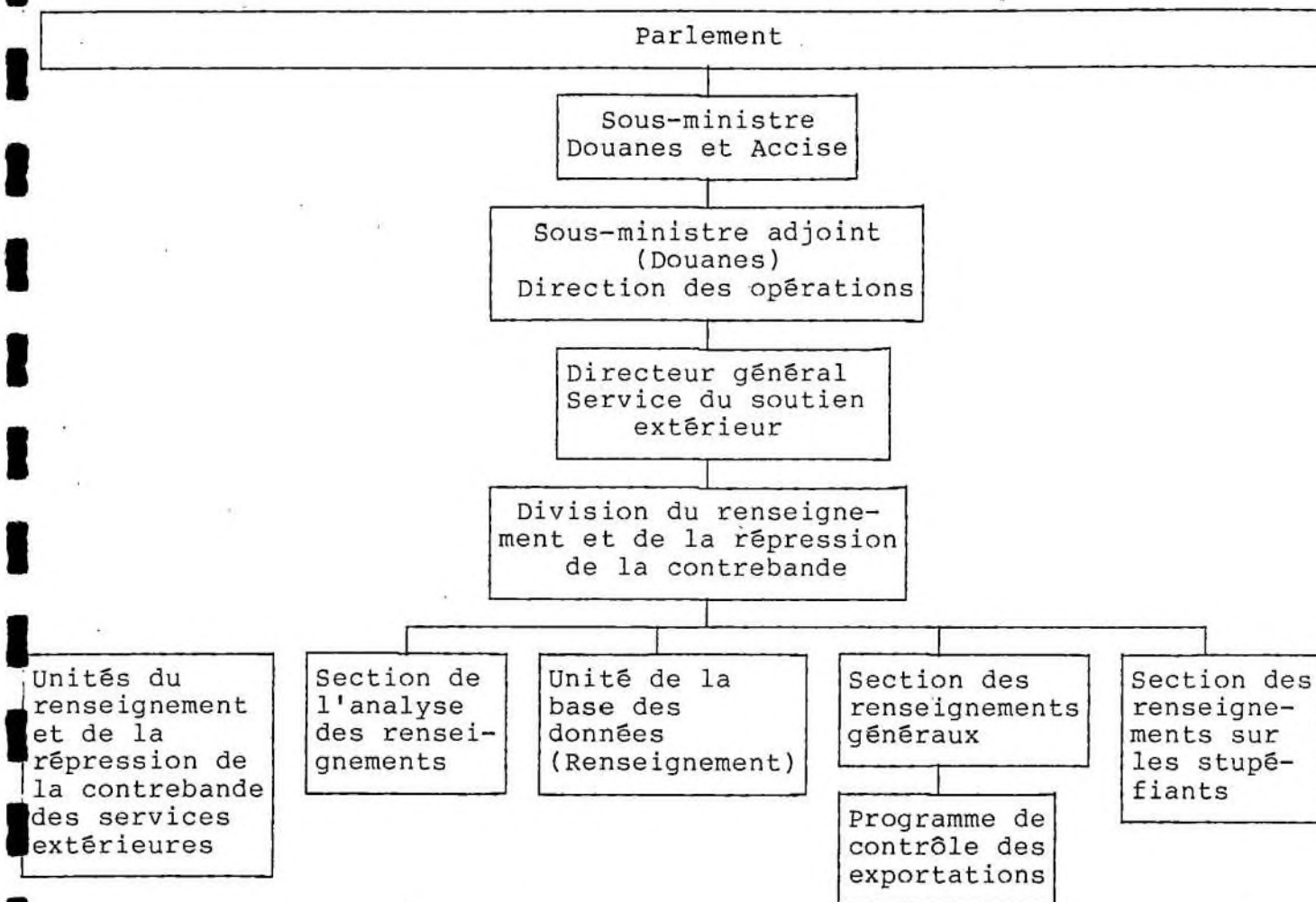
De plus, les DRS :

- o contrôlent l'efficacité de la sécurité des aéroports au cours des exercices tenus en prévision d'urgences,
- o donnent des conseils techniques et font des recommandations aux directeurs régionaux et aux gestionnaires d'aéroport sur des questions de sécurité,
- o assurent l'accréditation du personnel désigné des aéroports, des superviseurs de contrôle de la sécurité, des agents de formation et du personnel de sécurité, et
- o inspectent les transporteurs et les aéroports pour s'assurer qu'ils respectent les exigences en matière de

- 52 -

sécurité de la Loi sur l'aéronautique et
de ses règlements d'application, y
compris les procédures d'application
devant le Tribunal de l'aviation civile.

IX. DOUANES ET ACCISE - REVENU CANADA



Les responsabilités en matière de sécurité et de renseignement au sein de Douanes et Accise incombent, pour la plupart, à la Division du renseignement et de la répression de la contrebande qui exerce un contrôle fonctionnel et une direction sur les unités des services extérieurs établies dans les dix régions du Ministère.

Les tâches de la Division et des unités des services extérieurs concernent l'ensemble des activités criminelles transfrontalières, l'accent étant mis en particulier sur les stupéfiants, le contrôle des exportations stratégiques, les armes, la pornographie et le terrorisme international.

A. DIVISION DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

La Division du renseignement et de la répression de la contrebande à l'administration centrale est chargée :

- o de tenir une banque d'information centralisée sur le renseignement,
- o de nouer et d'entretenir des rapports en matière de renseignement avec tous les organismes d'application de la loi tant internationaux que nationaux,
- o de nouer et d'entretenir des rapports directs avec les autres services de Douanes à l'étranger,
- o de produire des renseignements tactiques à l'appui des activités régionales, et
- o de produire des renseignements stratégiques destinés à la haute direction pour fin de planification.

Les responsabilités des cinq sections de la Division du renseignement et de la répression de la contrebande sont définies plus bas.

1. Section de l'analyse des renseignements

La Section analyse et apprécie toutes les données recueillies dans les divers services d'application de la loi. Elle détermine :

- o les dangers éventuels,
- o la façon d'opérer des criminels,
- o les tentatives de fraude,
- o les routes empruntées par les trafiquants et
- o l'analyse quant aux risques des opérations du Ministère dans tout le Canada.

Les renseignements sont communiqués (selon le besoin de savoir) :

- o aux agents des services extérieurs,
- o aux organismes d'application de la loi (nationaux et internationaux), et
- o aux services gouvernementaux au Canada et à l'étranger.

2. Unité de la base des données (Renseignement)

Les responsabilités de l'Unité comprennent l'apport de données aux Services automatisés de l'information des Douanes qui font maintenant partie du Système de récupération des renseignements judiciaires partagé avec la GRC. L'Unité fournit des services de récupération des renseignements relativement aux requêtes présentées en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels ou de la Loi sur l'accès à l'information.

3. Section des renseignements généraux

Cette Section est chargée de recueillir des renseignements sur toutes les activités d'application de la loi sauf en ce qui concerne les stupéfiants. Elle fournit aussi des directives fonctionnelles aux agents régionaux de renseignements.

Parmi les produits et activités auxquels s'intéresse la Section, il y a :

- o la fraude,
- o le terrorisme,
- o la pornographie,
- o les armes,
- o les ententes douanières internationales, et
- o le contrôle des exportations stratégiques.

La Section se tient en rapport avec :

- o les services douaniers d'autres nations,
- o les organismes d'application de la loi (nationaux et étrangers), et
- o des organismes internationaux comme Interpol et le Conseil de coopération douanière.

4. Programme de contrôle des exportations

L'objet du Programme est d'assurer l'existence de moyens de contrôle efficaces en ce qui concerne les technologies et produits stratégiques sortant du Canada.

Responsable devant le chef de la Section des renseignements généraux, le chef du contrôle des exportations est responsable de la gestion du Centre de contrôle des

exportations qui a été créé en 1985 à l'appui du programme de contrôle des exportations stratégiques. Le Centre en question est la voie de communication par laquelle l'information est acheminée des services extérieurs à l'organisme chargé de délivrer les licences d'exportation (Affaires extérieures) et vice-versa.

5. Section des renseignements sur les stupéfiants

Responsable de tous les aspects de l'application de la loi visant les drogues illégales et les stupéfiants, la Section s'occupe du narco-terrorisme de concert avec la Section des renseignements généraux.

B. UNITÉS DU RENSEIGNEMENT ET DE LA RÉPRESSION DE LA CONTREBANDE DES SERVICES EXTÉRIEURS

Les unités des services extérieurs comprennent les escouades anti-droque, les équipes de chiens détecteurs et les agents régionaux de renseignements des Douanes, de même que les autres unités spéciales d'application de la loi constituées de temps en temps pour une mission particulière. Il existe aussi six unités de contrôle des exportations qui se trouvent dans les grandes villes qui sont témoins du plus gros des exportations stratégiques.

X. OBSERVATIONS ET RÉSUMÉS

Les chapitres précédents donnent un aperçu des grandes composantes du réseau fédéral du renseignement et de sécurité dont ils révèlent la forte interdépendance, élément qui sert à garantir la sécurité du Canada grâce à la série de contrôles assurés par le biais du système de comités interministériels.

Le réseau du renseignement et de sécurité est organisé d'une manière qui facilite l'analyse, la production, la diffusion et l'utilisation d'informations sur le renseignement et la sécurité par les principaux intervenants.

Le présent document met en évidence le rôle capital joué par le Coordonnateur, renseignements et sécurité qui a non seulement une vue d'ensemble des activités menées au sein des différents ministères fédéraux, mais qui cherche aussi à faire en sorte que l'information en provenance de ceux-ci parvienne de façon coordonnée à l'exécutif.

Par l'intermédiaire du système des comités interministériels (par exemple, CCR, CCS et CRE), les renseignements produits par les différents services gouvernementaux sont examinés avant d'être soumis au CISR qui est chargé, pour sa part, de définir les besoins du gouvernement fédéral en matière de renseignement et de sécurité pour en faire part aux ministères devant y répondre. Le système de comités fournit, en fait, une série de mécanismes de consultation interministérielle à l'égard de la production et de l'utilisation du renseignement et de la sécurité au sein de l'administration gouvernementale. Au lieu que les ministères s'échangent des produits du renseignement et transmettent directement l'information recueillie au Cabinet, les comités offrent le moyen de contrôler la qualité, de dégager des consensus, de confirmer les conclusions et, partant, de produire des renseignements qui soient utiles aux usagers.

Les ministères, organismes et comités qui s'occupent du renseignement et de la sécurité au sein de l'administration fédérale, ont subi des transformations. Il se sont organisés et réorganisés de façon à fournir l'information permettant de répondre aux besoins prioritaires du Cabinet, les ministères, en particulier, séparant souvent à cette fin l'aspect renseignement des besoins gouvernementaux en matière de sécurité.

En raison des transformations qui ont lieu au sein des ministères et comités, la tâche de mettre à jour l'information présentée dans le présent rapport pose tout un défi au CSARS. Comme il est indiqué dans l'introduction, ce dernier tâchera de se tenir au fait des changements qui interviennent au sein des organismes expressément chargés d'assurer la sécurité du Canada.

Le tableau suivant donne un aperçu des principaux intervenants du monde canadien du renseignement et de sécurité tout en distinguant le renseignement extérieur du renseignement de sécurité.

Monde de la sécurité et du renseignement

Bureau du Conseil privé

"Renseignement extérieur"

Direction générale du
renseignement extérieur,
Ministère des Affaires
extérieures

Centre de la sécurité
des télécommunications

Service canadien du
renseignement de
sécurité

Chef - Renseignement
militaire et Sécurité/
Réseau radio supplé-
mentaire des Forces
canadiennes, ministère
de la Défense nationale

Commandements*

"Renseignement de sécurité"
et "Sécurité"

Direction des services de
sécurité, ministère des
Affaires extérieures

Direction de la police et
de la sécurité, ministère
du Solliciteur général

Service canadien du
renseignement de
sécurité

Gendarmerie royale
du Canada

Direction des opérations,
Emploi et Immigration
Canada

Sécurité et
Planification d'urgence,
Transports Canada

Autres ministères,
au besoin
(par ex. Revenu Canada)

* Commandements maritime, aérien
et de la Force mobile du
ministère de la Défense
nationale

ANNEXE

Rôle à la grandeur de la fonction publique et autres rôles à l'égard de la mise en oeuvre de la politique sur la sécurité

Comités du Cabinet et comités supérieurs de la fonction publique

Le Comité du Cabinet chargé de la sécurité et des renseignements (CCSR), présidé par le Premier ministre, fournit des lignes directrices générales sur les questions touchant la sécurité. Il reçoit des conseils du Comité interministériel de la sécurité et des renseignements (CISR), présidé par le Greffier du Conseil privé. Le Comité consultatif de la sécurité (CCS), présidé par le premier sous-solliciteur général adjoint, Direction de la police et de la sécurité (ministère du Solliciteur général) fournit des conseils directement au CISR sur toutes les questions touchant la sécurité autres que celles reliées à la politique du personnel et à la politique administrative.

Le Conseil du Trésor publie, conformément aux directives du CCSR, des politiques et normes administratives concernant la sécurité du personnel. Il reçoit des conseils, d'une part, du Comité consultatif supérieur du Conseil du Trésor (CCSCT), lequel est présidé par le secrétaire du Conseil du Trésor, sur les questions concernant l'administration de la fonction publique et, d'autre part, du Comité consultatif de la sécurité en ce qui concerne les questions de sécurité.

La Commission de la Fonction publique est chargée d'établir les politiques et les procédures de dotation qui permettront à la fois de se conformer aux exigences de la présente politique et de combler rapidement et efficacement les postes de la fonction publique en tenant compte des obligations formulées par la Loi et des contraintes de la CFP; d'établir et de maintenir un fichier central des employés renvoyés ou congédiés pour un motif particulier par la fonction publique; de garantir, dans la mesure précisée dans la présente politique, que son système de répertoire de présentation renferme les dossiers relatifs aux vérifications de fiabilité, de même que les rapports de fautes graves ou de rendement influant négativement sur la fiabilité; et d'établir au besoin des programmes de formation en matière de sécurité.

La Commission d'Emploi et d'Immigration du Canada (CEIC) est chargée de garantir, dans la mesure précisée par la présente politique, que son système de répertoire de présentation renferme les dossiers relatifs aux vérifications de fiabilité, de même que les rapports de fautes graves ou de rendement influant négativement sur la fiabilité.

Le Service canadien du renseignement de sécurité est chargé de faire enquête, sur demande, pour déterminer si une personne peut obtenir une autorisation de sécurité; de faire des entrevues dans le cadre de ce processus; de fournir des évaluations de sécurité aux sous-chefs à la demande de ceux-ci; et de tenir un fichier central automatisé des autorisations de sécurité.

Le Centre de sécurité des télécommunications (CST) est chargé:

- a) de formuler des normes concernant la sécurité des télécommunications à l'intention du gouvernement du Canada et de donner des conseils sur leur application;
- b) de fournir des conseils et des directives sur la planification, l'acquisition et l'installation des systèmes de sécurité des télécommunications ainsi que sur les procédures d'utilisation de ces systèmes;
- c) de mener des inspections, des essais et des évaluations des systèmes et des procédures de sécurité des télécommunications;
- d) de mener des examens, sur demande, de l'équipement de télécommunications du gouvernement afin d'évaluer le degré de conformité aux pratiques prescrites concernant la sécurité de l'équipement électronique de télécommunications;
- e) de fournir du matériel cryptographique et des documents aux institutions fédérales appropriées;
- f) de classifier des renseignements et des documents de transmission et de protéger ces renseignements et documents qui relèvent de son contrôle;
- g) de donner des conseils au sujet des mesures employées par d'autres institutions pour protéger les renseignements et les documents de transmission et faire des inspections à ce sujet; et
- h) de faire rapport au Conseil du Trésor, au besoin, sur l'état des mesures de sécurité des communications électroniques à l'échelle du gouvernement.

Le ministère des Communications est chargé:

- a) de veiller à ce que ses clients reconnaissent la nécessité d'appliquer une politique de sécurité des communications électroniques;
- b) d'assurer un service de base aux clients lorsque le besoin d'une telle politique de sécurité n'est qu'un des éléments d'un problème plus important au chapitre des communications; et
- c) d'assurer la liaison entre le Comité de la sécurité des communications électroniques et les institutions fédérales qui ne sont pas membres du Comité et fournir des conseils et des directives à ces institutions de concert avec le Centre de sécurité des télécommunications; et
- d) de garantir l'intégrité et la disponibilité des télécommunications fournies au gouvernement par le ministère des Communications.

Le ministère des Affaires extérieures est chargé:

- a) de s'occuper de toutes les mesures de protection des renseignements classifiés et autres renseignements et biens de nature délicate qui relèvent de son contrôle au Canada ainsi que dans les missions diplomatiques et consulaires à l'étranger;
- b) de mener ou de faire faire des inspections de ces mesures;
- c) de mener ou de faire faire des inspections des mesures utilisées par d'autres institutions fédérales pour protéger les renseignements classifiés et autres biens (notamment le courrier diplomatique) manipulés par le Service diplomatique canadien des communications, afin d'assurer le maintien et l'uniformisation des mesures de protection;
- d) de veiller à ce que toutes les institutions fédérales accordent une protection adéquate aux documents de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN) qui relèvent de leur contrôle et de vérifier les procédures utilisées concernant la garde de ces documents, sauf celles en vigueur au ministère de la Défense nationale, lequel mène ses propres vérifications; et
- e) de mener le processus de mise à jour des autorisations de sécurité de ses fonctionnaires qui font partie du Service étranger et qui ont travaillé ou travaillent à l'extérieur du Canada. Le SCRS doit continuer à fournir des évaluations sur demande.

Le ministère de la Défense nationale - Le sous-ministre et le chef du personnel de la Défense sont conjointement ou individuellement chargés, selon le cas:

- a) de s'occuper de tous les aspects de la sécurité des travaux, des établissements, des installations, des biens, des ressources et des opérations de défense, tant au Canada qu'à l'étranger;
- b) de protéger les renseignements classifiés et autres biens qui relèvent de leur contrôle, y compris ceux fournis par les pays et organismes alliés;
- c) de prévoir et de coordonner les mesures de sécurité pour tout membre de Forces militaires en visite au Canada ou en séjour dans un établissement ou une installation de défense;
- d) de vérifier si les institutions fédérales qui détiennent des documents sur des installations atomiques échangés conformément aux accords bilatéraux et multilatéraux protègent ceux-ci comme l'exigent ces accords;
- e) d'appliquer les mesures nécessaires à l'attribution de l'autorisation de sécurité visant les membres et les membres éventuels des Forces canadiennes ainsi que les employés et les employés éventuels de la Défense nationale, à l'exclusion de ceux du Centre de la sécurité

des télécommunications et de la Construction de défense (1951) Limitée. Lorsqu'une vérification des dossiers du renseignement de sécurité s'impose, c'est le Service canadien du renseignement de sécurité qui doit s'en charger; et

f) de mener des inspections et des évaluations des mesures de protection prises à l'égard de ses propres installations informatiques.

Le ministère des Travaux publics est chargé:

a) d'assurer la sécurité matérielle des immeubles gouvernementaux dont il effectue la construction;

b) d'assurer une sécurité matérielle de base de la structure des immeubles que loue ou possède le gouvernement et que gère le ministère ainsi qu'une sécurité supplémentaire conformément aux demandes des locataires selon une méthode de récupération des coûts;

c) de fournir, de financer, d'installer et d'entretenir l'équipement de sécurité matérielle approuvé concernant les immeubles de base construits par le MTP;

d) de fournir, de financer et d'administrer les services de gardiens de sécurité dans les immeubles de base à locataires multiples; et

e) de partager le coût des services de gardiens de sécurité avec l'institution fédérale qui occupe l'immeuble et les autres établissements commerciaux.

Le ministère des Approvisionnements et Services est chargé:

a) de donner des conseils sur le processus d'acquisition des services de gardiens et d'équipement de sécurité matérielle;

b) d'obtenir ces biens et services et de veiller à ce que les fournisseurs respectent les normes approuvées décrites dans un marché ou un accord pendant toute la durée de ce marché ou de cet accord;

c) de veiller à ce que des mesures adéquates de protection soient appliquées dans des lieux autres que ceux du gouvernement par des personnes n'appartenant pas à la fonction publique ou par des organismes du secteur privé qui ont accès à des biens classifiés ou qui en ont la garde pendant le processus précontractuel, ou encore en vertu d'un marché ou d'un accord visant à fournir des biens ou des services au gouvernement par l'intermédiaire du MAS;

d) de donner des conseils et de l'aide aux institutions fédérales concernant la mise en oeuvre des accords ou des arrangements bilatéraux et multilatéraux concernant la sécurité industrielle;

e) de donner des conseils et des directives aux institutions fédérales concernant tous les aspects des procédures de paiement qui relèvent du contrôle du Receveur général et du sous-ministre des Approvisionnement et Services. Ces responsabilités comprennent le versement des paiements, la conception des documents, l'approvisionnement et la garde sécuritaire, la protection des données sur les paiements, les systèmes et les procédures de paiement, les pratiques comptables et autres questions connexes touchant la sécurité;

f) d'établir les politiques et les procédures nécessaires au respect de la présente politique et d'effectuer notamment, au besoin, la sélection des entrepreneurs fournissant des biens et des services aux ministères et organismes de l'État par l'entremise du MAS; et

g) de faire connaître aux entrepreneurs éventuels la politique et les procédures connexes.

Les Archives publiques du Canada sont chargées, d'une part, de venir en aide aux institutions pour l'application de la politique sur la sécurité aux renseignements détenus dans le cadre de la politique gouvernementale de gestion des documents et, d'autre part, d'aborder cette question dans le rapport annuel de l'Archiviste du Canada présenté au Conseil du Trésor concernant la situation de la gestion des documents au sein du gouvernement du Canada.

La Gendarmerie royale du Canada est chargée:

a) de donner des conseils, sur demande, au sujet des arrangements pris par les institutions fédérales concernant la sécurité matérielle, de faire l'examen de ces arrangements et d'élaborer des normes gouvernementales connexes;

b) de procéder à des inspections, des essais et des évaluations de l'équipement de sécurité matérielle et, au besoin, de concevoir cet équipement et d'élaborer des devis connexes;

c) de maintenir, au besoin, l'équipement de sécurité matérielle conçu ou modifié uniquement dans le but de protéger des renseignements classifiés;

d) d'assurer, sur demande, un service de consultation en matière de sécurité concernant la conception d'immeubles gouvernementaux nouveaux ou rénovés, ou l'application d'équipement ou de systèmes de sécurité matérielle afin d'aider les institutions à assumer leurs responsabilités en matière de protection;

e) de donner des conseils, sur demande, concernant la sécurité des installations informatiques dans les institutions fédérales et dans le secteur privé - lorsque ce dernier participe au traitement des renseignements gouvernementaux à contrat - et d'élaborer des normes gouvernementales concernant la sécurité des installations informatiques;

f) de donner des conseils, sur demande, concernant les mesures en place dans les institutions fédérales et de faire l'examen de ces mesures afin de prévenir les intrusions d'ordre technique et d'élaborer des normes gouvernementales connexes;

g) de faire rapport au Conseil du Trésor, au besoin, sur l'état de la sécurité matérielle, des installations informatiques et des mesures destinées à faire échec à l'intrusion d'ordre technique au sein du gouvernement;

h) d'aider à déterminer si une personne peut être déclarée fiable ou obtenir une autorisation de sécurité en vérifiant si elle a un casier judiciaire et fournir les détails de tout renseignement défavorable au Service canadien du renseignement de sécurité dans le cas des autorisations de sécurité et au ministère visé dans le cas des vérifications de fiabilité; et

i) de diriger le processus d'attribution de l'autorisation de sécurité dans le cas des membres et des membres éventuels de la GRC ou d'autres personnes qui sont ou seront employées par la GRC, ainsi que dans le cas de personnes engagées pour l'exécution de contrats accordés par la GRC ou relevant de celle-ci; toutefois, lorsqu'une vérification des dossiers du renseignement de sécurité s'impose, c'est le Service canadien du renseignement de sécurité qui doit s'en charger.